

La connexion entre les zones rurales et urbaines à travers l'accessibilité alimentaire des populations défavorisées

*Une approche par l'aide alimentaire : les épiceries
solidaires dans deux quartiers de Poitiers*

Master 1 – Espaces Sociétés Environnement

Département de Géographie

Université de Poitiers – UFR Sciences Humaines et Arts

Années 2016-2017

Réalisé par Josselin Licari, sous l'encadrement de Mme Camille Hochedez

J'adresse mes remerciements aux personnes rencontrées et qui m'ont donné de leur temps pour répondre à mes questions tout au long de la réalisation de ce mémoire, ainsi que pour leur chaleureux accueil dans les différentes épiceries. Merci donc à Dominique Rudnik, Dominique Bruineaud, Colette et l'ensemble des bénévoles de CAPSUD, Gabriel Auxémery, Lucie Pozzo di Borgo, Sandrine (ainsi que pour les découvertes de légumes), Michel, Philippe Labrousse, Michèle Dominguez, Miled et l'ensemble des bénévoles de l'Eveil, ainsi qu'à ceux que j'oublie.

Mais surtout, je remercie sincèrement Mme Camille Hochedez pour son investissement et tous les conseils qu'elle a pu m'apporter, ainsi que pour son soutien.

Sommaire

Introduction.....	6
1) L'alimentation, élément de définition de la précarité et de la pauvreté.....	13
A) Alimentation, entre contraintes et conséquences.....	13
a) Prix comme barrière à une alimentation saine.....	14
b) Mais pas uniquement : barrières culturelles, sociologiques, psychologiques.....	15
c) Comment se détermine l'alimentation des populations défavorisées ?.....	18
B) Pourquoi parler de justice alimentaire ?.....	21
a) Qu'est ce que la justice alimentaire ?.....	21
b) La justice alimentaire concerne aussi les producteurs.....	23
c) Quid de l'aide alimentaire à propos de la justice alimentaire ?.....	24
C) L'aide alimentaire pour plus de justice alimentaire ?.....	25
a) Fonctionnement général de l'aide alimentaire.....	25
b) Des initiatives de relocalisation de l'alimentation des personnes en situation de précarité ...	29
c) L'épicerie sociale ou solidaire : une forme originale et locomotive dans le changement de pratiques dans l'aide alimentaire.....	32
2) Poitiers à l'épreuve de la justice alimentaire ?.....	35
A) L'aide alimentaire à Poitiers, une affaire de « partenariat entre la collectivité et les associations ».....	37
B) Les terrains et objets d'étude.....	45
a) Poitiers Sud.....	47
b) Les Couronneries.....	50
c) Nos deux épiceries, l'ainée et la cadette de la ville.....	54
C) Point méthodologique.....	59
3) Une place particulière pour les acteurs des solidarités territoriales dans la gouvernance alimentaire locale.....	63
A) Un partenariat entre pouvoirs publics et monde associatif pour la gouvernance alimentaire à Poitiers.....	63
a) La gouvernance alimentaire, éléments de définition.....	63
b) La place des épiceries solidaires dans la gouvernance alimentaire.....	64
c) D'autres acteurs qui soutiennent les épiceries.....	70
B) Uniterres, un dispositif pour promouvoir les solidarités locales ?.....	74
a) Qu'est ce que la solidarité alimentaire.....	74
b) Uniterres, un dispositif original de l'ANDES soutenu par les collectivités pour approvisionner les épiceries sociales et solidaires en filière locale.....	76
1) Uniterres propose d'améliorer l'offre alimentaire (locale) des épiceries... ..	78
2) En soutenant les producteurs locaux.....	82

c) Premiers résultats : un cloisonnement entre producteurs et consommateurs, des solidarités qui peinent à se développer ?	86
4) Uniterres, un dispositif très orienté vers les agriculteurs et pas assez vers les (clients des) épiceries	91
A) Uniterres contribue faiblement à changer les représentations et les pratiques des clients des épiceries	91
a) Un regard positif mais nuancé sur le monde rural et l'alimentation de proximité.....	91
b) Des pratiques plutôt déconnectées qui illustrent un regard ambivalent et des méconnaissances sur les espaces ruraux et l'alimentation.	94
1) Des mobilités rurales limitées et non associées à l'espace rural agricole.....	95
2) Des stratégies d'approvisionnement alimentaire qui reposent largement sur l'offre de la grande distribution.....	97
c) L'évaluation de l'évolution des pratiques alimentaires des clients	99
B) Uniterres, un apport économique clair pour soutenir la production locale des agriculteurs fragilisés, mais un lien social avec les épiceries qui reste à construire.	102
a) Des profils personnels et professionnels différents.....	102
b) Des stratégies commerciales à échelles à la fois locales mais aussi très différentes	106
c) Des bénéfices économiques constatés mais qui rapprochent assez peu	110
1) Connaissance et motivations initiales d'adhésion au dispositif Uniterres.....	111
2) Un soutien économique plus limité pour les petits producteurs ?.....	112
3) Une création de liens limitée avec Uniterres et les épiceries.	114
Conclusion.....	118

Introduction

Avec l'essor de l'agriculture et des filières longues de distribution, la standardisation de l'alimentation et la déconnexion de celle-ci avec les territoires sont des constats implacables. Si ces questions ont eu peu d'intérêt durant les dernières décennies du XX^e siècle, nous nous posons de plus en plus la question de la pertinence de ce modèle. En effet, les grandes enseignes de distribution sont devenues le quotidien et la base de l'alimentation mondiale des sociétés des pays développés, s'appuyant sur « la modernisation de l'agriculture et le développement des transports » en créant « des espaces agricoles spécialisés, intégrés dans les filières toujours plus mondialisées et aménagés sans prise en compte des besoins alimentaires des villes proches »¹ (Terrieux, 2016). Cela signifie également que les aliments arrivent dans l'assiette du consommateur avec peu voire pas d'informations sur l'origine et le mode de production utilisé (en général, on peut connaître tout au plus le pays d'origine lorsque l'on achète des fruits ou des légumes dans des grandes surfaces). Ainsi, la déconnexion du consommateur avec son alimentation est devenue la norme, et, si ce mode de commercialisation a occasionné une amélioration des normes sanitaires et d'hygiène, la qualité nutritionnelle des produits standardisés demeure l'un des enjeux d'intérêt général de ce débat, qui concerne les sociétés occidentales. De plus, des scandales alimentaires comme celui de la vache folle en Grande-Bretagne, ou de la viande de cheval de Spanghero, mais de manière plus générale, les pathologies chroniques (obésité, diabète, maladies cardio-vasculaire) ont contribué à mettre en lumière des dysfonctionnements de ce système, incitant les consommateurs et les pouvoirs publics à une prise de conscience et à la réévaluation de l'importance de l'alimentation, enjeu de santé publique. Enfin, des actions publiques d'information et d'incitation ont été mises en place depuis les années 2000, en promouvant des slogans et conseils nutritionnels tels que « Manger 5 fruits et légumes par jour » ou « Pour votre santé, éviter de manger trop gras, trop sucré, trop salé », cela pouvant être interprété comme un devoir de prévention envers la société, sans toutefois constituer un réel levier de changement des pratiques alimentaires.

Toutefois, certains signes tangibles reflètent la reconnexion de l'alimentation entre production et consommation. Ce mouvement se traduit par de multiples initiatives notamment locales, et par des convictions qui s'opposent de plus en plus au système agro-industriel dominant. Outre l'existence de

¹ A. Terrieux dans l'ouvrage Alimentation et proximités coordonné par P.Mundler et J.Rouchier, page 85. 2016

politiques nationales liées à l'alimentation (PNA, PNNS)², des volontés nationales comme par exemple celle d'accroître la place des produits de qualité (biologiques et locaux) dans la restauration collective ou l'émergence d'une diversité d'initiatives promouvant l'agriculture locale illustrent la structuration des circuits courts et leur utilisation peut être vue comme un levier pour un changement de pratiques pour les collectivités locales. En effet, la relocalisation de l'alimentation est une porte d'entrée pour agir sur les espaces agricoles à proximité des villes, et permet d'associer les thématiques agricoles et alimentaires. Le réseau des villes en transition initié en Grande-Bretagne par Rob Hopkins ou l'association mondiale des « incroyables comestibles » ont pour objet la relocalisation de la production alimentaire. Ainsi, des villes comme Albi ou même Rennes ont l'ambition de devenir autonome d'un point de vue alimentaire et cela passe entre autres choses par le développement de la fonction productive des villes. Des formes d'agriculture urbaine se développent sous des visages variés : jardins partagés, exploitations urbaines, etc. . A l'échelle du consommateur, différentes façons de s'approvisionner en filière courte auprès de producteurs locaux existent, telles que la vente directe à la ferme ou par internet, les marchés locaux, les magasins de producteurs, l'adhésion à une association de groupement de producteurs comme l'AMAP, ou à un groupement de consommateurs.

En outre, ces filières courtes (re)font surface de plus en plus pour satisfaire des demandes nouvelles et des exigences de qualité accrue de la part du consommateur. Mais au-delà, ce type de commercialisation tend à être plus équitable pour les producteurs en termes de valorisation et de rémunération du travail, même s'il ne faut pas occulter les nouvelles fonctions qui s'en suivent pour ces derniers (savoir faire dans la transformation ou dans la distribution par exemple). Ainsi, il s'inscrit dans un mouvement solidaire de développement de l'économie locale et dans la multi dimensionnalité du développement durable, à travers la reterritorialisation de l'alimentation (cohérence entre production, distribution, et consommation). En effet, « de nombreuses vertus leurs sont prêtées dans la littérature, pouvant laisser penser qu'ils cumulent toutes les qualités pour améliorer la durabilité du système alimentaire » même si « des nuances doivent être apportées à propos de l'image générale » (Mundler, 2016) plutôt positive que l'on a lorsque l'on parle de circuits de proximité.

Cependant, ces initiatives de circuits courts ne sont pas accessibles à tous et cela pose la question de l'ouverture sociale de ces circuits aux populations défavorisées³. Cela est particulièrement vrai pour les personnes en situation de précarité financière voire de pauvreté, même s'il paraît réducteur de

² Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) et le Programme National Nutrition Santé sont des supports d'élaboration des politiques publiques alimentaire et de nutrition

³ P. Mundler dans l'article « Le prix des paniers est-il un frein à l'ouverture sociale des AMAP » montre que les AMAP sont plutôt réservées à une partie relativement aisée de la population. 2013.

pointer uniquement cette raison-ci pour caractériser l'inaccessibilité à laquelle peuvent être sujettes les populations défavorisées à l'égard des produits alimentaires locaux. Le taux de pauvreté en France s'élève à 14,1% (soit 8,8 millions de personnes) en 2014⁴ et a connu une nette augmentation depuis 2004, car le contexte de pauvreté s'est étendu aux couches moyennes de la population. Ces chiffres donnent donc l'occasion de questionner les inégalités qui touchent les français par rapport à l'alimentation et aux circuits courts. La pauvreté a donc des effets sur l'alimentation, notamment par le fait de ne pas avoir de ressources suffisantes pour s'approvisionner en quantité et en qualité suffisantes. Selon la direction générale de la cohésion sociale, près de quatre millions de personnes auraient eu recours à l'aide alimentaire en France en 2013. L'aide alimentaire, au sens du code rural et de la pêche maritime, « a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies. Cette aide est apportée tant par l'Union européenne que par l'État ou toute autre personne morale », notamment par l'intermédiaire d'associations habilitées (Restos du cœur, Croix Rouge, Secours populaire, etc) pouvant recevoir des contributions publiques au titre de la mise en œuvre de cette aide, par d'autres associations non habilitées⁵. Les acteurs institutionnels de l'aide alimentaire sont l'Union Européenne et l'Etat, « qui agit à travers le ministère des solidarités, les conseils régionaux et départementaux, les mairies et les Caisses Communales d'Action Sociale (CCAS)», en distribuant des denrées et des financements aux associations et aux épiceries sociales, ainsi qu'à la banque alimentaire et ses antennes qui récupèrent aussi des denrées de l'agro-industrie afin de les redistribuer.

Par ailleurs, il existe des programmes officiels comme le Plan Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD) qui permettait aux pays d'échanger des produits céréaliers et laitiers issus de la PAC contre des denrées alimentaires. Cependant ce dispositif a été remis en question depuis 2012 et a subi une réduction budgétaire de 80%. Afin de le suppléer et de le compléter, le Plan National d'Aide Alimentaire (PNA) géré par France AgriMer est né en 2004 pour distribuer des fonds afin d'améliorer et diversifier l'aide particulièrement en ce qui concerne les fruits, légumes, viandes et poissons. Le Programme Alimentation et Insertion (PAI) a vu le jour en 2003 et « a pour but de créer un lien social avec les personnes les plus démunies afin de véhiculer des recommandations nutritionnelles adaptées ». Enfin, le Programme de développement de l'Aide Alimentaire initié en 2008 par le gouvernement a pour objectif de rassembler les différents acteurs de l'aide du secteur public et privé (Association nationale des industries alimentaires, fédération des entreprises du commerce et de la distribution, etc) dans un but de coordination et de synergie.

⁴ Selon un article de l'observatoire des inégalités : <http://www.inegalites.fr/spip.php?article270>

⁵ Se référer à <http://www.fnars.org/index.php/ressources-accueil-hebergement-menu/511-ressources-accueil-hebergement/3522-aide-alimentaire-les-associations-doivent-etre-habilitees>. Consulté le 25/11/16

Pour les bénéficiaires issus de « trajectoires sociales très différentes » (Panassié, 2012), cette aide peut être ponctuelle ou temporaire, et peut être qualifiée soit de soutien, soit d'assistance selon les cas⁶. Des enquêtes, ABENA (2004-2005) menée auprès des bénéficiaires, et E3A (2008) auprès des associations, ont permis de donner un aperçu de l'alimentation des personnes bénéficiant de l'aide alimentaire : il en ressort entre autres choses que cette alimentation est quantitativement insuffisante et reste trop peu diversifiée, « d'une qualité nutritionnelle médiocre » (Le Velly et Paturel, 2012), les féculents occupant une place importante, les fruits, légumes, produits laitiers, viande et poissons étant très peu consommés car peu proposés par les structures d'aide alimentaire⁷. L'alimentation des bénéficiaires n'est donc pas satisfaisante sur le plan nutritionnel ni au regard des recommandations du Plan National Nutrition Santé, et indique une situation de précarité alimentaire.

Enfin, l'aide alimentaire se situe bien entendu dans les espaces urbains mais également dans les espaces ruraux, car la pauvreté ne touche pas uniquement les populations urbaines, même si elle y est peut être plus visible du fait de la concentration qui caractérise les villes. Cela peut être vu de manière paradoxale mais les agriculteurs eux-mêmes, par exemple, peuvent se trouver en situation de vulnérabilité alimentaire et rencontrer des problèmes pour se nourrir (Sylvestre, 2015).

Dès lors, reconnecter les populations défavorisées avec les produits de l'agriculture locale est un enjeu de santé publique (améliorer l'alimentation des personnes vulnérables) mais aussi un enjeu spatial, puisque la relocalisation de l'aide alimentaire peut créer de nouvelles solidarités entre les villes et leur agriculture locale, par le biais des échanges entre agriculteurs en difficulté et personnes défavorisées. La question de l'ouverture des circuits courts à un public défavorisé reste peu étudiée en France, mais abordée tout de même par quelques scientifiques ces dernières années. Cette question a pu être abordée par le biais de la justice alimentaire, à travers par exemple le rôle de l'éducation pour améliorer l'accès des populations défavorisées aux produits de l'agriculture locale (Hochedez et Le Gall, 2016) ou à travers des initiatives de relocalisation de l'aide alimentaire. Il existe des initiatives dans ce domaine, comme le montre l'étude de l'approvisionnement local des restos du cœur à Montpellier (Paturel, 2012) ou le projet de recherche action SOLALTER depuis 2012, mené en Bretagne et illustré notamment par les travaux de C. Darrot et J. Noël sur la durabilité sociale de l'alimentation et les solidarités alimentaires territorialisées.

Il en ressort que, pour construire quelque chose de durable dans ce domaine, les limites sont

⁶ C. Panassié avance ces constats en s'appuyant sur les travaux de Serge Paugam. *L'aide alimentaire en France*, 2012, 102 pages.

⁷ Selon la synthèse de ces rapports faite par C. Panassié

nombreuses, particulièrement du côté des acteurs institutionnels, mais une diversité d'initiatives alimentaires émergent. Les épiceries sociales et solidaires sont une forme originale de l'aide alimentaire en France. Les épiceries sociales sont gérées par les CCAS (communes) et les épiceries solidaires relèvent d'initiatives privées (associations loi 1901). Ainsi, nous nous intéresserons au dispositif Uniterres lancé en 2012 avec l'Association Nationale Des Epiceries Solidaires, qui regroupe des épiceries et des petits producteurs en situation de précarité, assurant à ces derniers des revenus fixes et justes, leur permettant une certaine stabilité, et donnant la possibilité aux bénéficiaires des épiceries sociales adhérentes à ce programme de consommer quotidiennement des produits frais et locaux. Ce programme compte aujourd'hui plus d'une centaine de producteurs dans le grand Ouest, de la Bretagne au Languedoc-Roussillon en passant par la région Poitou-Charentes-Aquitaine. Les travaux existant en matière d'alimentation mettant surtout l'accent sur les consommateurs de l'aide alimentaire, notre objectif est d'aborder la question de manière plus systémique, en étudiant à la fois les effets sur les consommateurs mais aussi sur les producteurs, et entre les deux, en se focalisant sur les enjeux socio-économiques et spatiaux, et en s'intéressant aux liens qui peuvent se créer entre les consommateurs et producteurs précaires, synonymes d'une reconnexion entre la ville et l'espace rural à travers un dispositif d'aide alimentaire relocalisé.

Ainsi, la problématique générale qui structurera la réflexion et l'écriture du présent mémoire sera de se demander en quoi la relocalisation de l'aide alimentaire initie t elle des formes de solidarité ou de développement socio-spatial mettant en œuvre marges rurales et quartiers défavorisés de la ville de Poitiers.

Tableau 1 : problématiques et hypothèses structurant le travail de recherche

Problématique	H1	Les bénéficiaires de l'aide alimentaire ont un faible accès à des produits frais et locaux.
En quoi l'aide alimentaire relocalisée initie t elle des formes de solidarité ou de		

développement socio-spatial entre les marges rurales et les espaces urbains défavorisés?		H2	Le dispositif Uniterres permet d'améliorer la situation générale des exploitations et des agriculteurs en difficulté. Les agriculteurs y participant trouvent une satisfaction et une valorisation d'eux-mêmes et de leur travail. Leur participation à ce dispositif contribue à les rendre plus optimistes dans le maintien de l'exploitation voire un et renforce la viabilité de l'exploitation
Sous questionnements			
L'approvisionnement local participe t il à améliorer la situation de justice alimentaire dans les milieux défavorisés ?	Le dispositif Uniterres déclenche t il d'autres formes de solidarité territoriale entre les populations de ces espaces urbains et ruraux qui vont au-delà de l'alimentation des populations?	H3	La relocalisation des approvisionnements des épiceries sociales et les dispositifs visant à améliorer qualitativement l'alimentation des bénéficiaires contribuent à rétablir un lien qui fait sens entre les populations précaires et les espaces ruraux : une meilleure connaissance des agriculteurs locaux encourage les consommateurs précaires à fréquenter ces espaces agricoles. C'est un vecteur d'évolution des pratiques alimentaire et de l'espace rural
	Est-ce que cela sauve des exploitations, est ce que cela contribue à rétablir du lien social (fréquentation, etc) ?		

Pour nous guider dans notre méthodologie et dans la construction de nos différentes enquêtes de terrain, différentes hypothèses sont posées. Premièrement, nous estimons que les bénéficiaires de l'aide alimentaire ont un faible accès à des produits frais et locaux. Partant de ce constat, et après

l'avoir vérifié, il sera intéressant de définir les caractéristiques de cette accessibilité réduite. Nous pensons également que le dispositif Uniterres permet d'améliorer la situation générale des exploitations et des agriculteurs en difficulté et que ces derniers y trouvent une valorisation d'eux même, et restent optimiste pour la pérennisation de leur exploitation. Notre troisième hypothèse consiste à penser que la relocalisation des approvisionnements des épiceries solidaires et les différents dispositifs visant à améliorer qualitativement l'alimentation des bénéficiaires contribuent à rétablir un lien qui fait sens entre populations précarisées et espaces ruraux dépassant le simple accès fonctionnel de se nourrir avec des produits locaux, c'est-à-dire un lien qui fait se rencontrer ces différents acteurs et participe à la compréhension des situations et à l'évolution des représentations et des pratiques de part et d'autre. Enfin, nous estimons que des effets positifs de part et d'autres pourront être observés (producteurs et consommateurs) mais resteront à nuancer, et qu'une action politique systémique pourrait être une réponse à ces manques.

Le développement de ce travail de recherche s'effectuera en quatre temps.

En premier lieu, nous définirons l'alimentation comme un marqueur de la précarité avant d'explicitier le concept de justice alimentaire qui permet d'aborder les inégalités alimentaires de façon transversale, puis nous mettrons ce concept en regard avec l'aide alimentaire à en général à travers les différentes initiatives qui émergent dans ce domaine.

Dans un second temps, nous pourrions jauger la question de justice alimentaire sur notre terrain d'étude à travers l'organisation de l'aide alimentaire à Poitiers ainsi que la présentation des objets d'études, les épiceries sociales et solidaires qui nous intéressent tout particulièrement ainsi que les quartiers concernés. A la fin de cette partie, une description de la méthodologie employée sera faite avant de parler de la gouvernance alimentaire à Poitiers.

Nous verrons en effet que parmi les différents acteurs mobilisés, ceux des solidarités y occupent une place importante et qu'un partenariat entre les collectivités et ces acteurs symbolise cette gouvernance locale. Nous expliciterons la notion de solidarité alimentaire en expliquant pourquoi elle semble intéressante notamment du point de vue de la participation et de la coopération, et le dispositif Uniterres sera présenté, à travers son fonctionnement et ses objectifs. Nous avancerons alors une ébauche de résultats qui met en avant une connexion assez faible entre producteurs et consommateurs.

Enfin, une analyse des enquêtes portées sur les producteurs membres de Uniterres d'une part, et les clients des épiceries adhérentes d'autre part, confirmeront nos premiers résultats et feront état d'une déconnexion au prisme des représentations et des pratiques de chacun. En réalité, nous déduisons que le dispositif Uniterres est très orienté vers les agriculteurs, et que si il peut être considéré comme un débouché commercial intéressant pour les uns, il permet peu de faire évoluer

les représentations et les pratiques des clients des épiceries solidaires, mettant en cause des manques sur les aspect de sensibilisation et d'éducation au monde rural productif.

1) Alimentation, élément de définition de la précarité et de la pauvreté

A) Alimentation, entre contraintes et conséquences

Dans le contexte de lutte contre la pauvreté, l'alimentation de la population a longtemps été un sujet secondaire ou de faible intérêt pour les pouvoirs publics et l'Etat. En effet, elle est traditionnellement reléguée par des thématiques jugées plus importantes telle que celle du travail, du logement, ou encore celle de la santé, à l'intérieur de laquelle on peut s'étonner de n'y avoir accordé si longtemps que peu d'importance.

La problématique alimentaire qui reste aujourd'hui délicate à approcher, s'est bien complexifiée tout au long d'une période qui a vu l'essor de la distribution alimentaire avec de multiples enseignes mettant en œuvre pléthore de points de vente, rendant en apparence accessible une large diversité de produits à des prix tout à fait attractifs, à n'importe quel endroit, ou presque. En effet, quoi de plus simple que de se rendre au supermarché le plus proche afin d'y faire ses achats pour la semaine ? Au menu, produits secs, produits frais, produits congelés ou encore préparés, juste à réchauffer, avec une offre toujours plus importante et différentes gammes de produits pour satisfaire toutes les clientèles. Une offre tellement importante donc, qu'elle peut en devenir déroutante pour le consommateur. Ce dernier s'efforce alors de réaliser ses achats selon ce que l'on

pourrait qualifier une ligne de conduite, privilégiant certains critères pour sélectionner ce qui va le nourrir.

Il convient de préciser que « l'alimentation et le statut nutritionnel font pleinement parti du diagnostic des formes de pauvreté et des populations à risques », toutefois cette question a « davantage été abordée par la nutrition que les sciences sociales » en France, alors que les travaux anglo-saxons notamment sociologiques y sont plus avancés, et s'intéressent particulièrement à l'obésité, ses déterminants sociaux et ses conséquences⁸. En effet, « peu d'études françaises portant sur l'alimentation des ménages pauvres » peuvent donc être recensées, et ces dernières « relèvent surtout d'études statistiques, présentant une série de limites pour qui s'intéresse aux populations dites défavorisées, et considérant que très marginalement l'angle des comportements alimentaires » (Caillavet, Darmon, Lhuissier, Régnier, p. 280). Pourtant, l'alimentation est de plus en plus considérée comme un révélateur des inégalités sociales⁹.

Sur le plan budgétaire, «l'accroissement de la place relative de l'alimentation dans le budget total et le renforcement du poids de la consommation à domicile par rapport au hors foyer » (Caillavet, 2004) ont été mis en avant, mais la capacité à réellement faire des choix alimentaires reste floue. Ceci est confirmé par « des études empiriques qui montrent que les décisions concernant l'alimentation ne sont pas prioritaires en raison d'arbitrages totalement contraints sur les autres postes » tels le logement avec le loyer et les factures, le remboursement d'un crédit et qu'ainsi, la quantité est davantage considérée que la qualité dans les besoins alimentaires.¹⁰

a) Prix comme barrière à une alimentation saine

Caillavet et Momic (2004) mettent en avant le fait qu'une singulière différence peut s'observer au niveau des quantités de fruits et légumes frais, et dans une moindre mesure du poisson, entre l'alimentation des ménages défavorisés et du reste de la population¹¹.

Or, il est scientifiquement prouvé que ces derniers aliments restent indispensables à un bon équilibre alimentaire, garant d'un mode de vie sain et d'une bonne santé. Dans la recherche d'une

⁸ « L'alimentation des populations défavorisées en France, Synthèse des travaux dans les domaines économiques, sociologiques et nutritionnel », p279 ; 2005

⁹ L'alimentation comme révélateur des inégalités sociales, comme en témoigne cet article paru dans le journal le Monde en Juillet 2017 : http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/07/18/l-alimentation-grand-marqueur-des-inegalites-sociales-en-france_5161988_4355770.html. Consulté le 03/11/2017

¹⁰ selon Luquet, 1998 et Conseil National de l'Alimentation, 2002 en France ; Dowler, 1997 en GB ; Riches, 1997 au Canada, p282.

¹¹ voir « *L'alimentation des populations défavorisées en France. Synthèse des travaux dans les domaines économique, sociologique et nutritionnel* », p283 ; 2005

alimentation moins coûteuse et moins contraignante, les consommateurs peuvent donc être poussés à sélectionner différents produits et différentes qualités, choix pouvant s'avérer anodins sur le moment mais non sans répercussions sur un temps prolongé, de manière quotidienne¹². On peut alors considérer que les comportements alimentaires des populations en situation de précarité et de pauvreté se font au détriment d'un bon équilibre alimentaire et d'une bonne santé, provoquant potentiellement des carences alimentaires ainsi que des maladies comme le diabète, l'obésité ou l'excès de cholestérol, facteurs favorisant les maladies cardiovasculaires.

On entend facilement l'idée que la variété de la consommation est liée au statut économique (Chambolle, 1999) (p283), mais la question qui subsiste est à quel point l'économique détermine ou influence-t-il l'alimentation ? Si comme l'avance F. Caillavet, les prix moyens des produits consommés sont différents selon le niveau de revenu (2002), certains auteurs ont estimé que les choix de consommation des ménages étaient une question de revenu avant tout (Bayet, Champaz, Guegano et Hourriez, 1991), cependant l'effet du revenu sur le comportement alimentaire pourrait varier selon les formes d'appréhension de la consommation alimentaire : au niveau des aliments, des nutriments, mais aussi de la variété et qualité des produits, des lieux d'achats et de consommation (Caillavet, 2004).

Des travaux économiques sur la pauvreté intégrant la dimension alimentaire existent mais A. Sen qui s'en distingue, estimant que « la pauvreté est mieux représentée par la privation en dotations fondamentales (capital humain, financier, social) et en capacités à mobiliser des ressources en cas de crises que par de bas niveaux de revenus », que « le revenu apparait comme une mesure instrumentale » et donc, le statut nutritionnel serait un indicateur plus pertinent pour mesurer la pauvreté.

Ainsi, il semble pertinent d'interroger d'autres aspects de la consommation alimentaire plutôt que de se focaliser sur l'idée que le prix et plus généralement la précarité financière serait le facteur principal d'une alimentation trop riches en graisses et en sucres et trop pauvre en aliments « bons pour la santé » tels que les fruits et les légumes, notamment les fruits et légumes frais.

b) Mais pas uniquement : barrières culturelles, sociologiques, psychologiques

Considérant le prix des produits comme une barrière parmi d'autres, il est intéressant d'évoquer des travaux de chercheurs cherchant à comprendre pourquoi, quels sont les déterminants d'une

¹² Les modèles économiques des ménages montrent que les consommateurs à bas revenus sélectionnent une gamme différente en produits et en qualité pour abaisser les coûts de leur alimentation. », p285 ; 2005

alimentation considérée mauvaise, tout du moins d'une alimentation complètement déconnectée d'un territoire et ayant plus de chances d'être trop grasse, trop sucrée, favorisant alors maladies ou autres problèmes de santé.

F. Paddeu a étudié des initiatives de relocalisation par l'agriculture urbaine et communautaire dans les métropoles étasuniennes. Elle avance que dans les pays développés, l'agriculture urbaine peut s'apparenter à une forme d'élitisme dans la mesure où elle s'adresse souvent aux classes moyennes intellectuelles et blanches qui se soucient de la qualité de l'alimentation. Pour désigner ce phénomène, elle reprend les termes d'auteurs américains qui parlent de « monoculture »¹³ au sens sociologique et non cultural, étant donné que ces nouvelles façons de concevoir l'agriculture et l'alimentation dans les pays développés sont surtout appropriées par des personnes provenant de milieux et ayant des opinions similaires. L'une des explications de cette monoculture, pourrait être le rejet et la condamnation des « industrial eaters », ou ceux qui consomment des produits transformés par l'industrie agroalimentaire. Ces « industrial eaters » sont justement surreprésentés dans les classes sociales les plus démunies. La promotion d'aliments biologiques et locaux réalisée à travers le « food movement » se serait donc faite au détriment des plus pauvres, par l'instauration d'une échelle de valeurs sur les plans sanitaires et éthiques.

D'autres travaux francophones, ont cherché à mettre en avant d'autres freins que le critère économique pour une appropriation par les différentes couches sociales des produits issus de l'agriculture de proximité.

Dans son travail sur l'ouverture sociale des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), Patrick Mundler cherche à montrer dans quelles mesures les prix pratiqués par les AMAP pour les paniers de produits frais, locaux (voire biologiques) constituent ou plutôt ne constituent pas une difficulté d'appropriation de ce mode d'approvisionnement par l'ensemble de la population, et notamment par les populations disposant de faibles revenus. Pour ce faire, P. Mundler s'appuie sur une analyse des prix en reconstituant tant bien que mal les paniers proposés par des AMAP dans la région Rhône Alpes, dans différents canaux de distribution, pour montrer que les prix proposés par les AMAP restent parmi les plus bas avec les produits issus de l'agriculture conventionnelle et généralement proposés sur les marchés traditionnels ou dans les grandes surfaces, et qu'ainsi ce critère économique ne peut être considéré réellement et contrairement aux idées généralement reçues comme le frein de l'ouverture sociale de ce système de distribution.

¹³ Alison Hope Alkon et Julian Agyeman parlent de monoculture sociologique, reprise par F. Paddeu dans « *L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole New-Yorkaise: la justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale* », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 12 Numéro 2 | septembre 2012, mis en ligne le 01 octobre 2012, consulté le 25 octobre 2017. URL : <http://vertigo.revues.org/12686> ; DOI : 10.4000/vertigo.12686

L'auteur estime que ce système et ces politiques d'approvisionnement de produits frais à prix bas peuvent donc contribuer à faire baisser le budget des ménages consacrés à l'alimentation mais que ce message est surtout reçu par les populations plus aisées qui vont plus facilement modifier leur manière de consommer, tandis que des barrières sociologiques vont créer une difficulté d'ouverture des populations les moins aisées à l'ouverture aux AMAP. De cette façon, il interroge les différents aspects de l'accessibilité alimentaire et invite à considérer davantage d'autres dimensions que la seule dimension économique, comme celle de l'éducation à l'alimentation ou l'importance de la collaboration des acteurs de l'alimentation avec les services sociaux, pour faire évoluer les représentations.

En termes d'éducation à l'environnement et à l'alimentation, ce sont les jeunes qui sont ciblés par l'intermédiaire de l'école. Une expérience menée (par J. Le Gall et C. Hochedez) avec des collégiens de quartiers faisant l'objet de politiques de la ville, Les Couronneries à Poitiers (86) et les Minguettes à Vénissieux (69) a mis en évidence la grande méconnaissance du monde agricole et des espaces agricoles de proximité de la part des enfants. Elle suppose que la déconnexion qui peut exister entre « deux mondes qui se tournent le dos » est un facteur limitant de bonnes pratiques alimentaires (en particulier en fruits et légumes locaux et biologiques, assimilés comme des bons produits). Les résultats de cette expérience mettent en avant que les enfants font beaucoup de clichés par rapport à l'agriculture ou que le monde agricole et les produits bruts suscitent un certain dégoût (aspects, odeurs). De plus, une faible conscience du monde rural et de la proximité qui existe entre les espaces agricoles et le quartier s'observe, les jeunes ne les fréquentant pas. Sans conscience ni connaissance de l'agriculture, cette dernière ne peut donc jouer un rôle efficace dans la sensibilisation à l'environnement et à l'alimentation, comme en atteste le goût développé par les enfants pour les produits sucrés et autres snacks, sans aucune conscience des enjeux nutritionnels.

En outre, cette initiative pilotée par des chercheurs laisse entrevoir l'idée que les actions d'éducation à l'environnement et à l'alimentation sont nécessaires : cela est pourtant généralisé dans les programmes scolaires depuis un certain nombre d'années, mais il en ressort des manques. En effet, les enseignants ne sont pas ou peu formés, et ces actions seraient beaucoup centrées sur les enfants et auraient oublié les adolescents. Enfin, en termes d'éducation à l'alimentation en particulier, on estime que cette dernière est souvent réduite à de simples informations et pratiques nutritionnelles, comme l'illustrent grossièrement les spots et slogans nutritionnels qui passent à la TV, sans suffisamment prendre en compte l'agriculture. Là aussi, dans la sphère éducative, une déconnexion s'observe donc entre alimentation et agriculture et, si l'enfant n'est pas sensibilisé à ces questions essentielles ni par l'école, ni par ses parents, les inégalités sur le plan alimentaires sont susceptibles de se creuser. Il semblerait donc pertinent d'engager une sensibilisation à l'alimentation en intégrant

totalemment l'agriculture, ce qui permettrait à la population d'élargir sa conscience du territoire et de son agriculture de proximité. Les fermes pédagogiques ou éducatives, pourraient alors être une piste pour travailler dans ce sens.

En résumé, le volet d'éducation à l'alimentation à mettre en lien avec l'environnement semble primordial pour faire évoluer les représentations, en particulier des personnes se trouvant dans une situation de déconnexion et de non conscience du territoire. La compréhension et la conscience du territoire, et de ses enjeux, vont de paire avec de bonnes pratiques alimentaires.

c) Comment se détermine l'alimentation des populations défavorisées ?

Comme nous avons pu le comprendre auparavant, avec les différentes synthèses de travaux d'auteurs s'intéressant à la question de l'alimentation des personnes défavorisées, les comportements alimentaires découlent de facteurs d'accessibilité. On parle d'accessibilité alimentaire, notion que nous allons tenter d'éclaircir et de préciser.

L'accessibilité est initialement employée pour évoquer la possibilité d'atteindre un objet, en l'occurrence il peut s'agir de l'accessibilité à des services publics fondamentaux (tels que la formation ou la santé). En géographie, l'accessibilité se définit largement sur le plan physique et spatial, notamment à travers les infrastructures de communications. Or, l'accessibilité géographique prenant tout son sens dans la notion de désert alimentaire, il semble plus pertinent de se pencher sur l'accessibilité informative et économique. Cela suppose que l'accessibilité prend aussi en compte la capacité d'un individu à pouvoir accéder à des aliments en sachant comment les choisir, et rentre aussi en ligne de compte la qualité des produits et le coût des produits. P. Mundler met en avant des barrières moins visibles de l'accessibilité, alimentaire, qui sont plus sociologiques ou psychologiques, et qui pourraient s'apparenter à de l'auto-censure : en tous les cas, une méconnaissance existe sur le prix des produits locaux. En effet, les prix des produits locaux ne sont finalement pas si élevés voire semblables à ceux vendus dans les supermarchés mais que le frein est plus sociologique du fait de la forte appropriation des AMAP par les classes aisées de la population. Toutefois, ce n'est peut être pas une question de prix et d'accessibilité économique pure si les populations, en particuliers défavorisées font leurs courses dans les grandes et moyennes surfaces et autres hard-discount, réputées pour pratiquer des prix défiant toute concurrence mais aussi pour privilégier les filières longues de commercialisation. En effet, faire ses courses aux supermarchés reste assez pratique : un seul lieu et un grand choix de produits. A Poitiers, les grandes surfaces telles que Auchan Sud, Géant Casino, Leclerc St Benoît, Intermarché Demi Lune, autres harddiscount Lidl ou Netto, restent bien

desservies par les transports en commun et donc accessibles à des personnes dépourvues de mobilité. Les grandes surfaces ont une stratégie d'implantation pouvant favoriser l'apparition de désert alimentaire, toutefois ces lieux restent privilégiés par les personnes défavorisées pour y réaliser leurs courses, car si tant est que cela soit vrai pour tous les produits, l'idée d'un prix plus bas et d'un côté pratique assuré dans ces enseignes va être une bonne raison pour aller y faire ses achats alimentaires.

Ainsi, l'accessibilité à une alimentation dite durable, pour une population, est conditionnée par la capacité non seulement à pouvoir accéder physiquement à des lieux de distribution, mais bien plus que ça, à pouvoir objectivement avoir le choix de comment organiser leur alimentation ce qui suppose d'avoir les capacités nécessaires (information, connaissances et savoir faire). C'est donc, au-delà de l'accès physique, « la possibilité effective de l'utiliser concrètement, et elle suppose qu'en face lui réponde, une « solvabilité » qui n'est pas que monétaire » (Lévy et Lussaut), c'est-à-dire le temps pour se consacrer à l'alimentation, la connaissance des produits, la capacité à les préparer et les valoriser correctement.

L'accessibilité alimentaire est donc fondée sur une approche transversale de l'alimentation, à travers des aspects non seulement économiques, géographiques, psychologiques, sociologiques, culturels... Les géographes se sont quant à eux penchés sur la question en raisonnant de manière différente avec la notion de désert alimentaire

L'idée de désert urbain en sciences sociales est évoquée pour la première fois en 1973 « pour désigner un territoire périphérique d'où étaient absents tout équipement culturel, social et commerçant, forgeant un désert suburbain uniquement composé de maisons alignées ». (Dutil, 2012). Le terme réapparaît pour être appliqué spécifiquement au domaine alimentaire dans les années 1990 au Royaume Uni (Low Income Project du gouvernement Major) « pour identifier des espaces d'exclusion sociale où les résidents étaient confrontés à des barrières physiques et économique pour accéder à une alimentation adéquate ».

Donald Acheson parle de désert alimentaire en 1998 pour désigner un mécanisme par lequel la pauvreté et les inégalités sociales détériorent la santé, alors que les résidents de quartiers en difficulté se plaignent du manque d'infrastructures alimentaire et traduisent ce manque comme une menace pour leur santé (Dutil, 2012). L'essor et le rôle des grands groupes agro-industriels sont pointés du doigt, car leur stratégie consiste en une concentration de l'offre commerciale dans les zones commerciales, au détriment des autres formes de distribution telles que les petits commerces de proximité qui souffrent généralement d'une condition précaire et qui ne peuvent généralement pas rivaliser avec les grandes enseignes en termes de prix proposés, mais l'accessibilité logistique est

aussi à inclure dans cette notion de désert alimentaire (absence de voiries, de transports en commun) tout comme l'absence de place dans les quartiers qui ne favorise pas l'installation de la distribution (Klein et Enriquez, 2012).

Des critères variables ont été mis en place et selon la définition de Bilodeau retenue par Klein et Enriquez (2012), la sécurité alimentaire est définie comme la possibilité qu'a une population à accéder « en tout temps, et en toute dignité, à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif à coût raisonnable, et acceptable au point de vue social et culturel, et qui suppose également un pouvoir d'achat adéquat et l'accès à une information simple et fiable sur l'alimentation pour pouvoir faire des choix éclairés », on peut alors caractériser le désert alimentaire avec au moins deux critères liés à l'accessibilité des commerces alimentaires :

- la proximité : La limite retenue allant généralement de 750 à 1000 mètres entre le lieu de résidence et le point de distribution complet le plus proche

- la diversité, soit le nombre de commerces alimentaire dans un rayon de 1000 mètres, qui influe sur la variété des produits et des prix proposés

Cependant, on peut pointer des limites à ces définitions en précisant qu'elles ne prennent pas assez en compte le critère des inégalités qui reste peu évoquée ci-dessus. En effet, les territoires vulnérables à la pénurie d'offre alimentaire sont généralement des espaces souffrant d'autres maux (faible taux d'emplois, proportion importante de population d'origine étrangère). Cette notion n'utilise pas suffisamment le cadre de la justice sociale et prend peu en compte les inégalités qui sont probablement un facteur constitutif du processus de désertification alimentaire. Le désert est une dimension spatiale à part entière de la justice sociale et alimentaire.

Ainsi, lorsque la précarité économique rencontre un faible maillage en commerces alimentaires, on parle de désert alimentaire. De plus, il est possible d'intégrer les circuits courts à cette notion de désert alimentaire et parler de désert des circuits courts. Le désert des circuits courts est synonyme d'une absence de diversité d'offre en termes de provenance (locale) de produits frais comme les fruits et les légumes. Cela provoque une absence de choix pour le consommateur qui pourra toutefois compter sur la grande distribution et les différentes enseignes pour lui fournir les denrées dont il a besoin, y compris en fruits et légumes. Quand bien même des offres se démarquant de celles de la grande distribution seraient disponibles au sein d'un quartier, encore faudrait-il que ces dernières soit accessibles à toutes les populations, et il convient donc d'avoir à l'esprit toutes les barrières de l'accessibilité, qui peuvent exister en particulier chez les personnes connaissant des difficultés sociales et l'exclusion sociale.

L'absence d'offres en diversités, en qualités, ainsi que ces barrières d'ordres sociales sont autant d'éléments qui ne permettent pas au consommateur de jouir d'une alimentation équilibrée et saine, et donc propices aux carences, aux maladies, au mal-être sur le plan physiologique mais aussi de carences sur le plan social. En effet, l'alimentation, au-delà de sa fonction nutritive, possède aussi une fonction sociale et culturelle, car partager un repas est convivial et vecteur d'interactions sociales, mais aussi d'identification à une culture¹⁴.

On peut donc voir l'alimentation comme un élément supplémentaire de disqualification sociale.

En outre, les notions d'accessibilité ou de désert alimentaire sont intéressantes pour qualifier des situations de précarité alimentaire, mais s'intéressent peu aux déterminants sociaux de ces situations en raison d'un certain cloisonnement disciplinaire.

B) Pourquoi parler de justice alimentaire ?

a) Qu'est ce que la justice alimentaire ?

Parler de justice alimentaire revient à prendre en compte les différents aspects de l'alimentation dont nous avons parlé, mais surtout à ne pas dissocier l'alimentation de la situation sociale, et donc d'aborder les choses de façon plus transversale et sociétale que les notions de désert alimentaire ou d'accessibilité alimentaire qui amènent des explications limitées sur les causes de ces phénomènes. C'est-à-dire que si des personnes souffrent des différentes carences énoncées ci-dessus, cela n'est probablement pas le fruit du hasard mais relève bien de conséquences sociales plus globales. C'est en ce sens que la justice alimentaire a été abordée, outre atlantique, aux Etats-Unis et au Canada, là où la concentration de la pauvreté est extrême, en particulier dans les grandes métropoles (New York, Chicago, Montréal,...).

Afin de comprendre de quoi il s'agit lorsque l'on parle de justice alimentaire, il est important de se focaliser dans un premier temps sur le terme de justice, ici en l'occurrence sur celui de justice appliquée aux sciences humaines, c'est-à-dire la justice sociale. D'après F. Paddeu, il en existe deux acceptations, à savoir « la distribution équitable et juste dans l'espace des ressources socialement valorisées et des possibilités de les exploiter (Rawls, 1971) et celle d'une justice sociale inclusive (Young, 1990) qui cherche à corriger les injustices socialement situées dans des différences de genre, de race, de culture, pour établir un cadre permettant la participation pleine et effective des groupes

¹⁴ Selon l'INPES et les différentes dimensions de l'alimentation : http://inpes.santepubliquefrance.fr/OIES/fourchettes_baskets/pdf/FI_01.pdf. Consulté le 03/11/2017

opprimés¹⁵. Cette deuxième acceptation retiendra particulièrement notre attention.

La justice sociale implique directement la notion de justice spatiale dans la mesure où « les sociétés organisent l'espace qu'elles habitent, les territoires reflètent les rapports sociaux » et que « parler de justice spatiale, c'est donc parler du socio-spatial : action du social sur le spatial et rétroaction du spatial sur le social » (Bret, 2015). Ainsi, « la justice spatiale est la dimension spatiale de la justice entre les hommes » (Bret, 2015) qui s'exerce à toutes les échelles, et qui nécessite d'être maniée avec précaution car aucun territoire n'est juste, néanmoins certains « sont plus justes que d'autres, ce qui valide la notion de justice spatiale pour comprendre le fonctionnement social et pour faire évoluer les sociétés »¹⁶.

Le *Community Alliance for Global Justice* (2013) définit la justice alimentaire comme « le droit de toutes les communautés de produire, distribuer, et manger de bons aliments sans distinction de race, de classe, de genre, d'origine ethnique, de nationalité, de capacité, de religion ou d'appartenance communautaire. Une bonne alimentation est saine, locale, durable, culturellement appropriée, humaine, et produite dans le but d'assurer la subsistance des personnes et de la planète ». Selon Beischer et Corbett (2016) s'inspirant de Gottlieb et Joshi (2010), la justice alimentaire est une réponse à des inégalités alimentaires, et donc de revenus, qui sont profondément ancrées et découlent de politiques inadéquates, et cette démarche de justice alimentaire tente de questionner et de transformer les systèmes alimentaires en s'interrogeant sur le où, le quoi et le comment de la culture, de la production, du transport, de la distribution et de la consommation des aliments.¹⁷

Le mouvement en faveur de la justice alimentaire dénonce le système alimentaire actuel et son « inégale répartition de la nourriture, le faible accès à des aliments sains, les inégalités de conditions de travail des agriculteurs et leur injuste rétribution » (Paddeu d'après Lang et Heasman, 2004) et on peut estimer que « deux vecteurs apparaissent particulièrement fructueux pour enclencher le processus de changement : les questions d'éducatives et d'empowerment, d'une part, et de gouvernance alimentaire, d'autre part » (Hochedez et Le Gall, 2016).

¹⁵ Paddeu citant Soja pour parler des différentes conceptions de la justice sociale dans son article « D'un mouvement à l'autre : des luttes contestataires de justice environnementale aux pratiques alternatives de justice alimentaire ? » revue jssj, page 5. Septembre 2016

¹⁶ Bernard Bret explique de quoi s'agit-il lorsque l'on parle de justice spatiale dans un article dédié à la notion de justice spatiale sur le site : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-a-la-une-justice-spatiale>. Consulté le 24/10/16

¹⁷ Selon Beischer et Corbett dans « La justice alimentaire comme réponse à la faim dans les paysages alimentaires canadiens : Comment un projet de glanage communautaire axé sur une praxis de justice alimentaire peut remédier à la dépolitisation de l'insécurité alimentaire » justice spatiale | spatial justice, n°9, Janvier 2016, <http://www.jssj.org>

Ainsi, il faut voir la justice alimentaire dans un contexte social existant, les problèmes d'insécurité alimentaire et de malnutrition touchant des quartiers pauvres, l'alimentation constituerait un élément de disqualification sociale supplémentaire. La justice alimentaire ambitionnerait dès lors à favoriser une bonne alimentation pour les personnes pauvres et les minorités ethniques. C'est pour cela qu'il est intéressant de l'étudier en lien avec l'agriculture, de façon plus systémique. Aux Etats-Unis, cela se manifeste par des mesures et des initiatives d'agriculture urbaine notamment dans les grandes métropoles américaines telles que New York ou Montréal où les taux de pauvreté sont très forts. Cette justice se traduit alors par des actions voulant créer des « systèmes agroalimentaires alternatifs urbains en rupture avec le système conventionnel » notamment accessibles pour « les populations les plus pauvres et les minorités ethniques supposées souffrir le plus des injustices du système agroalimentaire dominant », qui mettent en œuvre des infrastructures et des formes de distribution de produits frais dans les quartiers défavorisés¹⁸ et les espaces de déserts alimentaires.

En revanche, du côté francophone, les approches sectorielles et la fragmentation disciplinaire auxquelles sont soumises les études sur l'alimentation n'incorporent que très peu la dimension sociale et « le cadre conceptuel de la justice ». La justice alimentaire n'est en effet pas seulement un problème d'accessibilité, ni d'insécurité alimentaire, les espaces concernés étant des espaces qui « cumulent aussi d'autres problèmes d'emplois, d'infrastructures et de services de base. Aborder la dimension spatiale de la justice alimentaire, c'est donc à bien des égards dire qu'elle émane non seulement d'injustices sociales mais aussi d'injustices spatiales » (Hochedez et Le Gall, 2016).

Nous retiendrons donc particulièrement ce concept qui nous permet également d'élargir le thème de l'alimentation et de le mettre en perspective avec d'autres aspects comme celui de la production et de la précarité agricole. En effet, l'aspect productif et agricole de l'alimentation ne peut pas être ignoré dans le cadre de la justice alimentaire.

b) La justice alimentaire concerne aussi les producteurs

P. Sylvestre (2015) met en avant le phénomène grandissant de désert alimentaire en espace rural ((qu'il définit comme des espaces non-équipés ou sous-équipés en commerces alimentaires, et éloignés d'un pôle commercial urbain disposant de grandes surfaces, dans la mesure où « le dynamisme des services marchands s'atténue au fur et à mesure que la distance au pôle urbain le plus proche s'accroît » selon Hilal et Renaud-Hellier, 2005)) et la disparition des commerces de

¹⁸ D'après la thèse de F. Paddeu s'inspirant des travaux de Deverre et Lamine (2010), Feenstra (1997), Levkoe (2006), p16-17

proximité serait un facteur de précarité alimentaire. Toutefois, la précarité alimentaire ne serait pas uniquement due à l'accessibilité géographique de l'offre alimentaire mais surtout à la précarité socioprofessionnelle agricole. Dans ses travaux (2015), p45), il explique que la précarité agricole est spécifique et qu'elle se manifeste plutôt dans une instabilité des revenus, dans la composition familiale (le célibat pouvant être interprété comme un vecteur d'exclusion) ou encore dans les rythmes élevés de travail qui provoquent un isolement social. Il met de plus en avant le phénomène du non recours aux aides, soit par méconnaissance (en particulier pour le RSA-activité en cas de faibles revenus), soit par choix et par honte, afin d'éviter la stigmatisation sociale. Cela est donc un frein pour quantifier la précarité agricole, c'est pour cela que l'on peut parler de précarité non visible. D'après P. Sylvestre, les aspects de la précarité agricole pourraient être liés à la précarité alimentaire au sens où des rythmes de travail soutenus peuvent réduire le temps alloué aux courses ou que l'isolement social peut affaiblir l'attention portée à la cuisine et à la composition des repas. En outre, l'auteur insiste sur l'importance des ruptures familiales des agriculteurs qui renforcerait les l'isolement et l'exclusion sociale. En effet, le rôle de la famille et en particulier du conjoint est déterminant dans la mise en place de stratégie de mobilité et d'achat. Toutefois, il est aussi fait part d'une conscience alimentaire bien présente chez les agriculteurs, qui constituerait un rempart de choix à la précarité alimentaire.

En résumé, l'auteur insiste sur les caractéristiques de la précarité agricole qui renforcée par l'isolement et l'exclusion sociale, serait une cause directe de la précarité alimentaire des agriculteurs

c) Quid de l'aide alimentaire à propos de la justice alimentaire ?

Les travaux sur la justice alimentaire n'abordent pas trop le champ de l'aide alimentaire hormis un article de Beischer et Corbett (2016) qui montre que l'aide alimentaire (en particulier d'urgence, très largement répandue au Canada et aux Etats-Unis) correspond à un désengagement de l'Etat en matière d'alimentation en s'appuyant sur des associations caritatives et le bénévolat. La sécurité alimentaire recherchée par l'Etat est alors dépolitisée et subventionnée. Toutefois, les dispositifs d'aide ne correspondent pas ici à lutter contre les injustices alimentaires mais simplement à les combler de manière provisoire.

Les auteurs soulignent le rôle de la praxis de la justice alimentaire. Il s'agit de l'unité entre la

théorie/reflexion et la pratique/action dans le cadre d'une lutte consciente pour transformer le monde »¹⁹. En tant que dynamique réflexive et située, la praxis offre les outils permettant de collaborer avec les groupes marginalisés et de créer une expérience de recherche collective qui réponde aux objectifs ou aux besoins de ces derniers (Wakefield, 2007). La praxis est ici intéressante au sens où elle fait participer et qu'elle mobilise au nom d'une lutte juste pour agir sur une situation, ici sur les injustices alimentaires auxquelles sont exposées les populations défavorisées.

L'auteur montre qu'un projet de glanage, pratique courante s'appuie souvent sur les principes de justice alimentaire, sans que cela ne soit explicitement formulé. Ils peuvent donc aider à renforcer les capacités communautaires afin d'influencer les politiques publiques portant sur la pauvreté alimentaire. Un projet de glanage implique et peut permettre de sensibiliser et re-politiser les citoyens sur les questions de la faim et de la possibilité de se nourrir convenablement, conformément à l'acceptation de la justice alimentaire.

Les auteurs montrent que le glanage favorisent le sentiment de partage et de bonne volonté au sein des communautés ainsi que la réciprocité dans l'échange de conseils (cuisine, conservation des aliments, jardinage, etc) et donc des interactions sociales. En outre, « les programmes de glanage qui œuvrent dans un but humanitaire et à l'échelle de la communauté peuvent renforcer les capacités des individus à maîtriser leur propre vie en agissant sur leur santé et leur alimentation pour leur propre satisfaction », et comme l'exprime une participante de ce projet de glanage étudié, « *on se sent beaucoup plus digne quand on glane que quand on fait la queue dans une banque alimentaire* » (Beischer, 2016).

C) L'aide alimentaire pour plus de justice alimentaire ?

a) Fonctionnement général de l'aide alimentaire

En 2015 en France, environ 8,5 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté (987€/mois) et 4,8 millions de personnes ont eu recours à l'aide alimentaire, selon la Direction Générale de la Cohésion Sociale.

L'aide alimentaire, au sens du code rural, se définit de façon très simple comme la fourniture de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies²⁰, tandis que le CNA précise que cette aide s'adresse de façon plus large aux personnes en situation de précarité et vise entre autres choses à

¹⁹ Les auteurs s'appuient sur les travaux de Wakefield (2007) pour parler de la praxis de la justice alimentaire « La justice alimentaire comme réponse à la faim dans les paysages alimentaires canadiens : Comment un projet de glanage communautaire axé sur une praxis de justice alimentaire peut remédier à la dépolitisation de l'insécurité alimentaire » justice spatiale | spatial justice, n°9, Janvier 2016, <http://www.jssj.org>

²⁰ Définition proposée par l'article L. 230-6 du code Rural

répondre à des situations d'urgence, à offrir une alimentation diversifiée en qualité et quantité suffisante, ou encore à favoriser l'inclusion sociale.

L'accès des bénéficiaires aux diverses structures d'aide alimentaire dépend essentiellement de critères de ressources, de situation familiale, de résidence, et est généralement soumis à l'étude par des travailleurs sociaux ou par les structures d'accueil elle-même. De plus, le critère semblant être le plus fréquemment utilisé est le reste à vivre²¹, ou reste pour vivre, critère économique donc, défini de la façon suivante par le Secours Catholique en 2009 : «Le reste à vivre individuel journalier de l'aide alimentaire résulte de la différence entre les ressources et les dépenses contraintes. Les ressources sont : salaires, prestations sociales, pensions, indemnités, retraites. Les dépenses contraintes sont : loyers et charges, assurances et mutuelles, fluides (électricité, eaux, gaz, fuel), impôts, taxes et redevances, téléphone et internet, transport (essence, carte bus-métro), scolarité, cantine, garde d'enfants, remboursement de crédits.»

L'aide alimentaire est financée à l'échelle européenne dans le cadre de la politique agricole commune et de la politique de cohésion économique, sociale, et territoriale des états et des régions. L'objectif fixé à l'horizon Europe 2020 est la réduction d'au moins 20 millions de personnes menacées de pauvreté et d'exclusion sociale. Les états, peuvent donc compter sur le Fond économique d'aide aux plus démunis (FEAD) afin de financer leur programme national d'aide alimentaire, qu'ils doivent aussi cofinancer à hauteur de 15% du coût total. Il s'agit donc pour le FEAD (qui succède au PEAD) d'apporter une assistance matérielle aux plus démunis, ou encore d'après la Commission Européenne (2014) de « briser le cercle vicieux de la pauvreté et de la privation, en offrant une aide non financière à certains citoyens parmi les plus vulnérables de l'union, à charge de compléter ceci de mesures visant l'intégration sociale par le Fond Social Européen (FSE). Pour la période 2014-2020, le FEAD dispose d'une enveloppe de 3,8 milliards d'euros, desquels sont alloués 499 millions d'euros pour la France, qui complète par une enveloppe de 88 millions d'euros de ressources nationales sur la même période²².

Au niveau national, deux mesures majeures permettent de répartir les fonds dédiés à l'aide alimentaire. Tout d'abord, un Plan National d'Aide Alimentaire (PNAA), créé en 2004, est mis en place, son rôle est d'octroyer aux associations têtes de réseaux des denrées en fonction de leurs besoins, les denrées étant par la suite réparties entre les antennes locales ou départementales, pour

²¹ Constat fait par L. Serres , dans « l'aide alimentaire en France, appliquée aux épiceries sociales et solidaires », 2014. p16

²² Fonctionnement et chiffres du FEAD et de la politique d'aide alimentaire à l'échelle européenne selon les sites internet : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1089&langId=fr> et <http://www.europedirectplr.fr/programme-europeen/fonds-europeen-daide-aux-plus-demunis-fead>. Consulté le 24/10/2017

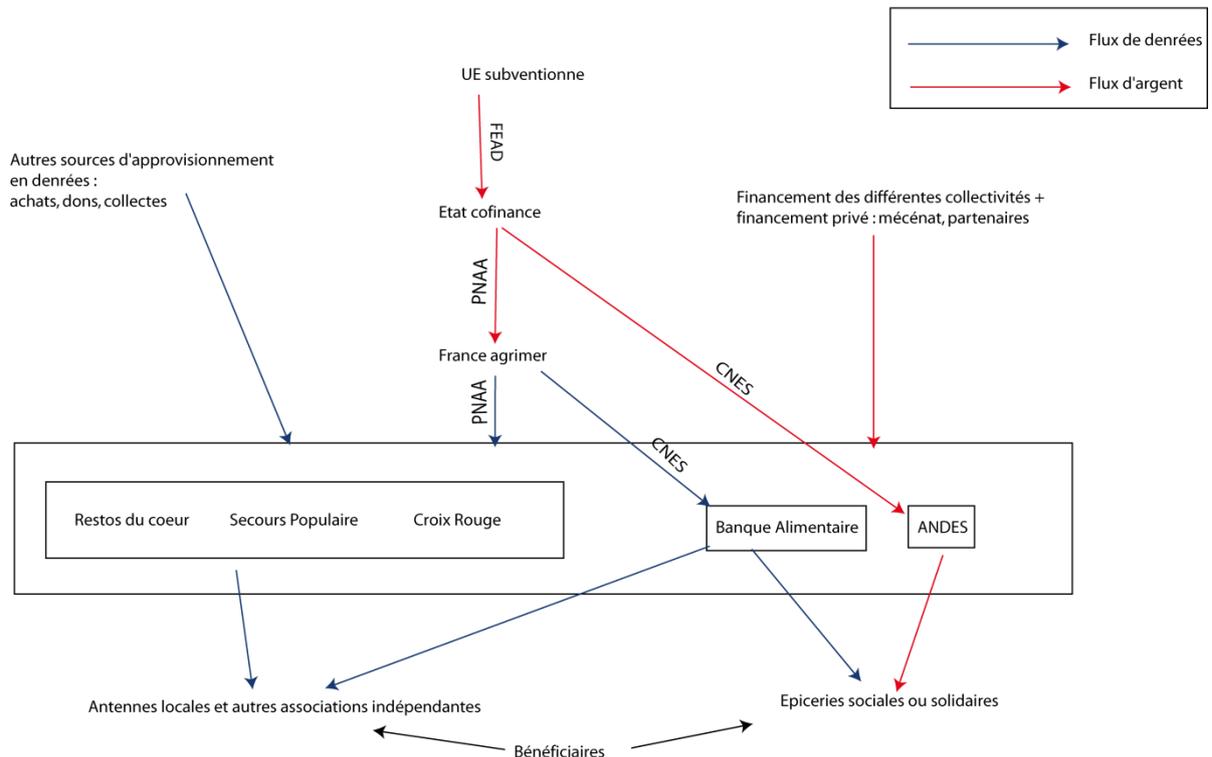
finalement qu'elles soient distribuées.

Puis, plus récemment, c'est le Crédit National des Epiceries Solidaires (CNES) qui a vu le jour en 2014. Avec un budget de 7,7 millions d'euros en 2014, sa fonction principale est de doter, via l'Association Nationale Des Epiceries Solidaires (ANDES), les épiceries solidaires en crédit, ces dernières nécessitant pour leur fonctionnement d'acheter elles-mêmes leurs produits, et gérer leur budget, c'est d'ailleurs en cela que l'épicerie solidaire est une forme spécifique de l'aide alimentaire, et ce présent chapitre s'attellera aussi à expliciter cette spécificité et ces différences. En réalité, une partie de l'enveloppe du CNES est reversée en denrées à la fédération française des banques alimentaires (FFBA) sous formes de denrées, toujours via France AgriMer, ces denrées étant redistribuées aux épiceries solidaires.

Dans l'aide alimentaire française, cinq associations d'ampleur nationale sont dites « têtes de réseau ». C'est-à-dire qu'elles sont habilitées par l'Etat à assurer l'exercice d'aide alimentaire, donc de récolter, stocker, et redistribuer des produits. Une partie de leurs produits sont issus des financements du PEAD et du PNAA sous forme de denrées alimentaires, via France AgriMer. Ces associations sont aussi financées pour leur fonctionnement par les différentes collectivités territoriales, au niveau local. Les cinq associations têtes de réseaux sont donc la Banque Alimentaire et l'ANDES qui alimentent leurs différents réseaux, puis les Restos du Cœur, le Secours Populaire Français et la Croix Rouge qui globalement alimentent leurs points de distribution à l'échelon local.

Schéma 1: le fonctionnement général de l'aide alimentaire en France

Schéma général du fonctionnement de l'aide alimentaire en France



Réalisé par J. Licari. Source : les différents sites internet des acteurs. 2017

Avant, l'aide alimentaire s'inscrivait dans la Politique Agricole Commune (PAC) et était une variable d'ajustement de la surproduction agricole. Or les surplus agricoles ont peu à peu disparu avec les réformes de la PAC. En 2014, le PEAD est remplacé par le FEAD, pour acheter des produits et non plus écouler les excédents dans le cadre de la PAC. Le Fond Social Européen (FSE) succède à la PAC pour organiser le FEAD.²³

Les financements de l'aide alimentaire se font majoritairement en fourniture de denrées issues de France AgriMer. Cette structure organise des appels d'offre pour répondre à la demande de l'aide alimentaire au niveau national. Les autres modes d'approvisionnement des structures d'aide alimentaire sont les dons et achats, aux grandes et moyennes surfaces, aux producteurs et industriels, et les collectes nationales. Cela signifie que la provenance de la majorité de ces produits est semblable, ce sont des produits qui s'insèrent dans les filières longues de commercialisation. Toutefois, ces changements récents et la création du CNES ont laissé entrevoir de nouvelles perspectives d'approvisionnement dans un secteur en particulier de l'aide alimentaire, celui des épiceries sociales et solidaires.

²³ D. Patuere et A. Carimentrand sur le fonctionnement de l'aide alimentaire dans « Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire », RIODD 2016, Juillet 2016.

b) Des initiatives de relocalisation de l'alimentation des personnes en situation de précarité

Il existe aussi des initiatives de relocalisation et de reconnexion de l'alimentation des personnes défavorisées en France, alliant solidarité et circuits courts. Elles peuvent aussi être plus ou moins indépendantes et déconnectées de l'aide alimentaire traditionnelle. On peut dire de ces initiatives qu'elles sont originales au sens où elles s'inscrivent dans des dynamiques rurales et urbaines, offrant un débouché commercial pour l'exploitation agricole locale tout en permettant, par une différenciation du prix d'achat, forme de discrimination positive, aux ménages défavorisés de payer un coût moindre pour l'obtention de fruits et légumes locaux.

Un exemple, les filets solidaires à Angers:

Depuis 2011, la ville d'Angers, en collaboration avec l'association Les Jardins de Cocagne, qui œuvre dans l'aide alimentaire, a mis en place les filets solidaires. L'idée de départ était de créer une épicerie sociale et solidaire, mais on a plutôt opté pour une démarche originale de distribution de fruits et légumes dans un cadre relativement détaché de celui de l'aide alimentaire, étant donné que les surplus des grandes et moyennes surfaces à destination des structures d'aides alimentaires seraient majoritairement composés de produits laitiers et carnés, et pas suffisamment de fruits et légumes. Pouvaient donc prétendre à cette nouvelle offre, des personnes connaissant des difficultés sociales mais n'étant pas éligibles à l'aide alimentaire dite traditionnelle.

Il s'agit de récupérer des fruits et légumes invendus ou destinés à la destruction, auprès du Marché d'Intérêt National ou de producteurs de la région, mais aussi des jardins de cocagne. Les produits sont triés, puis revendus à un prix de gros, qui varie toutefois en fonction des revenus du client, dans une dizaine de lieux non associés à l'aide alimentaire, en particulier dans les quartiers connaissant des difficultés sociales afin de permettre un retour à la consommation de produits frais pour des personnes s'en étant éloignées. De plus, des animations mensuelles animées par des travailleurs sociaux sont organisées sur les lieux de distribution (comme les maisons de quartiers, par exemple), avec des dégustations, des échanges de recettes, des interventions autour du bien être et de la santé. Cette initiative, toujours d'actualité devant la réussite engendrée, regroupait une centaine de bénévoles et environ 600 bénéficiaires en 2016.²⁴

Un autre exemple est celui des AMAP en région Rhône-Alpes :

²⁴ Informations tirées du détail du programme les filets solidaires : <http://www.resolis.org/upload/fiche/pdf/CL1606782-les-filets-solidaires-du-ccas-dangers-20160706-163856.pdf>. Consulté le 24/10/2017

L'AMAP est un partenariat de proximité entre un groupe de consommateurs et de producteurs locaux, basé sur un système de paniers hebdomadaire. Le consommateur, payant généralement une à l'avance, un contrat solidaire, de confiance est passé avec le producteur.

Les « AMAP pour tous »²⁵ sont un autre exemple d'initiatives mises en place dans différentes villes de France. Les paniers d'une AMAP traditionnelle engagent le consommateur dans une démarche de solidarité envers les producteurs locaux, afin de les soutenir et de les rémunérer à un prix plus juste que les prix pratiqués par les canaux traditionnels de distribution, les grandes surfaces. Toutefois, les paniers dits solidaires, vont chercher à étendre les valeurs solidaires du producteur au consommateur, c'est-à-dire à permettre un accès au plus grand nombre à une alimentation locale et plus saine. La région Rhône-Alpes est particulièrement engagée dans ce système de circuits courts solidaires, la large orientation de l'agriculture vers le maraîchage aidant. Ces AMAP pour tous peuvent prendre des formes différentes pour mettre à disposition des paniers aux personnes en situation de difficulté sociale :

- l'AMAP solidaire, permet d'adhérer à un prix très réduit par rapport à une AMAP traditionnelle, de l'ordre de 45€ par an soit 1€ le panier hebdomadaire, avec l'appui d'organismes socio-éducatifs. Ce système d'ouverture des AMAP se retrouve beaucoup aux Etats-Unis mais assez peu en France.
- Le panier solidaire alloué au sein d'une AMAP traditionnelle, dont le prix est défini en fonction des revenus et où le manque à gagner pour les producteurs est compensé par le prix des autres paniers.
- Le panier social, où la collectivité publique subventionne l'AMAP ou finance des paniers mis à disposition de populations défavorisées, en particulier dans les territoires faisant l'objet de politique de la ville.
- le bon alimentaire, émis par les collectivités, permettant aux personnes d'acheter des denrées aux agriculteurs membres de l'AMAP partenaire. Il est lui aussi répandu aux Etats-Unis.
- Le panier caritatif, financé par des contributions volontaires des adhérents d'une AMAP et d'autres actions (fêtes, collectes, vente de produits).
- le don de panier orphelin, ou panier non retiré par les adhérents d'une AMAP, à destination d'un CCAS ou d'une épicerie solidaire pour éviter la perte des produits et pour en faire profiter d'autres personnes qui se trouvent dans le besoin alimentaire.

Or, le prix n'étant pas jugé comme la principale barrière d'ouverture des circuits courts, le défi pour ces initiatives est aussi la sensibilisation, l'éducation, à l'agriculture de proximité et aux vertus de l'alimentation locale. Ces formes d'initiatives sont intéressantes dans le sens où elles se démarquent

²⁵ Les AMAP pour tous contribuent à l'ouverture sociale des AMAP par diverses pratiques, une synthèse en est faite et toutes les informations sont issues du site internet : <http://amap-aura.org/wp-content/uploads/2015/12/5c-AMAP-pour-tous.pdf>. Consulté le 24/10/2017

de l'aide alimentaire traditionnelle et visent aussi à valoriser une certaine solidarité, les consommateurs soutenant une agriculture de proximité, dans l'esprit du mouvement alimentaire alternatif ou de la « consom'action »²⁶.

De plus, il a beaucoup été question ici du sort des consommateurs en particulier face à leur alimentation, mais qu'en est-il de celui des agriculteurs ?

D. Paturel et A. Carimentrand font état de conditions économiques assez difficiles chez les ménages agricoles (22.3% des ménages agricoles en dessous du seuil de pauvreté et 40% en dessous du SMIC selon la MSA, 2015) en France et comme nous l'avons vu, la précarité agricole est un facteur important pouvant déboucher sur une précarité alimentaire chez les ménages agricoles.

Les effets d'une relocalisation de l'alimentation et des filières de commercialisation à travers un dispositif original impliquant consommateurs et agriculteurs en situation de précarité (via les épiceries sociales et solidaires) dans un territoire ont donc tentés d'être éclaircis. Les résultats montrent des signaux positifs avec une meilleure maîtrise sur les prix et les débouchés des productions, l'amélioration de la santé morale et l'élargissement du capital social des agriculteurs. Toutefois, les auteures estiment que la reconnexion avec les consommateurs et que les vulnérabilités auxquelles sont soumis les deux types d'acteurs (consommateurs et agriculteurs) ne sont pas réellement comprises et partagées de part et d'autre. La conséquence de l'incompréhension qui s'exerce entre ces acteurs urbains et ruraux est donc un frein (incompréhension qui se manifeste par exemple par de totales méconnaissances des urbains sur leur agriculture de proximité, comme le montre l'expérience menée avec des collégiens à Poitiers et Lyon) au développement des solidarités entre ces deux groupes²⁷. Au regard de ces résultats, une piste pour travailler dans ce sens reste celle de l'éducation, de sensibilisation, de conscientisation du territoire.

²⁶ Le mouvement alimentaire alternatif encourage les consommateurs à choisir des aliments frais, locaux et souvent biologiques, plutôt que des aliments produits et transformés industriellement. Voir Paddeu, Beisher et Cottleb

²⁷ Synthèse de « Un modèle associatif de circuits courts pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire » (RIODD, Juillet 2016) de D. Paturel et A. Carimentrand à propos des effets de relocalisation chez les agriculteurs en situation de précarité

c) L'épicerie sociale ou solidaire : une forme originale et locomotive dans le changement de pratiques dans l'aide alimentaire

Tout d'abord, au sens de l'Association Nationale Des Epiceries Solidaires (ANDES) qui organise un réseau national d'épiceries solidaire et a été récemment désignée par l'Etat tête de réseau spécifique à ces épiceries, « *Une épicerie sociale relève d'une municipalité ou une communauté de communes, donc essentiellement financée par un CCAS ou CIAS. Les épiceries solidaires procèdent d'un regroupement d'individualités et d'associations : elles font appel à des financements croisés et ont une forme associative* ».

L'épicerie sociale est portée par des financements publics et sont adossées au CCAS (centre communal d'action sociale) ou CIAS (centre intercommunal d'action sociale) tandis que les épiceries solidaires sont plutôt le fait de personnes ou d'associations et font appel à des financements croisés. C'est donc avant tout une différence de fonctionnement dans l'administration de la structure que l'on peut mettre en avant entre épicerie sociale qui relève du secteur public et épicerie solidaire qui relève plutôt de l'autogestion, mais pour le reste, le service proposé par la structure en elle-même et surtout l'esprit restent semblables voire identiques, c'est la raison pour laquelle on les regroupe sous la même bannière « d'épiceries sociales et/ou épiceries solidaires ». Il n'est d'ailleurs pas rare de confondre les deux, ou de nommer par le terme « épicerie sociale » ce qui s'avère en fait être une épicerie solidaire. Toutefois, il ne faut pas non plus condamner cet amalgame puisque les épiceries solidaires, bénéficient-elles aussi de financements publics et ne sont pas réellement déconnectées des services sociaux de la ville et des politiques sociales. Cependant, comme le relève Gros Mathieu dans son histoire et typologie des épiceries sociales et solidaires (2014), on pourrait dire que épiceries sociales et solidaires sont à la croisée des chemins entre régulation publique et autogestion. Il a donc proposé de définir chacune d'entre elle, de façon très simple. Une épicerie sociale serait « plus institutionnalisée et plus ancienne, un espace d'aide alimentaire à destination des personnes en difficulté, en majorité géré par des organisations publiques comme un CCAS ou CIAS » tandis qu'une épicerie solidaire serait « le lieu d'accueil et d'accompagnement social dont l'entrée est l'aide alimentaire, majoritairement géré par des organisations privées non lucratives, plus récente et développant davantage un esprit alternatif »²⁸. Ces épiceries solidaires sont nées dans les années 1990 pour « offrir plus de solutions aux personnes dans le besoin ». Selon l'ANDES, en 2014, les épiceries gérées sous forme associative représentent 67% des épiceries tandis que les structures

²⁸ Citations extraites du mémoire de M. Gros sur les épiceries sociales et solidaires : http://www.memoireonline.com/03/15/8942/m_Epiceries-sociales-et-solidaires--histoire-et-typologie0.html. Consulté le 25/10/2017

gérées par des CCAS ou des CIAS représentent seulement 33%, on constate donc que le phénomène associatif a connu un très large essor au sein de ces structures d'aide alimentaire.

Pour parler de l'esprit et du fonctionnement de ces épiceries (sociales ou solidaires), il se démarque des autres structures dans le sens où le bénéficiaire s'apparente davantage à un client de la structure, car il est libre de choisir ses produits et exécute un acte d'achat même si le prix est très réduit, la symbolique est forte car cela contribue à sortir d'une « logique d'assistantat pur et simple »²⁹. De plus, l'accueil se fait généralement de manière conviviale, où l'échange et l'interaction avec les bénévoles est favorisée, autour d'un café par exemple, et où d'autres activités sont proposées aux adhérents. Dans ce cas là, on peut considérer l'alimentation comme une porte d'entrée pour aborder d'autres questions comme la santé, l'éducation, l'emploi³⁰, d'autant plus quand l'épicerie est gérée par une association à spectre d'action plus large œuvrant dans la solidarité. En tout cela, l'épicerie solidaire est une forme plutôt originale qui se distingue des autres formes d'aide alimentaire, bien souvent assimilée comme un processus d'assistantat et perçu comme dévalorisant par les bénéficiaires des formes traditionnelles d'aide alimentaire. L'objectif reste donc de valoriser la personne fréquentant la structure et l'accompagnement social est censé y avoir une place importante.

Les épiceries proposent généralement un choix de produits variés (fruits et légumes, viandes et poissons, produits laitiers, produits secs, sucreries), pas seulement alimentaire (produits d'hygiène et d'usage courant) à un prix allant de 10 à 50% de celui proposé en grandes surfaces. Pour reprendre la définition de l'ANDES, « les épiceries solidaires se présentent comme des épiceries classiques de proximité. Elles proposent une aide alimentaire qui allie choix, fraîcheur, qualité et respect du goût, des cultures et des habitudes. Chaque adhérent des épiceries choisit les produits qu'il souhaite consommer en participant à hauteur de 20% en moyenne du prix réel ».

Les critères d'admission sont propres à chaque structure, mais généralement, elle se fait via des prescriptions et des recommandations des travailleurs sociaux internes ou non à la structure d'aide, en fonction du revenu des ménages et de leur composition, ou de ce que l'on peut appeler le « reste pour vivre », soit l'argent dont dispose le ménage après avoir payé son logement et d'autres charges (ressources – charges – crédits = reste pour vivre). L'admission se fait généralement aussi via un critère géographique, en fonction de l'IRIS habité par les personnes et du champ d'action de

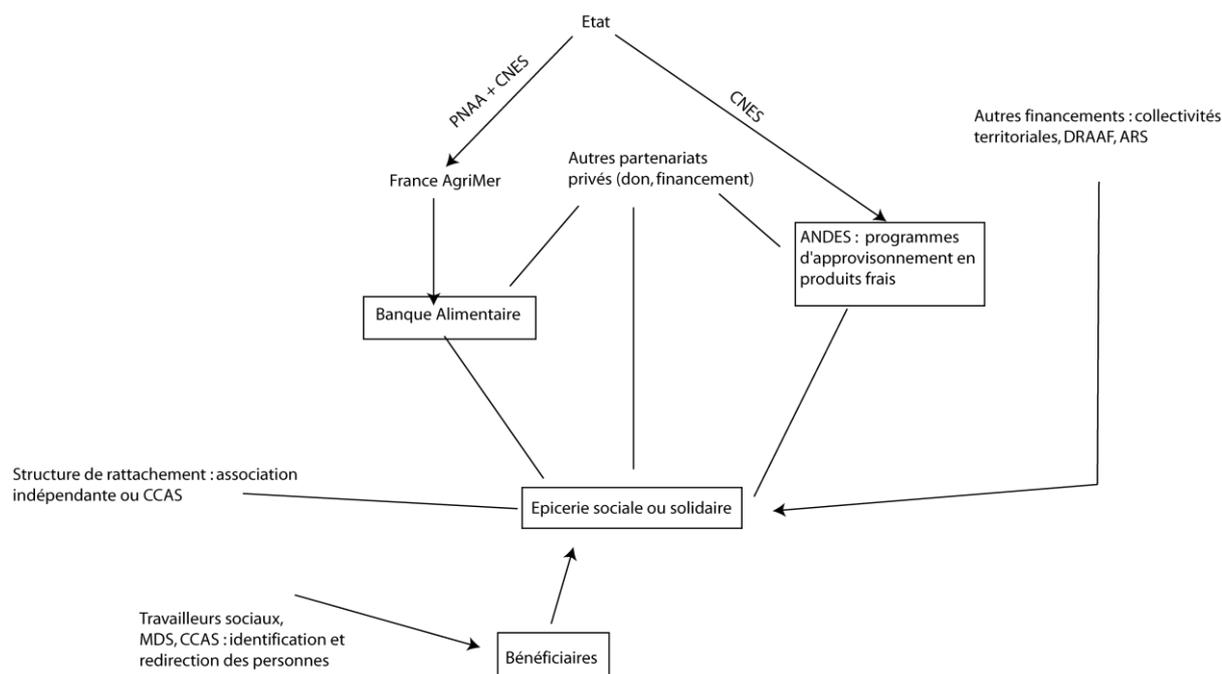
²⁹ Selon la banque alimentaire dans un article dédié aux épiceries sociales et solidaire, sur son site internet <https://www.banquealimentaire.org/articles/les-epiceries-sociales-et-solidaires-002038>. Consulté le 25/10/2017

³⁰ Selon l'ANDES et son site internet dans la page dédiée à la présentation des épiceries solidaires <https://andes-france.com/nos-actions/les-epiceries-solidaires/les-epiceries/>. Consulté le 25/10/2017

l'épicerie. Ainsi, le rôle des services sociaux municipaux et de leurs travailleurs sociaux reste prépondérant pour la redirection des personnes vers les structures adaptées à répondre à leur situation.

Schéma 2: l'organisation générale d'une épicerie sociale ou solidaire

Organisation générale d'une épicerie sociale ou solidaire



Réalisé par J. Licari, 2017

Pour préciser les conditions d'approvisionnement des épiceries, en particulier des épiceries solidaires, les financements publics font de la Banque Alimentaire (BA) et de l'ANDES les deux pourvoyeurs de denrées, directement pour la BA via les denrées provenant de France AgriMer et redistribuée, indirectement dans le cas de l'ANDES, les denrées étant alors choisies et achetées par les épiceries. Les denrées peuvent aussi provenir de programmes mis en place par l'ANDES, consistant à mettre à disposition une offre de produits alimentaires, tel que le dispositif Uniterres.

En résumé, D. Patrel et A. Carimentrand (2016) parlent des épiceries solidaires comme une « innovation sociale et organisationnelle » au sens où elles se démarquent de l'aide alimentaire traditionnelle en s'appuyant sur des principes inédits comme le choix des produits et la contrepartie

financière. Ces formes émergentes d'aide alimentaire constituent-elles des outils efficaces pour promouvoir plus de justice alimentaire ?

2) Poitiers à l'épreuve de la justice alimentaire ?

La ville de Poitiers se révèle être un terrain d'étude intéressant, car l'aide alimentaire et les initiatives en faveur de justice alimentaire restent principalement étudiées dans les grandes villes. Poitiers est une ville moyenne qui compte une population de 87644 habitants (INSEE, 2012). Or, peu d'études portant sur le sujet sont à recenser sur les villes moyennes. L'intérêt de choisir un tel terrain demeure dans le postulat qu'une meilleure connexion entre la population et l'agriculture de proximité peut s'exercer, du fait de la petite taille de la ville et d'une agriculture relativement proche des quartiers urbains et résidentiels.

Poitiers est aussi un terrain d'étude intéressant car c'est une ville qui a accueilli et accueille des populations connaissant un certain nombre de difficultés sociales, qui se concentrent dans des quartiers classés en politique de la ville, qui sont au nombre de quatre à Poitiers, ce qui reste important au regard des standards d'une ville moyenne. Ce sont des quartiers qui peuvent s'apparenter à des déserts alimentaires, non au sens d'une absence de commerce mais plutôt du fait d'un maillage relativement faible et d'une distribution des commerces alimentaires plutôt regroupée, avec une variété dans l'offre pouvant être remise en question.

Poitiers présente des caractéristiques spécifiques, une large part de jeunes (35.6% de 15-29 ans en 2013, INSEE). Cette surreprésentation est à corréliser avec la présence de l'Université de Poitiers et ainsi beaucoup d'étudiants, synonyme d'un renouvellement fréquent de sa population (taux de renouvellement de 38%). De plus, la part des plus de 60 ans (18.9% en 2013) et des retraités (19,7%) progresse.

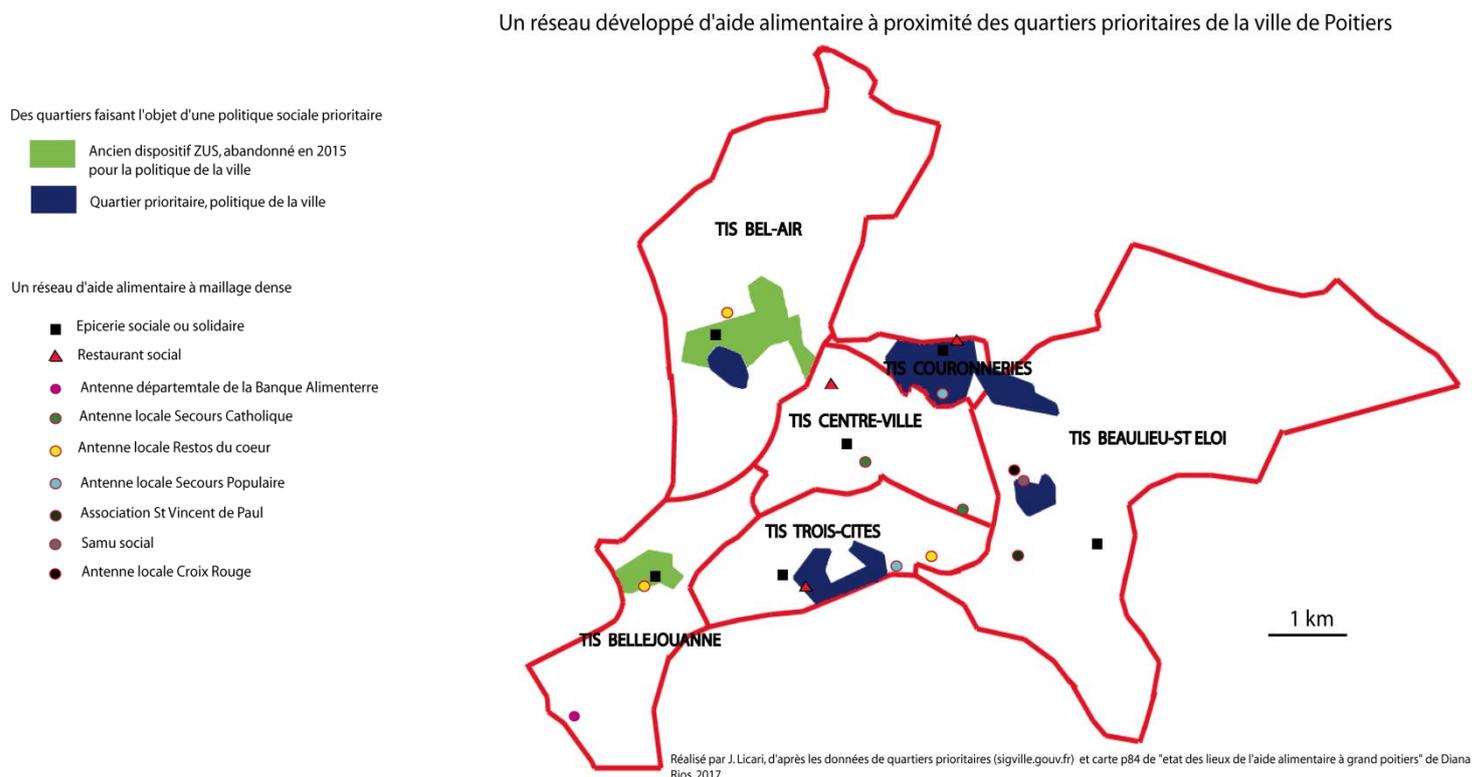
Poitiers se distingue aussi d'autres villes moyennes, par l'accueil de vagues successives d'immigrations, notamment à partir des années 1970 au sein du quartier des Couronneries. Cela pose aujourd'hui des problématiques importantes dans ces quartiers en termes de politique et d'inclusion sociale. Le taux de population immigrée à Poitiers s'élève à 9.1%, soit à exacte hauteur de la moyenne nationale (INSEE, 2012). Les étudiants favorisant l'installation au centre ville, la concentration de la pauvreté et l'absence de mixité sociale sont ainsi très remarquables dans les quartiers périphériques du centre-ville, aux Trois Quartiers et la gare, aux Couronneries et aux Trois

Cités, Bel Air puis également, à St Eloi, et dans le quartier de Bellejouane à Poitiers Sud³¹. Les classes les plus aisées préfèrent généralement s'installer dans les communes périphériques de Poitiers, au sein de l'ancienne agglomération, comme Buxerolles ou Mignaloux-Beauvoir.

Le taux de pauvreté s'élève à 22% pour l'ensemble de la ville, ce qui est particulièrement élevé par rapport aux standards pouvant être habituellement observés pour les villes moyennes³², la moyenne nationale s'élevant à environ 14%. Il convient d'avoir en tête les chiffres de représentation importante de populations étudiantes et retraités dans l'interprétation de ce taux élevé de pauvreté dans la ville. Le taux de chômage s'élève lui à 17.2% en moyenne pour la ville de Poitiers, contre une moyenne nationale d'environ 10% en 2017.

On suppose donc que certains quartiers de la ville qui connaissent des difficultés sociales rencontrent aussi des difficultés sur le plan de l'alimentation.

Carte 1 : un réseau développé d'aide alimentaire à proximité des quartiers prioritaires de la ville de Poitiers



³¹ D'après la cartographie dynamique et les différents calques sur le site sigville.fr à l'adresse : <http://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/86194>. Consulté le 03/11/2017

³² Selon Olivier Bouba Olga et son article sur le site de l'université de Poitiers : « 22% de pauvres à Poitiers », 2012. <http://blogs.univ-poitiers.fr/o-bouba-olga/2012/08/29/22-de-pauvres-a-poitiers/>. Consulté le 25/10/2017

Les populations défavorisées s'orientent vers les quartiers périphériques des Couronneries-St-Eloi, aux Trois Cités, à Beaulieu ou encore dans le grand quartier de Poitiers Nord où se trouve Bel-Air. Ces derniers sont aussi les quatre quartiers dits prioritaires (représentés en bleu sur la carte ci-dessus) dans le cadre des politiques de la ville. Un quartier prioritaire, par définition et au sens de l'Insee, est un outil de la politique de la ville ou le territoire d'application de cette dernière. On peut la résumer comme étant une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers des quartiers défavorisés et les populations y résidant. Ces quartiers prioritaires sont donc les « territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, et définis selon le critère unique du revenu par habitant ».

D'autres quartiers ne faisant pas parti de ces quartiers prioritaires où l'on peut dénoter des difficultés sociales persistantes sont également observables, on peut citer les exemples de Poitiers Sud et Bellejouane ainsi qu'un plus large territoire à Bel Air-La Blaiserie, qui étaient classés en Zone Urbaine Sensible (ZUS) quelques années auparavant, avant l'abandon de ce dispositif qui a laissé place aux quartiers prioritaires dans le cadre des politiques de la ville. On observe que les structures d'aide alimentaires restent assez présentes en particulier dans ou à proximité des quartiers connaissant des difficultés sociales. Une bonne partie de ces structures, organisent une distribution mais également une aide d'urgence, sous forme de colis. En 2014, c'est environ 3500 familles de Poitiers qui ont bénéficié de l'aide alimentaire (Diana Rios).

A) L'aide alimentaire à Poitiers, une affaire de « partenariat entre la collectivité et les associations »

En 2015, ce sont environ 210 000€ de fonds (subventions, loyers payés, ou de valorisation des locaux) qui ont été accordés par les différentes collectivités (Poitiers, Grand Poitiers, CCAS) aux acteurs locaux de l'aide alimentaire à Poitiers. Un tiers de ce budget a été consacré aux épiceries solidaires. Une enveloppe de 10 000€ est quant à elle consacrée à l'animation du réseau des épiceries avec le Comité des Alternatives Poitevines pour l'Entraide et l'Emploi (CAPEE). Le reste du budget est quant à lui consacré aux associations têtes de réseau (Banque Alimentaire, Secours populaire). Les différentes associations sont portées par un important bénévolat et soutenues par les pouvoirs publics comme l'illustre la construction en 2012 d'un bâtiment moderne et modulable de 200m² (d'un montant de 400 000€) dédié à l'aide alimentaire à Bellejouanne et la participation des collectivités (financements du Conseil régional, CAF, ANRU). Un conseiller en cohésion sociale et économie solidaire à Poitiers parle de « partenariat entre la collectivité et les associations ».

Photographie 1: Le nouveau bâtiment pour l'aide alimentaire à Poitiers.



Source : <https://www.lanouvellerepublique.fr/actu/l-appel-du-conseil-de-quartier>

La ville de Poitiers est donc assez active dans le domaine de l'aide alimentaire. En effet, diverses structures en exercent l'activité, afin de répondre aux besoins des populations les plus précaires et démunies, et sont destinées à répondre soit à un besoin régulier tout au long d'une campagne, soit de façon plus ponctuelle que l'on pourrait qualifier d'aide d'urgence pour venir en aide aux personnes faisant l'objet d'une situation délicate.

Dans l'aide alimentaire, cinq associations d'ampleur nationale sont dites « têtes de réseau ». C'est-à-dire qu'elles sont habilitées par l'Etat à assurer l'exercice d'aide alimentaire, donc de récolter, stocker, et redistribuer des produits. Une partie de leurs produits sont issus des financements du PEAD et du PNAA sous forme de denrées alimentaires, via France AgriMer. Ces associations sont aussi financées pour leur fonctionnement par les différentes collectivités territoriales, au niveau local. Les cinq associations têtes de réseaux sont donc la Banque Alimentaire et l'ANDES qui alimentent les différents réseaux, puis les Restos du Cœur, le Secours Populaire Français et la Croix Rouge qui alimentent leurs points de distribution à l'échelon local.

Deux associations têtes de réseaux, qui distribuent aux autres structures d'aide :

- L'association nationale du développement des épicerie solidaires (ANDES) est créée en 2000, pour aider les porteurs de projets d'épicerie solidaires face à des besoins croissants des populations en situation de précarité. Elle en accompagne le développement et les rassemble au sein d'un réseau dynamique et innovant, ayant pour but de resserrer le maillage de l'aide alimentaire en France et de favoriser la diffusion de cette innovation qu'est

l'épicerie solidaire (cf chapitre sur les ESS)³³. L'ANDES n'a toutefois pas d'antenne locale à Poitiers, mais coordonne les épiceries solidaires affiliées depuis son siège à Paris et à travers ses chargés de mission responsables pour chacun de zones géographiques.

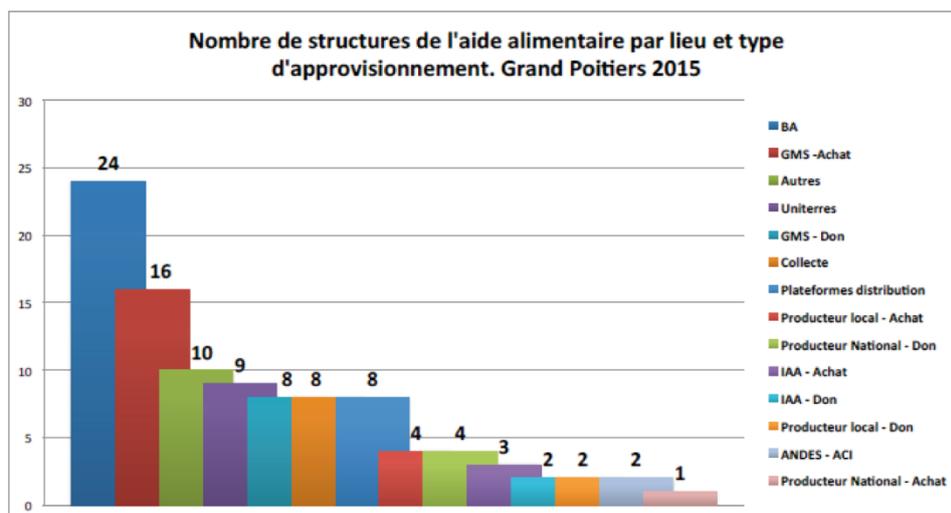
Cette association se veut « promouvoir l'accès des personnes en difficulté à une véritable citoyenneté économique : en permettant à un public exclu des circuits de consommation traditionnels de choisir les produits qu'il souhaite consommer, en vendant, à un faible prix, des denrées de qualité ; en proposant des activités où les compétences de chacun sont mises en avant, les épiceries solidaires et sociales se veulent, au-delà d'une aide matérielle, un outil de reconstruction et un tremplin vers une réinsertion durable » afin de répondre à une « fracture alimentaire » qui s'illustre par la notion de précarité alimentaire³⁴.

- Il faut citer l'antenne locale de la Banque Alimentaire se trouvant à Poitiers Sud, qui comptait en 2014 une centaine de bénévoles, et dont la tâche est principalement d'organiser des collectes, de gérer et redistribuer les denrées collectées ou achetées à destination des 24 structures adhérentes sur le territoire du Grand Poitiers (2014). La banque alimentaire n'ayant pas une fonction directe de distribution, elle consiste donc à approvisionner les autres associations « têtes de réseau » ou caritatives. Cet approvisionnement est d'ailleurs le plus représenté pour les structures de l'aide alimentaire à Grand Poitiers, comme le confirme les données suivantes.

³³ Présentation de l'ANDES sur son site internet <https://andes-france.com/andes/notre-histoire/>. Consulté le 25/10/2017

³⁴ D. Paturol et A. Carimentrand détaillant les objectifs de l'ANDES et mettant en avant la « fracture alimentaire » grandissante observable chez les populations défavorisées en particulier. 2016, p8.

Graphique 1: nombre de structures de l'aide alimentaire par lieu et type d'approvisionnement.



Source : Grand Poitiers, CAPEE. Traitement : Diana Rios.

Source : « L'aide alimentaire à grand Poitiers : vers un modèle résilient et solidaire d'alimentation ».

Diana Rios, 2015

La BA a été créée en 1984 afin de récupérer les stocks de nourriture excédentaires des grandes et moyennes surfaces (GMS) et de les mettre à disposition des structures d'aide alimentaire. L'antenne départementale de la BA dans la Vienne est implantée depuis 1988 à Poitiers, avec deux entrepôts, l'un à Poitiers et l'autre à Parthenay. Comme nous l'avons mentionné, la BA est alimentée par France AgriMer en denrées destinées à approvisionner des structures locales habilitées à l'aide alimentaire. Elle est aussi alimentée par le dispositif CNES, de la même façon, dont les denrées sont spécifiquement dédiées aux épiceries solidaires. Elle reçoit également des subventions de la part des communes et des conseils généraux départementaux et régionaux.

En plus de ces approvisionnements financés par les structures publiques, l'Europe et l'Etat, via le FEAD, la Banque Alimentaire complète ses approvisionnements par une collecte nationale d'aliments non périssable auprès des clients à la sortie des supermarchés, par une ramasse quotidienne de denrées invendues dans les Grandes et Moyennes Surfaces de la Vienne, mais aussi par des produits donnés par des producteurs agricoles et industriels, du département ou non.

Parmi les aides exclusivement d'urgences, il existe le Samu Social porté par sa cinquantaine de bénévoles, apporte une aide alimentaire d'appoint, en collaboration avec la Croix Rouge française. Il s'agit de mettre en place une aide d'urgence, de faire du dépannage avec des colis alimentaires, mais

également d'orienter les bénéficiaires de ce dispositif vers d'autres structures ou des travailleurs sociaux, plus à mêmes de répondre et trouver des solutions aux besoins des populations démunies sur une période plus longue. Le Samu Social fonctionne grâce aux Maraudes qui ont lieu 3 fois par semaines, selon les appels au 115 et les points stratégiques du territoire, avec des équipes mobiles sur tout le Grand Poitiers. Le Samu Social est alimenté par l'association de la Croix-Rouge, qui reçoit les produits de la Banque Alimentaire, ou par les collectes effectuées par les 50 bénévoles du Samu Social à la sortie des supermarchés. Près de 3000 personnes ont été accueillies ou redirigées lors des maraudes en 2014.

D'autres associations font essentiellement de la distribution alimentaire, ces structures sont donc habilitées à répondre aux besoins des personnes sur une période plus longue, ou faire du dépannage alimentaire généralement pour une campagne annuelle d'aide. Cela s'inscrit donc dans une logique de distribution alimentaire plus ou moins continue, ce qui n'empêche pas ces structures de mettre en place une aide dite d'urgence en complément de leur action, qui généralement consiste en un colis d'urgence distribué gratuitement à raison d'une fois par an.

- On peut citer l'antenne de la Croix Rouge française située dans la ZAC de Beaulieu qui distribue des denrées à 70 familles en moyenne par jour. Elle compte 6 bénévoles et s'adresse aux habitants de la ZAC de Beaulieu mais également aux demandeurs d'asiles hébergés. En 2014, 593 colis alimentaires à destination de 1373 personnes, ont été distribués, gratuitement aux demandeurs d'asiles et proposés pour un prix de 50 centimes d'euros aux habitants de Beaulieu.
- le Secours Catholique pratique une aide d'urgence en proposant aux personnes des colis alimentaires composés de produits secs et peu périssables, issus de la Banque Alimentaire, de collectes ou d'achats aux grandes et moyennes surfaces grâce aux subventions de la ville de Poitiers. Mais il distribue aussi des colis aux habitants de Poitiers Est aux prix de 50 centimes par colis.
- Le Secours Populaire est également un acteur de la distribution dans l'aide alimentaire. Cette structure propose à ses adhérents pendant une année des colis alimentaires en fonction de la composition du foyer. En 2014 à Poitiers, 437 familles soit 1508 personnes étaient concernées par cette aide. Une aide sous forme de colis d'urgence s'exerce également, pour dépanner les personnes ayant d'imminents besoins et n'étant pas inscrites, n'étant elle accessible une seule fois par an. Pour la même année, 347 colis d'urgence ont été distribués. Le secours populaire s'approvisionne bien entendu par les aides européennes du PEAD, mais aussi par une collecte annuelle, de la ramasse de denrées invendues dans la Vienne, de dons

occasionnels de l'industrie agro-alimentaire ou de producteurs, et par des achats groupés au niveau national.

- La société Saint Vincent de Paul portée par 8 bénévoles organise une distribution alimentaire semblable mais d'ampleur moindre, avec des colis distribués en fonction de la composition du foyer, permettant à ses inscrits de choisir légumes et viandes, et laissant la possibilité aux non inscrits de bénéficier d'un colis d'urgence. En 2014, 56 familles soit 155 personnes étaient concernées par l'aide apportée. Cette association est majoritairement alimentée par la Banque Alimentaire mais reçoit aussi des subventions du conseil départemental de la Vienne, des donations de particuliers et des quêtes réalisées après les messes, quelques dons occasionnels de produits donnés par des producteurs du sud ouest de la France. La participation financière s'y élève pour les bénéficiaires à 1€ par mois.³⁵
- On compte aussi les Restaurants du Cœur et ses trois antennes réparties sur le territoire de Poitiers, avec au nord l'antenne de la Demi-Lune, au « centre » l'antenne Grand Maison dans le quartier des Trois-Cités, et l'antenne sud localisée dans le quartier de Bellejouanne pour Poitiers sud. Les bénévoles sont au nombre de 200, et la structure a permis d'aider quelques 3512 familles soit 8758 personnes en 2014. La structure fonctionne grâce à un système de points attribués aux bénéficiaires, calculé selon un barème annuel et national, en fonction des revenus et de la composition du foyer. Les « restos du cœur » ont aussi mis en place un « point chaud » offrant la possibilité aux personnes démunies de prendre un repas complet et chaud, 6 fois par semaine en hiver, un peu moins en été. On peut noter une augmentation des repas servis qui s'élevaient au nombre de 8220 en 2014, et à 9472 en 2015. Les sources d'approvisionnement sont les mêmes que celle du secours populaire et des subventions sont reçues des différents collectivités territoriales, ainsi que des dons des particuliers organisés par l'association au niveau national.

L'agglomération de Poitiers (ancien découpage) compte également onze épiceries sociales et solidaires sur son territoire, dont six à Poitiers avec chacune sa zone d'intervention.

-Le Panier Sympa aux Couronneries

-Les 4 saisons à la Blaiserie

-Pom Cassis aux Trois-Cités

-Episs Campus à la Maison des Etudiants, spécifique pour les étudiants

³⁵ Toutes les données quantitatives et qualitatives exposées ici et portant sur l'aide alimentaire à Poitiers proviennent des fiches structures, en annexe du mémoire de master de Diana Rios : L'aide alimentaire à Grand Poitiers, vers un modèle résilient et solidaire d'alimentation. 2015, 110 pages.

-Le Trait d'Union au centre ville

-L'Épicerie de Capsud (qui remplace la bien lotie depuis début 2016) à Bellejouanne-Poitiers Sud

-Fleur de Buis à Buxerolles

-Le Panier Garni à Migné-Auxances

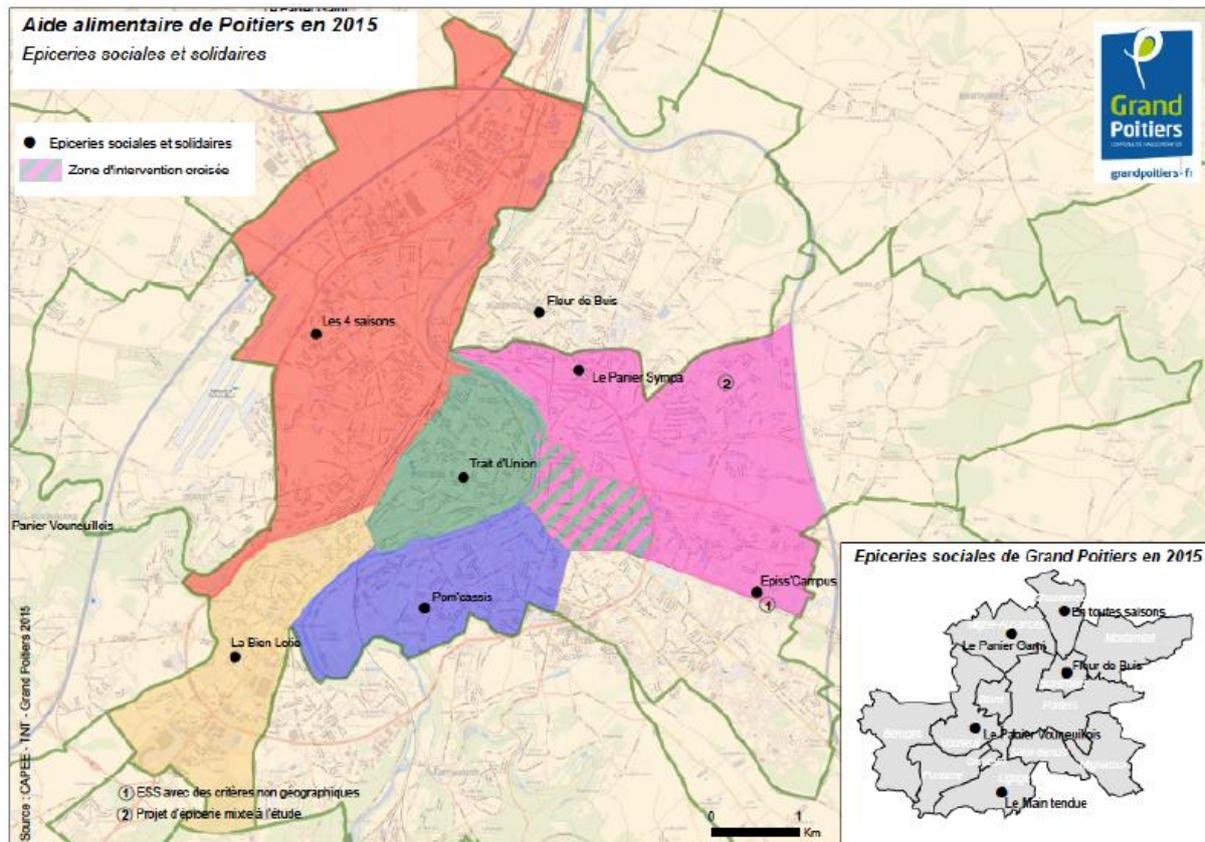
-Le Panier Vouneuillois à Vouneuil-sous-Biard

-La Main Tendue à Ligugé

	Panier sympa (couronneries)	4 saisons (blaiserie)	Pom cassis (3 cités)	Trait d'union (centre ville)	La bien lotie (bellejouanne)	Episs campus (campus université)	total
Nombre de familles bénéficiaires	333	112	257	136	x	75 étudiants	838
Nombre de bénévoles	20	25	18	30	x	13	126

Source : annexes fiches épiceries du mémoire de M2 de Diana Rios « l'aide alimentaire à Grand Poitiers : vers un modèle résilient et solidaire d'alimentation ». 2015

Carte 2: aide alimentaire à Poitiers en 2015: les épiceries sociales et solidaires



Source : Etat des lieux sur l'aide alimentaire Grand Poitiers, CAPEE, Grand Poitiers.
Réalisé par : Benoît MORILLON. Produit par : Diana RIOS.

Avec ce panorama de l'aide alimentaire à Poitiers, on peut voir que le maillage et la diversité de ces structures sur le territoire de Poitiers sont assez importants (à travers épiceries, aides d'urgence, dépannage) afin de répondre aux besoins des populations démunies, en particulier dans les quartiers connaissant des difficultés socio-économiques. Une aide alimentaire importante à Poitiers donc, notamment dans les quartiers prioritaires et anciens dispositifs de la ville. Est-ce un processus qui participe à améliorer la justice alimentaire dans ces quartiers ?

Dans le cadre de notre travail, nous avons décidé de nous intéresser spécifiquement à deux épiceries solidaires situées dans deux quartiers de Poitiers, dont nous allons parler maintenant.

B) Les terrains et objets d'étude

Voici donc nos deux terrains abritant nos deux épiceries solidaires, illustrés par ces images satellites (schémas 3 et 4) afin de contextualiser rapidement l'environnement proche des quartiers étudiés.

Le quartier des Couronneries à l'ouest se situe assez proche du centre ville (environ 1 km) et l'étalement urbain s'observe en direction de Buxerolles, à l'extérieur de la ville. Une activité agricole se distingue au nord est du quartier, avec des parcelles de champs visibles, non loin du secteur Aliénor d'Aquitaine et près de St-Eloi.

Schéma 3 : le quartier des Couronneries et sa proximité avec l'espace rural et le monde agricole



Schéma 4 : le quartier de Poitiers sud et sa proximité avec l'espace rural et le monde agricole

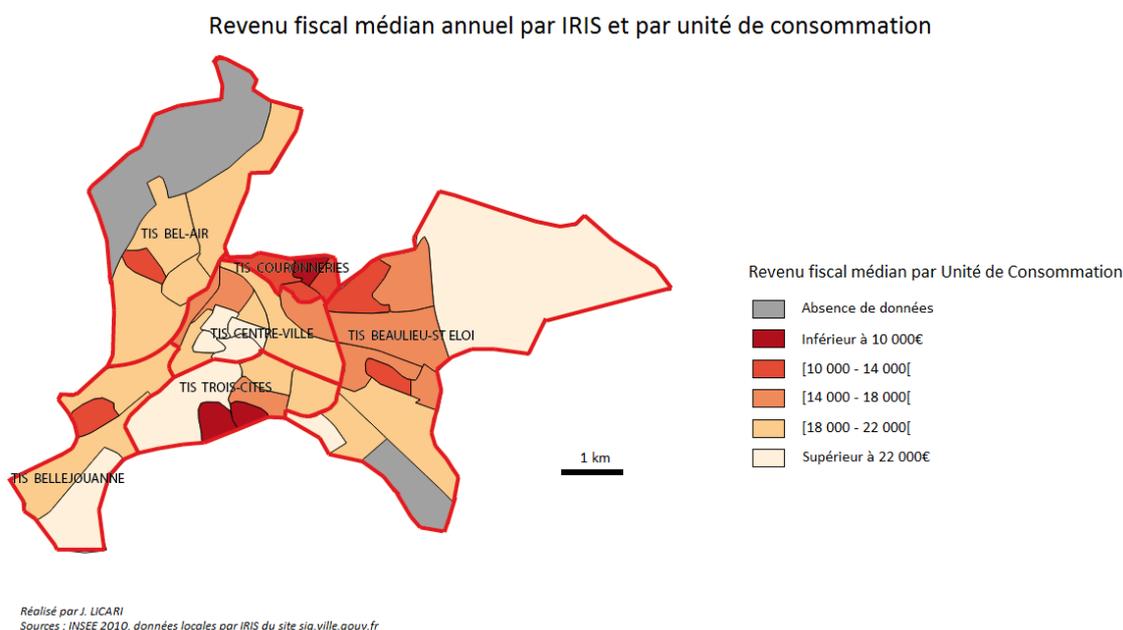


Les gens habitant à Poitiers Sud, notamment à l'ouest et au sud, se trouvent en périphérie de Poitiers, à proximité des communes de Vouneuil sous Biard à l'ouest, Fontaine le Comte et Croutelle, au sud, où l'activité agricole est bien présente, et la partie nord du quartier semble plus dense et résidentielle que la partie sud, ce qui s'explique par sa plus grande proximité avec le centre ville.

Différents indicateurs ont retenu notre attention pour étudier l'alimentation des personnes défavorisées. Le revenu médian en est un, et d'autres indicateurs tels que la composition des ménages, le nombre et le taux de commerces alimentaires, l'activité ou les catégories socioprofessionnelles vont être mobilisés également.

Voici une carte indiquant le revenu fiscal médian par IRIS (voir carte 3). On peut observer une situation difficile à l'est de la ville pour l'ensemble Couronneries-Beaulieu-St Eloi avec un revenu fiscal médian inférieur à 14 000€ par unité de consommation. Les Trois Cités au sud du centre ville est partagé entre l'ouest et l'est du quartier. Enfin, l'ensemble ouest de la ville, de Poitiers Nord (TIS Bel Air) à Poitiers Sud (TIS Bellejouanne) en passant par le quartier de la gare, le revenu médian est relativement élevé (supérieur à 18 000€) mais deux IRIS se distinguent par un faible revenu (IRIS Bel Air, IRIS Bellejouanne).

Carte 3 : revenu fiscal médian annuel par IRIS et par unité de consommation à Poitiers



D'après la carte 3, le quartier de Poitiers Sud (TIS Bellejouanne) connaît une certaine hétérogénéité en termes de précarité de la population : un écart important existe entre Bellejouanne où se trouvent des logements sociaux anciens avec de bas loyers, et qui a fait l'objet d'une rénovation urbaine (baisse importante de la population entre 2007 et 2012), et Pointe à Miteau où le revenu fiscal médian est relativement élevé au regard de Poitiers.

Quant à lui, le quartier des Couronneries connaît une précarité plus homogène et des difficultés sociales plus importantes et diffuses, au regard des chiffres et des indicateurs retenus. Les quatre IRIS se caractérisent par nous allons le voir, d'autres marqueurs de précarité.

a) Poitiers Sud

Poitiers-Sud comme il est coutume de le désigner, est un territoire périphérique situé au sud ouest du centre ville et adjacent au grand quartier des Trois-Cités. Quatre IRIS le composent, à savoir Chilvert, Bellejouanne, les Près-Mignons et la Pointe à Miteau, ce dernier étant surtout une grande zone commerciale davantage qu'une zone résidentielle. Le quartier de Poitiers-Sud compte près de 6400 habitants (INSEE 2012).

Le quartier de Poitiers Sud connaît une certaine hétérogénéité en termes de précarité de la

population : un écart important existe entre Bellejouanne où se trouvent des logements sociaux anciens avec de bas loyers, et qui a fait l'objet d'une rénovation urbaine (baisse importante de la population entre 2007 et 2012), et entre Près Mignons où les catégories cadres et professions intermédiaires sont bien représentées et où le revenu fiscal médian est relativement élevé au regard de Poitiers.

Tableau 2 : les marqueurs de la précarité dans les sous-quartiers de Poitiers sud

	Bellejouanne	Chilvert	Près-Mignons	Pointe à Miteau	Poitiers
Population (en habitants)	1 280	2 742	2 039	315	
Revenu fiscal médian (en €)	13 344	20 772	21 555	22 633	17 128
Taux de chômage (%)	26.4	11.7	9.4	5.6	17,2
Taux bénéficiaires RSA (%)	28.2	18.6	17.2	x	15,0
Représentation cadres et profession intermédiaires (%)	12,0	31,5	22,6	27,1	23,3
Part des ménages composés d'une personne seule (%)	60,7	46,6	40,7	35,5	56,3
Taux de population immigrée (%)	7,3	5,5	3,5	5,7	9,3
Taux de familles monoparentales (%)	16,7	16,4	15,8	13,3	20,1
Taux de commerces alimentaires* (‰)	1.6	0.7	2.5	9.5	1,1

**S'agissant des commerces alimentaires de proximité, ont été retenus : les boulangeries, boucheries charcuteries, poissonneries, petites supérettes et petite épicerie (inférieur à 120 m²).*

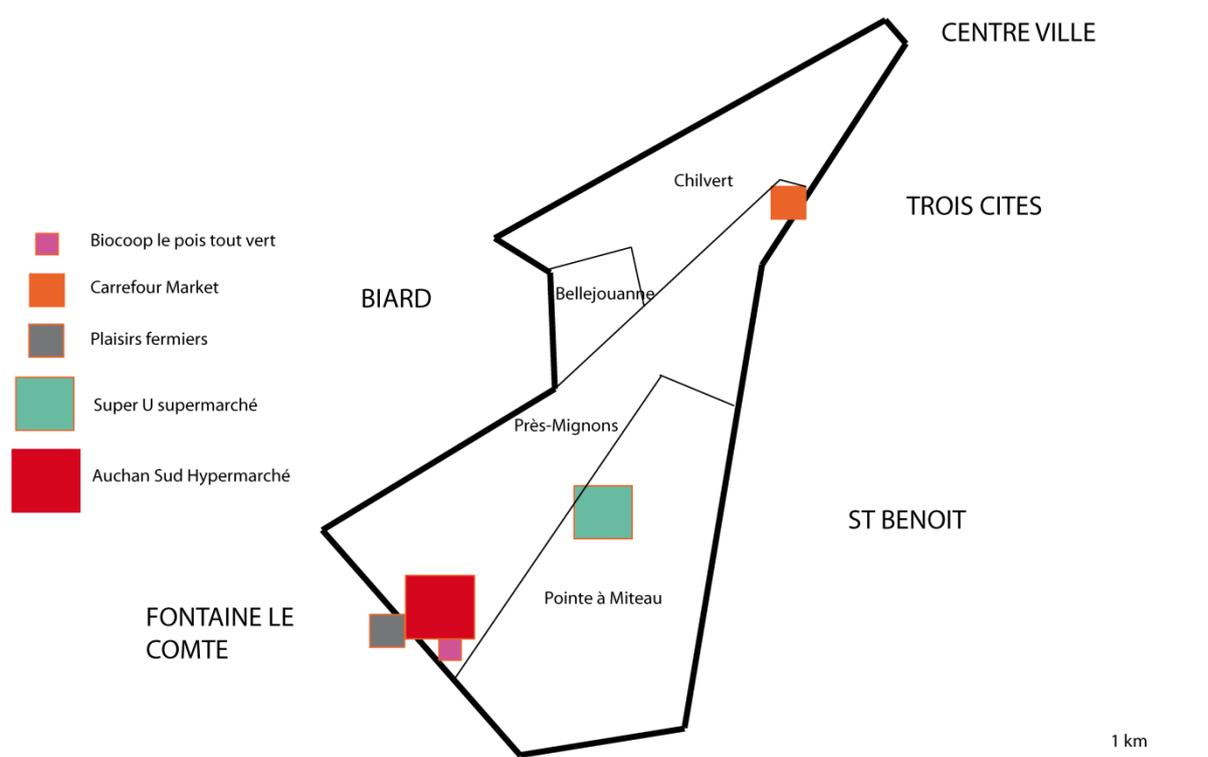
Source : données INSEE 2012 sur sigville.gouv.fr

Cette hétérogénéité est confirmée par les valeurs des différents indicateurs, notamment par le revenu fiscal médian largement inférieur pour Bellejouanne à l'ensemble de la ville et des quartiers de Poitiers sud, ainsi que par des taux de chômage de bénéficiaires du RSA élevé, tout comme la part des ménages composés d'une personne seule qui est élevée et qui indique un risque d'isolement et d'exclusion sociale important à Bellejouanne. Les valeurs de l'indicateur de taux de commerces

alimentaires laisse présager une situation plutôt bonne en termes de commerces alimentaires de proximité (boulangeries, boucheries, poissonneries, petites superettes et épiceries) dans ces quartiers, hormis pour Chilvert qui a un taux inférieur à la moyenne de la ville.

Schéma 5: la distribution alimentaire dans le quartier de Poitiers sud

Schéma de la distribution alimentaire dans le quartier de Poitiers Sud



Réalisé par Josselin Licari
Source : inventaire personnel des magasins de distribution alimentaire à Poitiers Sud et google maps

Au regard de la répartition des surfaces de distribution alimentaire à Poitiers Sud (voir schéma 5), on remarque que la zone commerciale organisée autour de l'hypermarché Auchan Sud polarise l'offre commerciale alimentaire, avec notamment un magasin biologique et un magasin de producteurs. Un Super U se trouve non loin, à environ un kilomètre de cette zone dans la zone de la Pointe à Miteau. On peut en revanche mettre en avant l'absence d'enseignes dans ou à proximité de Bellejouanne, quartier qui concentre aussi les difficultés sociales à Poitiers Sud. Les résidents de Bellejouanne, ainsi

que de Chilvert, peuvent alors percevoir leur quartier comme un désert alimentaire même s'il ne faut pas oublier le marché qui se tient à Bellejouanne chaque vendredi (rue de la jeunesse).

Concernant l'offre en aliments supposés plus sains, tels que des fruits ou légumes locaux et biologiques, il est possible de s'en procurer de différentes manières. Une nouvelle AMAP créée en 2017, « les cagettes de la boivre », est présente à l'accueil de CAPSUD chaque mercredi soir depuis septembre 2017. Mais aussi le marché de Bellejouanne. Egalement, les magasins de producteurs et biologique se trouvant en périphérie du quartier (bien que le prix dans les magasins biologiques reste assez important et peut constituer à priori une barrière d'autant plus grande) à proximité de Auchan Sud, laissent la possibilité de se procurer des produits locaux (en particulier dans le premier). Un autre élément un peu différent, ne concernant pas l'offre mais la production domestique, il s'agit des jardins partagés proposés par l'association des jardins familiaux de Poitiers Sud depuis 2012 dans Bellejouanne, sur un terrain mis à disposition par la ville de Poitiers, une vingtaine de parcelles sont cultivables par les habitants du quartier.

Malgré l'arrivée toute récente de l'AMAP dans l'IRIS Bellejouanne, on peut pointer la relative absence d'offre en produits locaux et parler de désert des circuits courts. Les habitants de cet IRIS, qui sont particulièrement exposés aux difficultés sociales préalablement évoquées (voir le tableau) ont en effet peu d'alternatives pour se procurer des denrées locales. Ils peuvent se rendre dans la zone commerciale d'Auchan, si tant est que cela soit réalisable du point de vue de l'accessibilité géographique (deux kilomètres environ, zone avec des transports en commun) et économique (potentiellement, le prix est peut être plus important et la méconnaissance de ce dernier est un frein).

b) Les Couronneries

Le quartier des Couronneries, quartier en difficulté, est assez actif et innovant dans le domaine de la solidarité et de l'alimentation. Il existe des initiatives politiques mais aussi associatives (en particulier l'éveil) qui agissent sur différents volets de l'alimentation (approvisionnement, éducation à l'alimentation).

Le quartier des Couronneries (fréquemment étendu à celui de St-Eloi qui y est juxtaposé) est un quartier prioritaire, comptant 8368 habitants (INSEE, 2011) et regroupant ainsi près de 10% de la population de Poitiers. Ce quartier fait également l'objet du Nouveau Plan National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de l'Etat qui vise à améliorer le cadre et les conditions de vie dans

ce territoire. On peut le subdiviser en quatre IRIS, précisément Europe, Provence, Nimègue, et Aliénor d'Aquitaine.

Les indicateurs relatifs à la précarité et la pauvreté présentent dans ces quartiers des valeurs globalement homogènes et très basses, en particulier dans l'IRIS Nimègue où le revenu médian est deux fois inférieur à la moyenne de la ville et les taux de chômage et de familles monoparentales deux fois supérieurs à la moyenne de Poitiers. Le taux de population immigrée y est élevé (1/5 de la population de cet IRIS).

Tableau 3: les marqueurs de la précarité dans les sous-quartiers des Couronneries

	Aliénor d'Aquitaine	Europe	Nimègue	Provence	Poitiers
Population (en habitants)	1 241	3 068	2 564	1 500	
Revenu fiscal médian (en €)	12 234	13 928	8 057	13 289	17 128
Taux de chômage (%)	28,9	29,5	35,1	20,1	17,2
Taux bénéficiaires RSA (%)	24,1	30,5	33,1	21,5	15,0
Représentation cadres et profession intermédiaires (%)	3,3	6,7	5,2	9,2	23,3
Part des ménages composés d'une personne seule (%)	72,7	51,0	54,9	61,5	56,3
Taux de population immigrée (%)	12,8	15,3	21,1	11,4	9,3
Taux de familles monoparentales (%)	36,1	20,9	40,1	27,8	20,1
Taux de commerces alimentaires (‰)	0,0	0,7	0,0	2,7	1,1

Source : données INSEE 2012 sur sigville.gouv.fr

Une initiative alimentaire originale, mise en place en partenariat avec le CAPEE (Comité d'Alternatives pour l'entraide et l'emploi), celle de COMAC (Comment Manger aux Couronneries) est

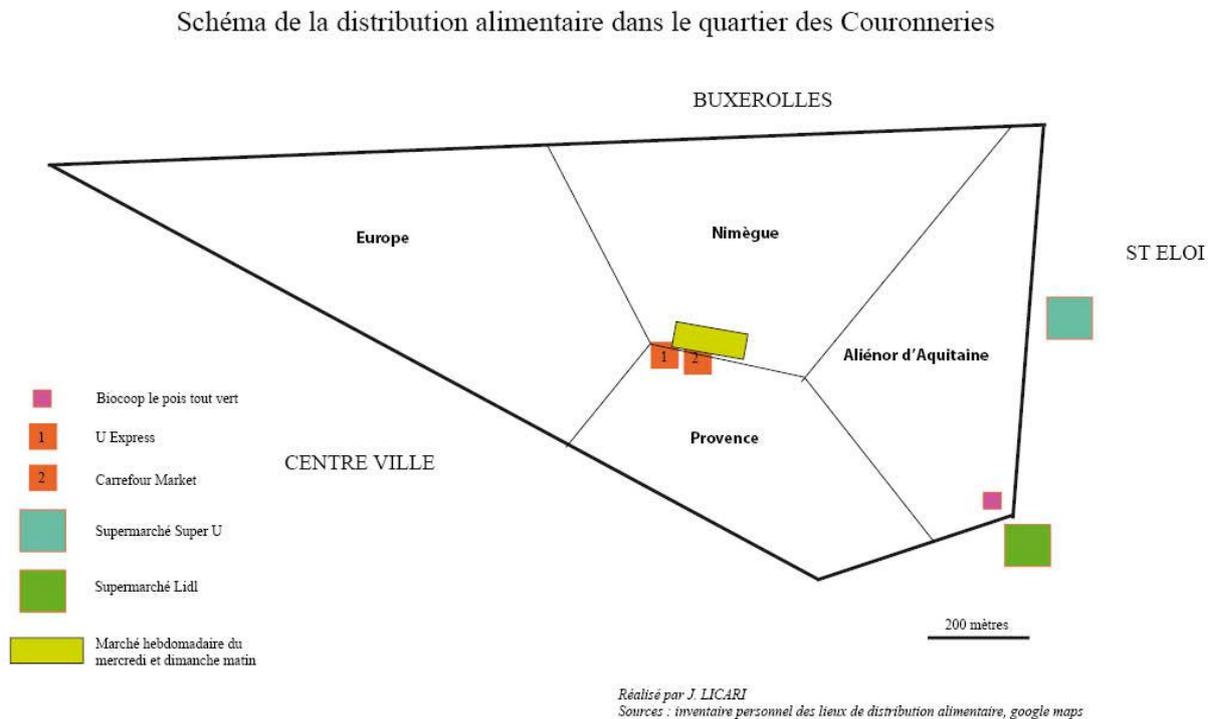
à souligner : elle se matérialise par des carnets de recettes jugées simples et peu coûteuses à la réalisation, en promouvant l'utilisation d'une grande variété de produits, notamment de légumes, afin de donner des conseils et recettes. Cette initiative sera explicitée plus en détails par la suite.

Le quartier des Couronneries est-il un désert alimentaire ?

Les faibles voire nuls taux de commerces alimentaires dans trois sous-quartiers sur quatre nous amènent en effet à nous interroger sur l'idée d'un désert alimentaire au sein du quartier des Couronneries. Ces taux sont calculés en fonction de la présence ou non de commerces de proximité tels que les petites épiceries ou supérettes, boulangeries, charcuteries, ou boucheries. Ces données ne prennent pas en compte les lieux de restauration rapide. De ce point de vue, nous notons un faible maillage en commerces de proximité, révélateur d'une dynamique socio-économique faible comme le confirme les autres indicateurs.

Concernant l'accès général aux denrées alimentaires (voir schéma 6), on note que des commerces alimentaires dans le quartier sont établis, notamment avec les grandes surfaces (Super U, Leader Price) qui se trouvent à la sortie des Couronneries, entre celui-ci, St Eloi et Buxerolles. Une superette U express se trouve également sur la place de Provence, plus au centre du quartier. Un grand marché a également lieu sur cette même place de Provence (en plus de Coimbra et Marbourg), deux fois par semaine, le mercredi et le dimanche matin. On peut également rajouter le magasin biologique le Pois tout vert, établi lui aussi en périphérie du quartier à la limite du secteur Aliénor d'Aquitaine et de St Eloi. Ce sont autant de structures qui permettent aux habitants des Couronneries (et pas uniquement, notamment avec le grand marché) de réaliser leur achat de denrées au sein du quartier.

Schéma 6 : la distribution alimentaire dans le quartier des Couronneries



Des éléments mettant en avant des produits respectueux de l'environnement mais surtout locaux existent dans le quartier. Il y a les chantiers d'insertion des jardins de l'éveil (domaines de la piquetterie et malaguet, en dehors du quartier des Couronneries) dont les produits se retrouvent à l'épicerie de l'éveil, dans le restaurant social de l'éveil qui pratique des prix différenciés et permet à quiconque de venir y manger, chaque jour. Mais les produits des jardins sont également revendus à d'autres associations et structures, ainsi qu'à tout le monde, depuis mai 2017, tous les mardis entre 12h et 14h sur le parking du restaurant.

Enfin, les jardins des mains vertes des Couronneries sont des jardins familiaux partagés qui permettent l'accès des habitants à une parcelle individuelle à cultiver.

Bien entendu, le marché bi-hebdomadaire reste probablement un lieu où il est possible de trouver une diversité de produits importante en fruits et légumes (en provenance et en qualité), et sa fréquentation montre qu'il s'agit d'un marché d'ampleur, le plus grand de la Vienne.

Il semble donc difficile de parler de désert alimentaire dans le quartier, même si les taux très bas voire nuls dans certaines zones montrent l'absence de petits commerces de proximités et autres boulangeries, boucheries, etc. La grande distribution est relativement présente, surtout en marge du

quartier, à la jonction entre Buxerolles et le quartier de St-Eloi. Toutefois, en matière de circuits courts, hormis les actions pertinentes entreprises par l'Eveil, peu d'éléments nous permettent d'affirmer que le quartier soit très engagé dans ces démarches de relocalisation de l'alimentation. Sans omettre non plus la présence du marché des Couronneries qui est forcément une plus value intéressante dans le quartier (d'autant plus avec la relative absence d'offre au centre du quartier) mais qui ne garantit pas forcément la proximité géographique des produits.

c) Nos deux épiceries, l'ainée et la cadette de la ville

Les deux épiceries choisies sont situées pour la première, dans le quartier des Couronneries, dans le secteur Nimègue, et la seconde dans le quartier de Poitiers Sud, au sein de l'IRIS Bellejouanne (mentionnés sur les précédentes cartes).

La raison pour laquelle nous avons choisi ces deux épiceries, à savoir celle de l'Eveil et celle de CAPSUD, est aussi et surtout leur adhésion au programme Uniterres, et ainsi, la volonté qui émane de celles-ci de relocaliser leurs approvisionnements en produits frais. Il faut préciser que toutes les épiceries sociales et solidaires de la ville et de la communauté d'agglomération ne sont pas forcément engagées dans cette démarche.

Tableau 4 : tableau comparatif entre l'épicerie CAPSUD et l'épicerie de l'éveil

	L'épicerie	Le panier sympa
Année de création	2015	1985
Structure gestionnaire	CAPSUD	L'Eveil
Nombre de salariés	1 + 2 services civiques	1 + 2 services civiques
Nombre de bénévoles	23	33
Nombre de bénéficiaires (2016)	428	1383
Variation du nombre de bénéficiaires par rapport à l'année précédente (2015)	x	+10%
Créneaux d'ouverture et de vente	Mardi (toute la journée)	Jeudi (toute la journée)

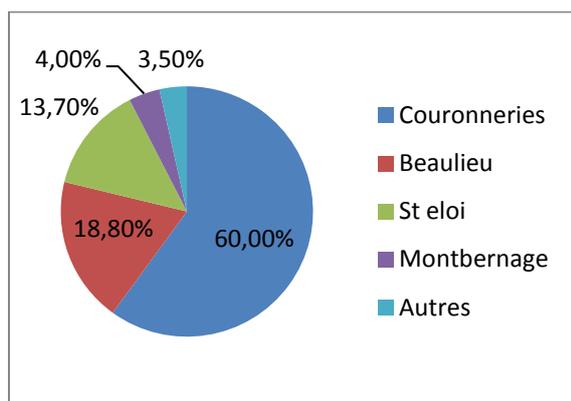
		Vendredi (matinée)
Moyens de stockage	-trois congélateurs (stockage) -deux grands frigos (stockage) - deux vitrines réfrigérées (vente) -deux congélateurs de vente	-quatre frigos pour la vente -deux frigos pour le don (DAL) -cinq congélateurs
Autres moyens logistiques	Un minibus, une remorque, glacières, une grande salle de vente (avec une réserve et un bureau)	Deux petites réserves dans l'épicerie, et deux autres locaux pour stockage, un camion frigorifique et une autre camionnette

L'éveil ou la pionnière des épiceries solidaires de Poitiers.

L'épicerie Le Panier Sympa est une composante de l'association l'Eveil, qui a vu le jour peu après la création de l'association, en 1985. Elle demeure la première épicerie solidaire de la ville, puis, au-delà, on doit également à l'association les premiers chantiers d'insertion qui ont pour but de permettre l'accès à l'emploi, sous forme de jardins (les jardins de l'éveil, un situé à Migné Auxances et l'autre dans le quartier des Trois-Cités) et d'un restaurant (l'assiette sympa) : 13 maraîchers sont employés ainsi que 8 autres personnes par le restaurant. L'association l'Eveil est en ce sens un symbole fort de la solidarité à Poitiers, comme s'en félicite le maire actuel, Mr Claeys. La volonté de cohésion sociale qui a vu naître ces initiatives, est encore présente et palpable aujourd'hui, à savoir l'entraide, la valorisation et le respect dans le travail, tout en proposant des services accessibles au plus grand nombre, afin de pouvoir répondre au besoin des personnes vivant dans le quartier et même au delà.

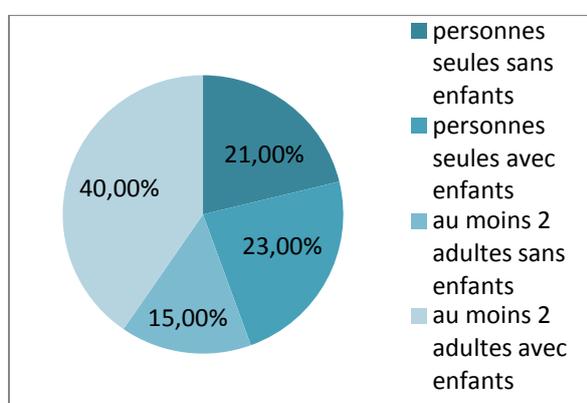
Par le biais de l'Eveil, de son épicerie, ses chantiers d'insertion et de ses autres activités telles que le service à la personne (coiffure, déplacements,) et les partenariats avec les autres associations des Couronneries, on peut constater un important ancrage du phénomène associatif et de la promotion de la solidarité au sein du quartier, depuis plus de 30 ans, et qui perdure aujourd'hui.

Graphique 2 : la provenance des clients de l'épicerie de l'éveil



Source : rapport de l'éveil 2016

Graphique 3 : la composition des ménages qui se rendent à l'épicerie de l'éveil



Source : rapport de l'éveil 2016

On voit qu'une majorité des clients proviennent des Couronneries, ainsi qu'une part importante de Beaulieu et St Eloi, là où le revenu fiscal médian est bas. Les autres quartiers non couverts concernent la Gibauderie ou d'autres zones à proximité du centre ville. Au niveau des ménages, près d'un quart des clients sont des familles monoparentales ou des personnes seules, mais la majorité reste des familles avec enfants.

Il s'agit aussi de l'épicerie solidaire de Poitiers qui draine le plus de personnes avec environ 1400 personnes touchées par année, nous n'avons pas pu obtenir les critères précis d'admission sur le plan économique mais les critères sont plus lâches que ceux de l'autre épicerie qui nous intéresse, celle de CAPSUD, qui touche les plus pauvres.

L'épicerie, lors de nos visites, se trouvait dans des locaux du bailleur social Logiparc, où des travaux avaient lieu à l'entrée. L'épicerie n'est pas en libre service, compte tenu de la disposition de l'épicerie, mais chaque client est accompagné par un bénévole qui le sert (hormis pour les fruits et légumes). Les locaux restent assez petits donc, et l'épicerie fonctionne sur un système de rendez-vous pour les clients dans un créneau horaire pour y réaliser ses achats.

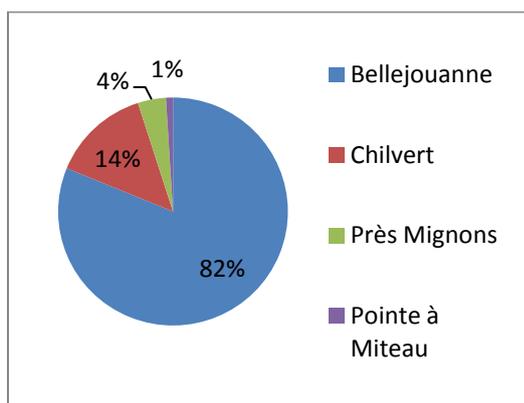
L'épicerie de CAPSUD, la « petite dernière » de Poitiers.

L'épicerie est administrée par le centre d'animation CAPSUD, située dans le quartier de Bellejouane, à Poitiers Sud. Sa création est très récente, de 2015, elle succède en fait à l'épicerie « la bien lotie » qui opérait dans le quartier par l'intermédiaire de l'association Go Elan depuis une vingtaine d'année, mais qui a connu de nombreux soucis liés à l'organisation et à la gouvernance de la structure. C'est ainsi que les pouvoirs publics ont lancé un appel d'offre pour reprendre et s'occuper de la gestion de l'épicerie, et assez naturellement, le centre d'animation (CAPSUD) opérant dans le quartier s'en est vu attribué la gestion. Capsud a revu tout le fonctionnement de l'épicerie et le nombre de clients qui avait chuté ces dernières années, a très largement augmenté depuis janvier 2016.

Le nouveau bâtiment dédié à l'aide alimentaire a d'ailleurs été construit tout près des locaux du centre d'animation et est utilisé conjointement par CAPSUD en début de semaine pour l'épicerie et par les restos du cœur en fin de semaine (jeudi et vendredi).

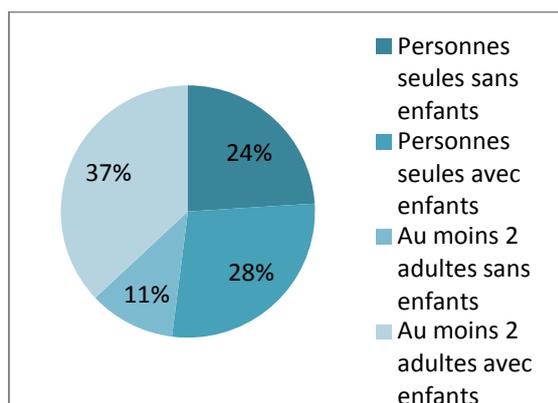
Là aussi, afin d'avoir le droit d'accéder à l'épicerie solidaire, il faut remplir des critères géographiques, c'est-à-dire habiter dans l'un des 4 IRIS de Poitiers Sud (Bellejouane, Chilvert, Près Mignons, Pointe à Miteau), et sur le critère des ressources, avoir un reste pour vivre inférieur à 5€ par jour. L'adhésion à CAPSUD n'est pas requise afin de pouvoir accéder à l'épicerie solidaire.

Graphique 4 : la provenance des clients de l'épicerie de CAPSUD



Source : rapport capsud 2016

Graphique 5 : la composition des ménages qui se rendent à l'épicerie de CAPSUD



Source : rapport capsud 2016

Dans le cas de l'épicerie de CAPSUD, on voit que les clients sont beaucoup plus concentrés dans une zone géographique précise, dans l'IRIS Bellejouanne, ainsi que dans une moindre mesure l'IRIS Chilvert (à proximité de Bellejouanne). La Pointe à Miteau est surtout une zone commerciale à défaut d'être une zone résidentielle.

Les catégories de personnes vivant seules et de familles monoparentales représentent à elles deux plus de la moitié des clients tandis que les familles avec enfants représentent un peu plus d'un tiers des clients de l'épicerie.

Les clients adhèrent à l'épicerie pour une durée de trois, six ou douze mois en fonction du calcul du reste pour vivre. Ce sont les travailleurs sociaux (la Mission Locale d'Insertion, de l'UDAF, CAF, CCAS, etc) qui font le lien entre l'épicerie solidaire et les clients.

L'épicerie est ouverte aux clients le mardi tandis que le lundi les bénévoles s'occupent de l'approvisionnement et le mercredi de réorganiser les stocks de denrées. Afin de garantir un fonctionnement fluide et juste de l'épicerie, chaque client a un rendez-vous à une heure précise (une dizaine de clients par demi-heure) et l'horaire est décalé chaque semaine afin de permettre à tout le monde l'accès à l'épicerie le matin, là où il y a généralement un choix un peu plus grand (en viandes par exemple), mais où les quantités y sont plus restreintes qu'après midi. L'épicerie est en semi libre service, les bénévoles servant les clients en fruits et légumes, et en produits congelés (viandes, poissons).

Pour résumer, les deux épiceries sont situées dans deux différents quartiers de Poitiers (Couronneries et Poitiers Sud), connaissant chacun leur lot de difficultés exprimées par des chiffres plus ou moins élevés dans les indicateurs de précarité que nous avons retenus. Le quartier des

Couronneries connaît une importante précarité plutôt homogène avec une concentration notable dans l'IRIS Nimègue, là où est située l'épicerie de l'éveil, tandis que le quartier de Poitiers Sud connaît en réalité une situation moins alarmante au niveau des indicateurs et une précarité plus localisée dans l'IRIS Bellejouanne, là également où est située le centre d'animation CAPSUD qui gère l'épicerie solidaire. L'épicerie de l'éveil se distingue par son large territoire d'action, et par l'important nombre de personnes la fréquentant (environ trois fois plus de personnes que l'épicerie de Bellejouanne). Les profils des clients des épiceries sont variés, la majorité des ménages sont des couples avec enfants mais aussi des ménages composés d'un seul adulte (avec enfants ou non).

C) Point méthodologique

De premiers contacts ont été réalisés, notamment auprès du CCAS de Poitiers et de la Maison Départementale des Solidarités, utiles pour obtenir d'autres contacts auprès du personnel de Grand Poitiers notamment, et réaliser d'autres enquêtes préalables à celles destinées aux consommateurs des épiceries et des producteurs d'Uniterres.

Afin de récolter les informations nécessaires à la réalisation de ce mémoire, les enquêtes ont été réalisées sous forme d'entretiens semi-directifs avec différents acteurs impliqués dans l'aide alimentaire à Poitiers.

En effet, nous avons en premier lieu rencontrés les directeurs et coordinateurs d'épiceries, que nous avons interrogées (voir annexe 4)

Dans le même temps, Mr Gabriel Auxémery, conseiller en cohésion social au grand Poitiers nous a reçus (voir annexe 2)

Avec Mr Gréaud, chargé de mission Uniterres pour le grand-ouest, nous avons eu un entretien téléphonique (voir annexe 5)

Nous avons également rencontré d'autres acteurs, comme Lucie Pozzo Di Borgo du CAPEE, Philippe Labrousse coordinateur logistique à Uniterres.

Durant la phase finale de nos enquêtes, nous avons eu différents entretiens avec des agriculteurs affiliés à Uniterres, par rencontre et par téléphone (annexe 3) puis nous avons également fait de l'observation participante dans les différentes épiceries, avant d'administrer nos questionnaires aux clients de ces épiceries (annexe 1). Précisons que pour différentes raisons, nous n'avons pas pu administrer efficacement nos questionnaires à l'épicerie CAPSUD et seulement deux clients ont participé.

Tableau 5 : méthodologie et personnes enquêtées

Personne enquêtée	Fonction	Méthode d'enquête et de retranscription
Dominique Rudnik	Directeur CAPSUD	Entretien avec enregistrement audio, mené à l'aide d'une grille semi directive
Gabriel Auxemery	Conseiller en cohésion sociale et économie solidaire – Service solidarité et cohésion sociale du Grand Poitiers	Entretien avec enregistrement audio, mené à l'aide d'une grille semi-directive + échanges plus informels en fin d'entretien
Epicierie CAPSUD		Observation participante sur le temps d'ouverture de l'épicerie + échanges informels avec les bénévoles lors de temps libres. Prise de note dans un petit carnet
Michèle Dominguez	Coordinatrice épicerie de l'Eveil	Entretien mené à l'aide d'une grille semi directive, enregistrement audio + prise de note
Sandrine Schlechter	Maraîchère affiliée à Uniterres	Entretien semi directif, réalisé lors de la visite de l'exploitation. Prise de note (pas toujours simple) dans un carnet + autres échanges plus informels lors de rencontres sur son stand de vente (petit marché à Biard le samedi matin)
Jean François Gréaud	Chargé de mission ANDES pour Uniterres	Entretien semi directif réalisé par téléphone, prise de note dans un carnet
Lucie Pozzo di Borgo	CAPEE	Entretien bref, plutôt informel, discussions prise de notes

Epicerie l'Eveil		Observation participante (mêmes tâches que les autres bénévoles) + discussions bénévoles. Prise de note dans un carnet
Clients l'Eveil		Passage des questionnaires (questions posées et remplissage effectué par l'enquêteur) + discussions informelles avec les clients, prise de note dans un carnet
Clients CAPSUD		Passage des questionnaires (questions posées et remplissage effectué par l'enquêteur)
Michel Angoumois	Agriculteur affilié à Uniterres	Questionnaire administré par téléphone

La diversité des acteurs enquêtés, les différentes rencontres et échanges nous ont permis d'obtenir une vision globale du fonctionnement des épiceries solidaires, et ainsi d'appréhender la question de la relocalisation des approvisionnements au sein de l'aide alimentaire.

3) Une place particulière pour les acteurs des solidarités territoriales dans la gouvernance alimentaire locale.

Nous nous intéressons à présent à la diversité des acteurs qui entrent en jeu dans le cadre de la volonté de relocalisation qui émane de nos deux épiceries étudiées. Il est intéressant de se pencher sur les acteurs et en particulier sur leurs relations et leurs fonctions au sein du dispositif Uniterres qui nous intéressent ici, pour voir comment s'exprime la solidarité recherchée par l'ANDES à travers son initiative. Il s'agit donc de poser les bases d'une gouvernance au regard de l'initiative Uniterres et des acteurs qu'elle mobilise. Pour ce faire, nous définirons le concept de gouvernance alimentaire en explicitant les aspects de la gouvernance territoriale qui nous intéressent particulièrement, avant de nous atteler à décrire le fonctionnement du dispositif Uniterres. A partir de ces éléments, nous pourrions souligner les apports et les manques d'une telle initiative dans une nouvelle visée de gouvernance à l'échelle territoriale.

A) Un partenariat entre pouvoirs publics et monde associatif pour la gouvernance alimentaire à Poitiers

a) La gouvernance alimentaire, éléments de définition

La gouvernance s'apparente à la manière de gouverner, à un pouvoir exercé par une forme politique telle qu'un gouvernement en direction d'un territoire et de la société qui l'occupe.

La « gouvernance comprend le gouvernement proprement dit mais aussi la contribution d'autres acteurs, pour autant qu'ils jouent un rôle dans les orientations politiques stratégiques et les options de politique publique : acteurs politiques non gouvernementaux, composantes de la société civile, parmi lesquelles les entreprises, les syndicats, les associations ou les acteurs individuels. » (Lévy et Lussaut, 2003).

Appliquée à l'alimentation et dans le cadre du développement local, la gouvernance désigne les jeux d'acteurs et la combinaison de stratégies dans le but de promouvoir un nouveau système alimentaire basé sur la proximité entre consommation et production (territorialisation, relocalisation), sur une pluralité d'acteurs privés et publics et d'initiatives, le tout s'intégrant dans la dimension de durabilité.

On peut donc dire de la gouvernance alimentaire territoriale qu'elle « désigne un nouvel ensemble de coopérations entre les différents acteurs et les échelons d'intervention géographiques, dont l'arène commune est l'enjeu alimentaire. Elle consiste à institutionnaliser la concertation, encourager une multiplication des politiques partenariales rapprochant sur le terrain acteurs publics et privés, ménager des combinaisons entre activités économiques et règles d'intérêt général, et fonder solennellement les coopérations territoriales sur des contrats d'action publique »³⁶. Ainsi, une pluralité d'acteurs intervient avec différents objectifs, de l'Etat (politiques volontaristes et incitatives en termes de production par exemple), aux communes et intercommunalités (renforcement des liens rural/urbains, prise en compte de la santé et de l'accès à l'alimentation dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale), en passant par les agriculteurs (changement de modes de production, plus durable pour l'homme et l'environnement), jusqu'aux consommateurs (prise de conscience du territoire et changement dans les comportements alimentaires, il ne s'agit pas de boycotter l'offre du système agro-alimentaire mais de la mesurer justement, éventuellement de la remplacer dans la mesure du possible).

³⁶ D'après les travaux sur la gouvernance alimentaire d'un groupe de travail du Réseau Rural, disponible à : http://www.reseaurural.fr/files/u1/gouvernance_alimentaire.pdf Consulté le 20/10/16

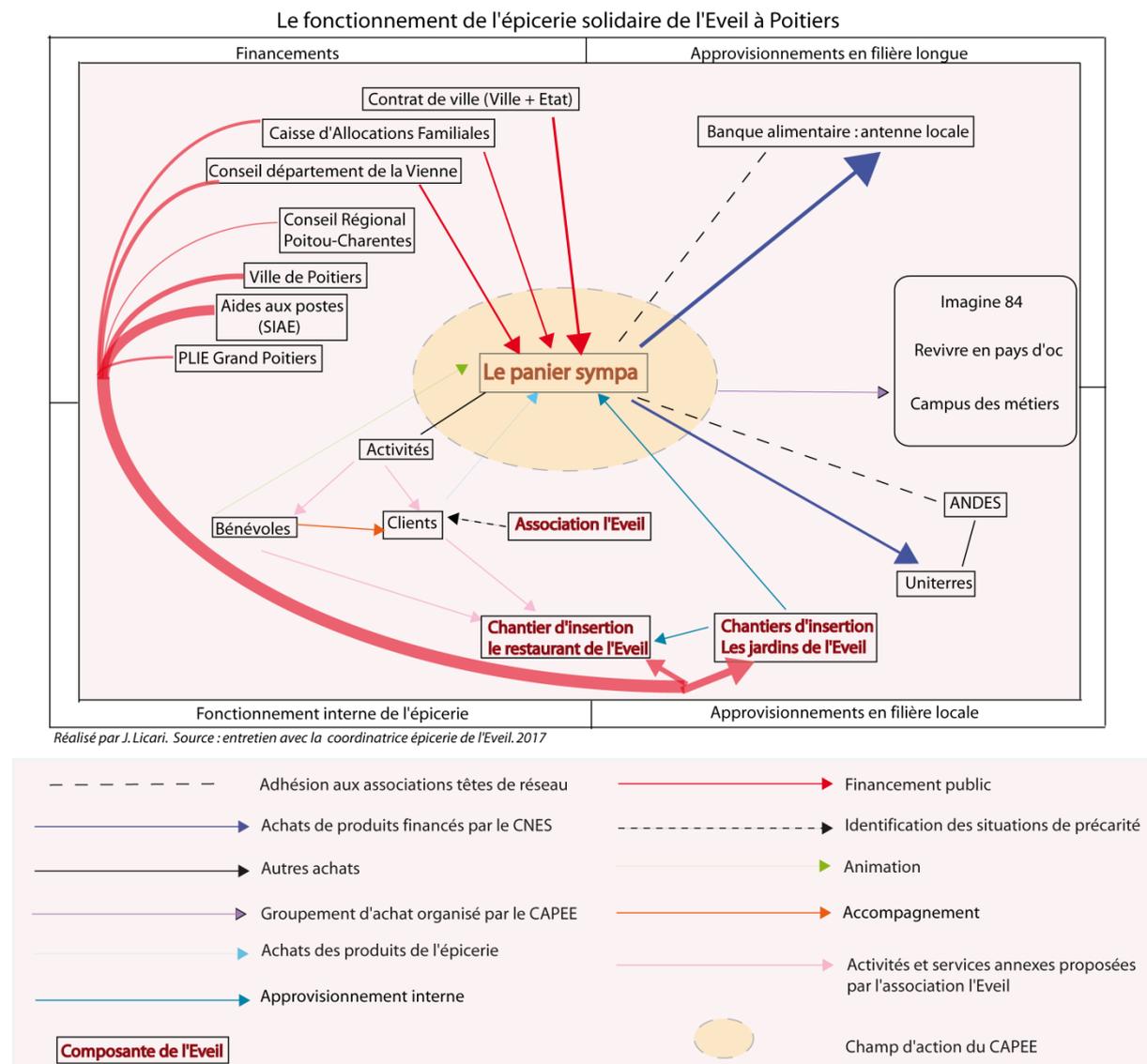
Selon les travaux de Terres en ville, la « première marche de la gouvernance alimentaire à l'échelle des agglomérations est le rapprochement entre les « communes centre » et les intercommunalités par un double mouvement croisé », notamment pour répondre aux besoins d'approvisionnement de la restauration collective et aux populations des quartiers défavorisés, par l'intermédiaire des dynamiques de proximité géographique. Ainsi, il serait intéressant de constater les effets de l'instauration des liens entre marges rurales et quartiers urbains défavorisés qui aussi modestes soient ils, pourraient bien être un levier pour de nouvelles initiatives entre deux mondes qui se tournent le dos, mais qui, si les volontés privées et publiques le décident, pourraient être des acteurs clés d'une gouvernance alimentaire relocalisée.

De cette façon, il s'agit de comprendre quelles relations peuvent être mises en place, en particulier entre les consommateurs des marges urbaines et les producteurs des marges rurales, dans le cadre d'une gouvernance alimentaire spécifique dans laquelle les épiceries solidaires auraient un rôle à jouer étant donné qu'elles peuvent participer à la relocalisation de l'agriculture, autant en termes de production que d'approvisionnements.

b) La place des épiceries solidaires dans la gouvernance alimentaire

Voyons à présent comment sont impliquées nos deux épiceries dans la gouvernance alimentaire, à travers leurs actions et leurs relations avec les autres acteurs du territoire, que ce soit les collectivités, le monde associatif, les consommateurs, ainsi que les structures qui les approvisionnent, en particulier les producteurs locaux.

Schéma 7 : le fonctionnement de l'épicerie de l'éveil (quartier des Couronneries)



Comme le montre le schéma décrivant le fonctionnement général de l'épicerie de l'Eveil (voir schéma 7), un grand nombre d'acteurs interviennent, notamment à travers les financements mais aussi à travers les approvisionnements. En ce qui concerne les clients, ces derniers sont dans la presque totalité des cas repérés par l'Eveil, c'est-à-dire que les travailleurs sociaux n'interviennent pas véritablement, dans la mesure où l'association réalise les inscriptions elle-même (dans un souci de rapidité selon la coordinatrice) et les clients sont également adhérents à l'Eveil. La durée de l'ouverture de droit pour l'épicerie est calculée en fonction des revenus et se fait sur une durée d'une année.

L'association reçoit environ 17 000€ par an de financement, fonds principalement alloués à la rémunération de la coordinatrice épicerie de l'Eveil qui organise et veille au fonctionnement de la structure. Ce sont des fonds de la ville et de l'Etat dans le cadre du contrat de ville et de l'appartenance du quartier des Couronneries aux zones prioritaires (environ 8 000€), ainsi que des

subventions départementales (environ 5 300€) et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vienne (4 000€).

Ensuite, concernant les fonds alloués à l'approvisionnement de l'épicerie en denrées, le Crédit National des Epiceries Solidaires (CNES) qu'elle reçoit par le biais de la Banque Alimentaire lui permet d'y acheter des produits, chaque semaine.

De plus, le CNES perçu par la Banque Alimentaire (BA) était aussi utilisé pour s'approvisionner en produits auprès de l'ANDES et en particulier d'acheter les produits du dispositif Uniterres, via une adhésion minimale à l'ANDES. L'adhésion à la BA s'élève à environ 7 900€ par an tandis qu'une cotisation de 450€ est versée à l'ANDES pour les produits d'Uniterres.

Les épiceries mobilisent donc différents financements publics et rassemblent autour d'elles différents acteurs participant à soutenir une activité de distribution alimentaire qui tend à se réorienter vers l'agriculture de proximité et créer une demande en produits locaux. C'est ce qui en constitue l'originalité par rapport aux circuits d'approvisionnements traditionnels de l'aide alimentaire souvent caractérisés par les enseignes de distribution alimentaire et par le don.

Il faut aussi évoquer le rôle des clients de l'épicerie qui ont acheté en 2016 pour environ 62 000€ de produits. Cela vient compléter les fonds alloués par le CNES et qui permet d'acheter d'autres produits notamment par le biais du Comité des Alternatives Poitevines pour l'Emploi et l'Entraide (CAPEE), une association qui fédère les acteurs sociaux du territoire dans le but de favoriser l'activité économique et sociale et sur laquelle nous allons revenir plus en détails juste après, et du groupement d'achat que cette association a organisé pour permettre à son réseau d'épiceries sociales et solidaires de profiter de prix avantageux (toutes les deux semaines pour Imagine 84 qui fournit majoritairement des fruits et légumes (pour une valeur de 3 800€), chaque mois pour Revivre en Pays d'Oc qui fournit surtout des produits d'hygiène (pour une valeur de 7 720€), et le Campus des Métiers de St Benoît qui fournit de la viande (valeur de 5 030€). Toutes les denrées sont livrées le mercredi ou le jeudi et sont réceptionnées, reconditionnées, stockées grâce au travail des bénévoles. Les clients, par leurs approvisionnements auprès des épiceries solidaires, participent donc aux approvisionnements locaux mis en place par l'épicerie. Ils sont donc acteurs à part entière des nouvelles dynamiques observables dans certaines épiceries solidaires telles que l'Eveil. Les efforts de relocalisation ne permettent pas de se passer complètement de filières plus longues mais l'épicerie s'appuie relativement peu sur la grande distribution qui est le symbole des filières longues d'approvisionnement.

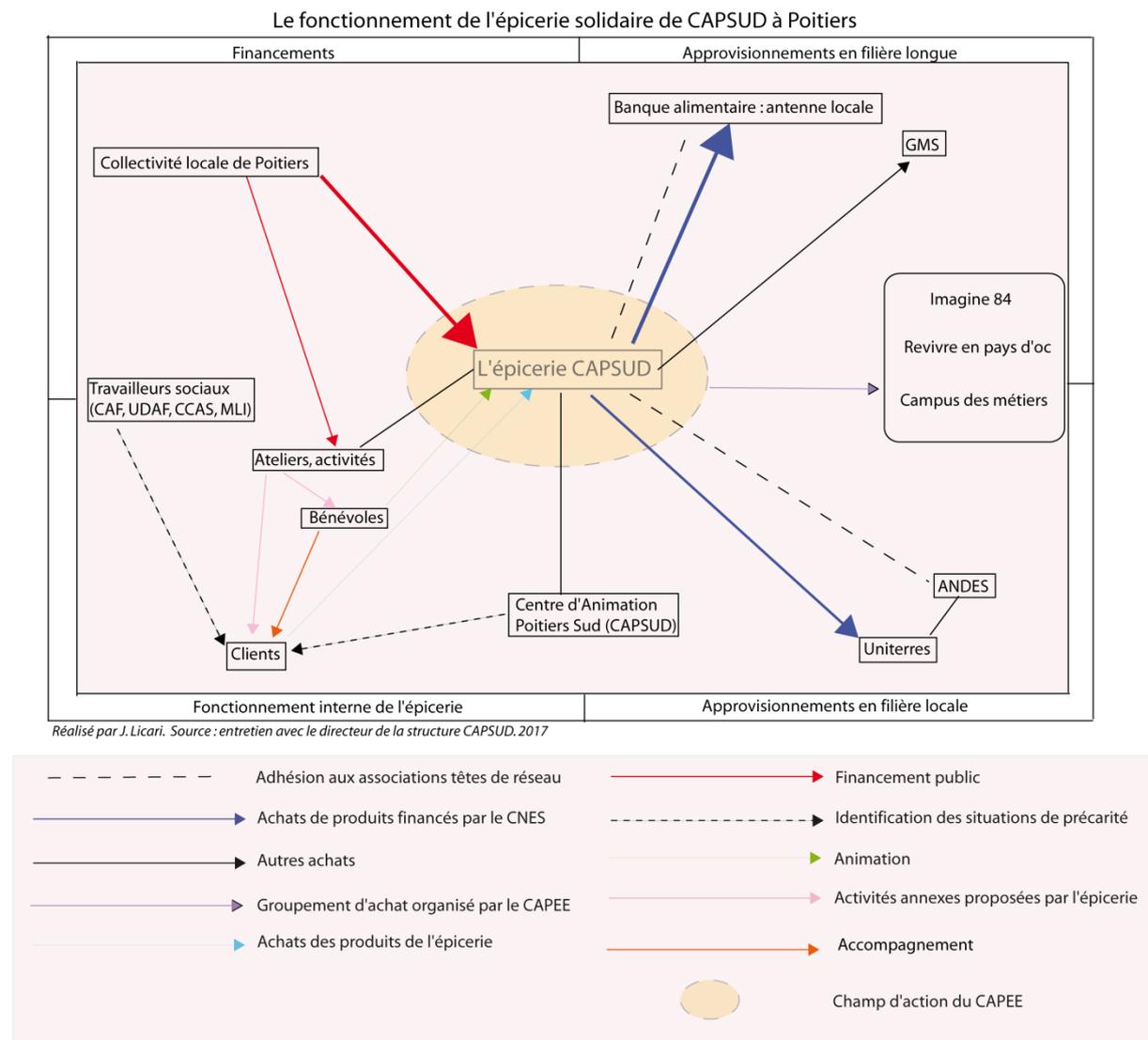
Ce qui est particulièrement intéressant dans le cas de l'Eveil, c'est la relation entre chacune de ses

entités, à savoir les jardins d'insertion et le restaurant social d'insertion, qui sont financées par différents acteurs, notamment par la ville de Poitiers, le Département et la Région (au total, plus de 500 000€ d'aides apportées). Les jardins approvisionnent les deux autres entités qui valorisent et vendent les produits, en se faisant l'écho de la relocalisation des filières d'approvisionnements et de modes de cultures plus respectueux de l'environnement et de la santé. Cela constitue une réelle innovation proposée aux personnes défavorisées par le biais de l'épicerie et du restaurant (avec des tarifs différenciés, en fonction du revenu et de l'adhésion ou non à l'éveil), même si selon la coordinatrice, les clients n'ont pas nécessairement conscience de consommer des produits locaux mais pointent plutôt du doigt le fait que les légumes soient différents de ceux qu'ils peuvent se procurer dans la grande distribution (présence de terre sur les légumes), ou qu'ils ignorent ou prêtent peu d'intérêt à la qualité des produits, d'autant plus que les prix pratiqués au sein même de l'épicerie entre les produits biologiques et non biologiques sont les mêmes.

En ce qui concerne les activités, des ateliers cuisine sont régulièrement organisés (au moins une fois par mois) mais ne semblent pas attirer beaucoup de monde, ou « tout le temps les mêmes personnes », ainsi que des ateliers d'informations et de dégustation, de façon ludique et joviale, avec les clients de l'épicerie (action « fraich'attitude en juin 2016 » appréciés par les clients », selon la coordinatrice. En outre, les actions menées cherchent à sensibiliser à l'équilibre et à l'hygiène alimentaire, et restent très liées à la santé.

Il existe aussi des possibilités concernant les jardins de l'éveil, toutefois la relation entre les clients, les bénévoles et les jardins reste peu développée comme le déplore la coordinatrice de l'épicerie de l'Eveil. Des visites de jardins qui pourraient, selon nous, favoriser le lien social entre les gens qui produisent et ceux qui consomment et s'avérer pertinentes dans le cadre de la thématique d'éducation à l'agriculture et à l'alimentation, et plus généralement d'éducation au territoire. En effet, comme on l'a vu au préalable, les agriculteurs disposent souvent d'une conscience alimentaire plus aiguisée, et les interactions avec les consommateurs urbains pourraient contribuer à la développer chez ces derniers. La coordinatrice met en avant le fait que les gens ne sont pas tous mobiles : elle dit que « les clients ne sont pas tous allés sur nos jardins », et que de telles actions nécessitent une certaine organisation, et de redéfinir les priorités des actions des épiceries.

Schéma 8 : le fonctionnement de l'épicerie de Capsud (Bellejouanne)



Les clients de l'épicerie sont généralement repérés par les travailleurs sociaux ou renvoyés vers eux lorsqu'ils font état de leur situation de précarité au personnel du centre d'animation (voir schéma 8). Les clients bénéficient d'une ouverture de droit allant de trois à douze mois, calculée en fonction du reste pour vivre (celui-ci doit être inférieur à 5€/jour), et ne sont pas obligatoirement adhérent à CAPSUD.

La ville de Poitiers est la principale source de financement (à hauteur d'environ 15 000€) pour la prise en charge du salaire de la coordinatrice de l'épicerie de CAPSUD ainsi que pour le financement de différents ateliers liés aux thématiques de la santé, de la nutrition ou de l'alimentation. La ville met aussi gratuitement à disposition le nouveau bâtiment dédié à l'aide alimentaire se trouvant à quelques mètres des locaux du centre d'animation (valeur annuelle du loyer de 15 000€). Le CNES perçu par la Banque Alimentaire (adhésion annuelle de 2 140€) est utilisé pour

s'approvisionner auprès de cette dernière mais également auprès de l'ANDES pour les produits d'Uniterres (adhésion de 450 € par an). Les clients achètent également pour 24 000€ de produits dans l'épicerie sur une année. Tous les lundis, sont réceptionnés les produits de la BA, une semaine sur deux ce sont soit les produits secs, soit les produits frais issus de la ramasse, et ces produits sont triés (les produits frais) puis mis à disposition des clients le lendemain. La source BA est la plus importante. Les produits d'Uniterres (œufs, jus, fruits et légumes) sont aussi livrés chaque semaine, cela a représenté en 2016 environ 7,3 tonnes de marchandises. Chaque semaine également, des achats sont réalisés en grandes surfaces (Auchan, Super U, Lidl) pour compléter les stocks et ce qui n'a pas été livré par la BA (mais pas de fruits et légumes frais). L'épicerie CAPSUD participe également aux achats mutualisés sous l'égide du CAPEE auprès de Imagine 84, Revivre en Pays d'Oc et du campus des métiers.

Pour ce qui est de l'animation sur la thématique alimentaire, des ateliers ludiques, de rencontre ou d'information sont généralement mis en place sur le temps d'ouverture de l'épicerie (le mardi), cela permet aux clients de participer, et, souvent, les clients adhèrent également à CAPSUD (pas obligatoire d'adhérer à CAPSUD pour avoir le droit d'accès à l'épicerie). A titre d'exemple, le mercredi a lieu un atelier cuisine avec les produits qui restent de la veille, comme l'explique D. Rudnik, directeur de CAPSUD : « on fait ça avec les gens, ça leur plaît, de découvrir des goûts, des saveurs, des cuissons.... ». Quelques clientes, rencontrées lors du passage de nos questionnaires étaient sur les lieux pour participer, mais nous avons pu mesurer à priori une faible participation compte tenu du nombre de personnes présentes (deux ou trois), pour qui toutefois il semblait intéressant de partager des connaissances culinaires et d'en apprendre de nouvelles.

Lors de notre observation dans l'épicerie, un atelier sur la nutrition avait lieu, mais peu de personnes s'y sont rendues et Dominique Bruineaud, la coordinatrice épicerie, pointait un certain décalage entre cette thématique et la réalité des familles fréquentant l'épicerie, pour qui il est en premier lieu primordial de se nourrir dignement, c'est-à-dire que l'alimentation ne doit pas être un vecteur d'exclusion et de dévalorisation sociale, mais que tout personne doit pouvoir se nourrir de manière acceptable sans se sentir assistée et dévalorisée.

Le directeur de CAPSUD lors de notre première rencontre avait à cœur d'activer la proximité géographique entre producteurs (en particulier ceux d'Uniterres, mais pas uniquement) et consommateurs à travers des initiatives de glanage, du même type que décrite dans la première partie, en faisant participer clients et bénévoles. Toutefois, cela n'a pas encore été mit en place compte tenu de difficultés liées à une discordance existante entre l'ANDES (Uniterres) et la Banque Alimentaire, dont les aspects seront explicités par la suite.

En comparant les deux schémas d'acteurs (épicerie CAPSUD et éveil), on remarque une différence en termes de diversité d'acteurs impliqués et en particulier dans les financements et les circuits d'approvisionnement. Cela peut s'expliquer en parti par un spectre d'action plus large pour le centre d'animation CAPSUD, dont l'action s'inscrit aussi dans d'autres domaines que celui de l'alimentation tandis que l'Eveil est très axée sur l'alimentaire, de la production, à la transformation, ainsi qu'à la commercialisation.

En résumé, une large coopération est observable entre pouvoirs publics et les épiceries, dans le cadre de financement pour le fonctionnement (prise en charge de salaires, aides logistiques), l'ANDES et la BA, deux associations têtes de réseaux sont sollicitées chaque semaine pour des approvisionnement, ainsi que des apports supplémentaires propres à chaque épicerie : complément acheté en grandes surfaces pour CAPSUD, des denrées locales produites en interne pour l'Eveil (l'eveil est une exception, peu d'épiceries jouissent d'un tel système d'approvisionnement dans les aides alimentaires). Les épiceries essayent de sensibiliser à l'alimentation et plus largement à la santé, pour améliorer les cadres de vie des populations bénéficiaires. Cela reste très centré sur l'aspect nutritionnel même si les ateliers de cuisine sont une porte d'entrée pour découvrir des saveurs, des produits, des façons de faire. Les épiceries ne misent visiblement que peu sur l'aspect agricole pour développer les consciences alimentaires, ou tout du moins les clients apparaissent plutôt réticents (en attestent les divers témoignages de faible participation lors des rencontres de producteurs).

c) D'autres acteurs qui soutiennent les épiceries

Comme nous avons pu le voir au préalable, les épiceries sociales ou solidaires s'appuient bien entendu sur une diversité de partenaires dont les collectivités locales, mais concrètement, cela reste largement dans une démarche de financement qui reste peu guidée par une politique alimentaire (locale) réellement définie pour le moment. On peut percevoir ce système comme un désengagement politique, à charge aux acteurs locaux (dans notre cas les épiceries, portées par d'autres acteurs dont nous allons parler) de l'aide alimentaire de s'organiser pour répondre aux besoins des populations vulnérables du territoire.

Le bénévolat est l'élément déterminant dans le fonctionnement de l'aide alimentaire et en particulier des épiceries sociales ou solidaires, qui permet de faire marcher ces structures à moindres frais dans une optique de solidarité. Ce sont en effet les bénévoles qui s'occupent de recevoir, conditionner, stocker, promouvoir et vendre les produits en accueillant et accompagnant les clients, dans la mesure où ces structures emploient très peu de personnes (pour nos deux épiceries,

seulement un employée qui a en charge l'organisation générale et l'animation de l'épicerie, ainsi que la représentation de l'épicerie en externe. Ce sont donc ces acteurs qui sont à l'interface d'un système d'aide alimentaire original caractérisé par les épiceries solidaires et les bénéficiaires connaissant difficultés sociales et situations de précarité.

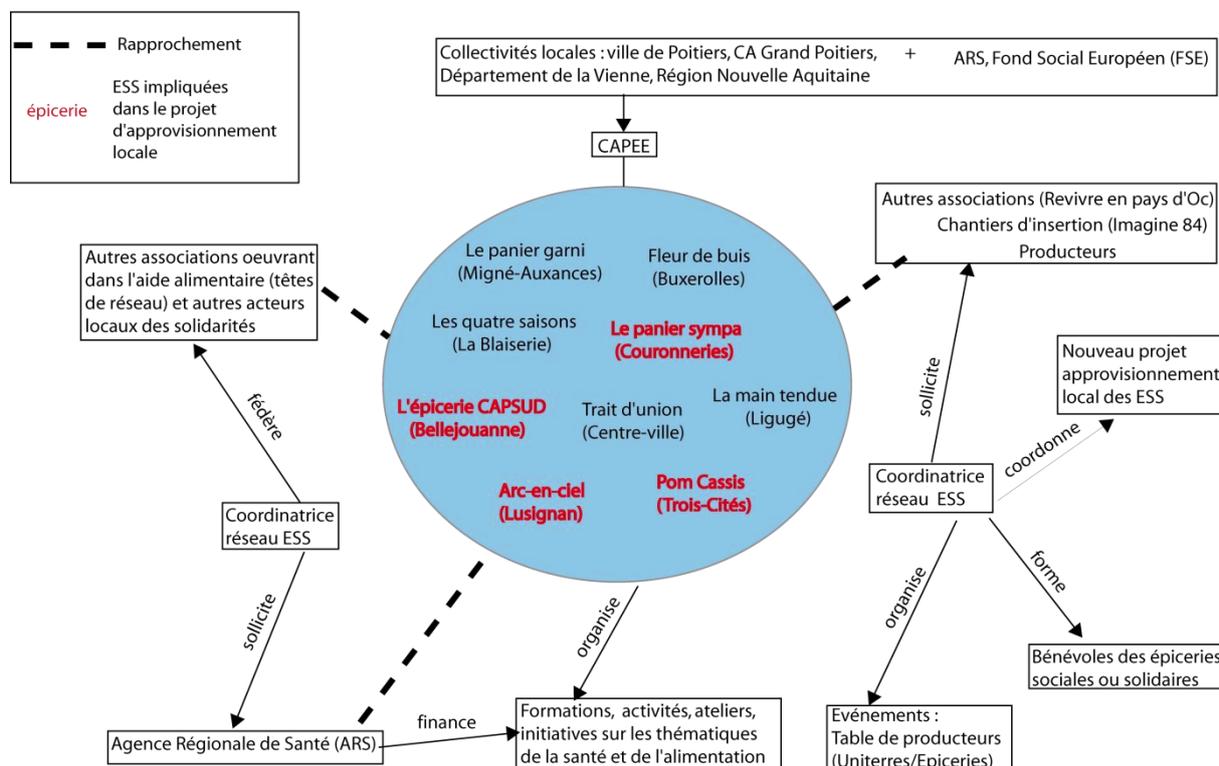
Les bénévoles sont généralement des personnes adhérentes à l'association dont est rattachée l'épicerie, vivant dans le quartier où elle est établie ou non (16 sur 23 vivent dans le quartier de Poitiers Sud pour l'épicerie CAPSUD), qui font cela dans le but d'aider les personnes les plus vulnérables, pour s'impliquer et se sentir utile, et pour avoir des interactions sociales. Dans certaines structures, les bénévoles peuvent aussi être clients, c'est par exemple le cas dans l'épicerie de l'éveil, où plus de la moitié des bénévoles sont clients.

Généralement, les bénévoles connaissent ou ont connu des situations difficiles au cours de leur vie, et savent donc faire preuve d'empathie, auprès d'un public sensible sur le plan social. C'est ce que nous avons en tout cas pu noter en discutant avec certains d'entre eux, qui disent connaître la peur de ne pas pouvoir se nourrir correctement et les difficultés qui y sont liées.

Pour avoir une idée du volume de travail accordé par les bénévoles, il est possible de le mesurer en équivalent temps plein. Par exemple, à l'épicerie de l'éveil, le bénévolat représente l'équivalent de sept personnes employées à temps plein, et environ quatre temps plein à l'épicerie CAPSUD.

Schéma 9 : le rôle du CAPEE auprès des épiceries sociales et solidaires

Le rôle du CAPEE auprès des épiceries sociales et solidaires du territoire



Réalisé par J.Licari. Source : entretiens coordinatrice ESS du CAPEE et coordinateurs épiceries. 2017

Le Comité des Alternatives Poitevines pour l'Entraide et l'Emploi est une association fédératrice, qui regroupe d'autres associations menant des actions contre l'exclusion sociale, et qui a pour territoire d'action l'ensemble du bassin d'emploi de la communauté d'agglomération de Grand Poitiers. Elle y est implantée depuis 1989, et réunie autour d'elle une trentaine de structures. Le CAPEE est « une association regroupant des personnes morales autour d'un projet altruiste, visant l'amélioration des conditions du vivre ensemble sur son territoire d'intervention, notamment dans le domaine de l'insertion économique et sociale. Le CAPEE affirme la nécessité d'une cohérence globale d'action sur le territoire, et s'inscrit donc de manière active dans la politique de l'insertion économique et sociale à la fois comme force de proposition et force d'action ».

En effet, le CAPEE a pour vocation de rassembler les épiceries sociales ou solidaires de Poitiers et son agglomération au sein de son réseau (voir schéma 9) et de favoriser le dialogue entre elles. Cette association se trouve en situation d'intermédiaire entre les pouvoirs publics qui la finance et les acteurs des solidarités du territoire. Les acteurs des collectivités s'appuient en particulier sur elle pour fédérer des acteurs partageant des valeurs et des buts en commun en particulier sur les thématiques de la santé et de l'alimentation et pour favoriser l'émergence d'initiatives comme en témoigne le projet qui anime les quatre épiceries en rouge sur le schéma pour produire à bas coût

des denrées et approvisionner les épiceries localement. Le CAPEE soutient les projets de nouvelles épiceries solidaires, en particulier depuis 2009 où un poste spécifique à l'accompagnement des épiceries sociales ou solidaires a été créé avec l'appui des partenaires institutionnels (Grand Poitiers, Conseils Généraux, Etat).

A titre d'exemple, la mutualisation des achats pour réduire les coûts entre les épiceries s'est mise en place grâce à la présence de cette association, ou encore des événements tels que la table de producteurs contribuant à rassembler et rapprocher les producteurs d'Uniterres et les épiceries solidaires bénéficiaires du programme, à travers les bénévoles et les clients sont à mettre en avant. Toutefois, les organisateurs et participants de ce programme, que ce soit la coordinatrice du CAPEE, des agriculteurs, des bénévoles, ont souligné la faible participation des clients des épiceries à ce type d'événement.

Une autre initiative développée en partenariat avec l'éveil, au quartier des Couronneries a été portée par le CAPEE : celle de COMAC (Comment mange-t-on aux Couronneries) (voir image 1).

Image 1 : Initiative COMAC avec le CAPEE et l'éveil



Source : livret d'accueil COMAC sur le site internet du CAPEE

Cette initiative veut promouvoir la santé alimentaire à travers le recensement de façons simples et peu onéreuses de valoriser et transformer des légumes frais, dans le cadre de préparations

culinaires. Les recettes qui constituent le livret proviennent des ateliers cuisine (à quatre reprises) auxquels les clients et bénévoles des épiceries sociales ou solidaires ont pu participer, et par qui elles ont été partagées. On y retrouve aussi diverses explications et astuces, à propos de la nutrition, des dates de consommations (DLC et DMC), des gestes anti-gaspillage, des produits de saison...

Ce livret est consultable sur internet et des recettes qu'il contient sont disponibles dans l'épicerie de l'éveil.

Pour résumer, les acteurs que sont les bénévoles et le CAPEE sont les symboles de la solidarité qui émane des épiceries sociales ou solidaires. Ce sont eux qui permettent à ces structures de pouvoir fonctionner, en particulier les bénévoles. Le CAPEE a un rôle de facilitateur, d'organisateur à plus petite échelle, favorisant le dialogue entre les acteurs de l'aide alimentaire et associatifs de façon générale. Le réseau des épiceries de la ville ainsi que la mutualisation des achats illustrent l'importance de la coopération souhaitée par l'association. En effet, c'est sur cette coopération que repose la possibilité d'entrevoir de nouvelles perspectives pour les épiceries sociales et solidaires, en particulier pour la mise en place de nouvelles façons de s'approvisionner, à l'image du projet de maraîchage pour fournir des produits locaux aux épiceries.

B) Uniterres, un dispositif pour promouvoir les solidarités locales ?

Dans la mesure où l'alimentation est commune et reste l'élément qui rapproche le producteur du consommateur, il semblerait qu'une solidarité à ce niveau puisse concourir plus largement à une solidarité territoriale. Nous allons donc parler et expliciter le terme de solidarité alimentaire.

a) Qu'est ce que la solidarité alimentaire.

Le terme de solidarité alimentaire a été inventé au Canada dans le cadre d'une initiative lancée en 1986, il s'agissait d'une table de concertation sur la faim et le développement social à Montréal. Ce terme est issu de celui de « sécurité alimentaire » alors mis en avant en 1974 à l'occasion de la conférence mondiale sur la nourriture, où l'on s'inquiète de la faillite des récoltes céréalières et où l'on craint « que cela entraîne le système alimentaire mondial dans une spirale dont on perdrait le

contrôle ». Dès lors, « la sécurité alimentaire consistait alors en une aide internationale pour constituer des stocks de nourriture auxquels les pays auraient accès en cas de disette ou de famine. Il s'agissait alors clairement de la sécurité alimentaire des pays, avec tout l'aspect politique que cela comportait. »³⁷. De plus, la FAO désigne la sécurité alimentaire comme étant « le droit inaliénable d'avoir à manger et ne pas souffrir de malnutrition afin de se développer pleinement et de conserver ses facultés physiques et mentales, pour chaque homme, femme et enfant ». La souveraineté de l'alimentation n'étant plus entre les mains des consommateurs mais plutôt entre celles des entreprises multinationales qui constituent le système alimentaire agro-industriel, parler de solidarité alimentaire revient en quelques sortes à adopter un autre point de vue et s'unir pour faire face ensemble à l'insécurité alimentaire. Ainsi, la solidarité alimentaire vise à remettre l'alimentation à sa juste place, c'est-à-dire à la base de la société, et donc à se l'approprier collectivement. Elle se démarque de l'aide alimentaire assimilée à une forme d'assistanat et se fonde davantage sur la participation et la coopération des acteurs. Cette participation se fait à travers le développement de solidarités entre les acteurs du territoire et permet également de mieux considérer de potentielles solidarités territoriales qui concourent à favoriser la justice alimentaire.

Il existe différents problèmes liés à l'accessibilité à l'alimentation locale, à laquelle on prête des vertus de qualité, comme le prix des produits importés qui est souvent inférieur à ceux produits localement, le coût de la main d'œuvre agricole et la difficulté du maintien de l'emploi, et plus globalement une politique de subventions qui encourage l'agriculture intensive industrielle et non locale. Le but ici n'est pas de faire une liste exhaustive mais de montrer que la solidarité alimentaire est un vaste cadre dans lequel s'inscrivent les initiatives qui vont permettre aux producteurs et aux consommateurs de lutter ensemble contre ces déterminants dans un objectif de justice alimentaire. Donc les formes de solidarités sont très diverses et plurielles, et dans la mesure où la nouvelle gouvernance alimentaire recherchée par les territoires consiste à rapprocher la production de la consommation, cette solidarité s'inscrit dans la même lignée et peut se traduire par exemple par des initiatives de coopération pour :

- permettre aux populations défavorisées d'accéder à des produits locaux à des prix abordables (épiceries solidaires)
- permettre à des consommateurs de pouvoir produire eux-mêmes de la nourriture, pour eux et/ou pour d'autres consommateurs (agriculture urbaine, jardin et vergers partagés) en mettant à disposition des parcelles

³⁷ D'après les travaux de Jean Paul Faniel « De la sécurité alimentaire à la solidarité alimentaire », à l'adresse : <http://www.cahiersdusocialisme.org/wp-content/uploads/5.-s%C3%A9curit%C3%A9-alimentaire-.pdf> consulté le 06/11/16

- permettre l'installation d'agriculteurs/fermiers sur des friches ou terrains disponibles et ainsi valoriser ces endroits,
- inciter les interactions et les liens entre producteurs locaux et consommateurs (par le biais de marchés par exemple)

En résumé, la solidarité alimentaire consiste non seulement en des initiatives favorisant le soutien économique ou une alimentation qualitativement meilleure, mais elle s'appuie surtout sur le lien existant entre les différents acteurs, leur capacité à communiquer et à comprendre l'autre, en particulier entre les consommateurs et les producteurs du territoire. Ce sont les deux acteurs principaux de l'alimentation mais ils sont aussi très distants, souvent séparés physiquement par des distances (km) et des intermédiaires (GMS), c'est donc un frein pour s'approprier l'alimentation de façon collective et efficace, le tout dans la recherche d'un but commun, celui de la justice alimentaire. Pour cela, il est important de mettre en perspective alimentation et agriculture dans une visée éducative, afin que l'objectif collectif de justice alimentaire soit assimilé par le plus grand nombre, puisse être compris et poursuivi pour améliorer la situation. Pour illustrer ces propos, posons une simple question : les circuits courts peuvent-ils concourir à la construction de systèmes alimentaires territorialisés (donc de solidarités territoriales) et généralisés pour l'ensemble de la population sans le développement de solidarités alimentaires ?

b) Uniterres, un dispositif original de l'ANDES soutenu par les collectivités pour approvisionner les épiceries sociales et solidaires en filière locale

Voyons maintenant concrètement et en détail ce qu'est Uniterres, comment cela s'organise et, fonctionne-t-il et surtout, quels sont les bénéfices recherchés de part et d'autre. Il serait intéressant de voir si l'initiative en elle-même participe à rapprocher les deux parties, au-delà de l'aspect de l'approvisionnement, sur l'aspect éducatif de compréhension des enjeux à travers l'alimentation et les produits locaux.

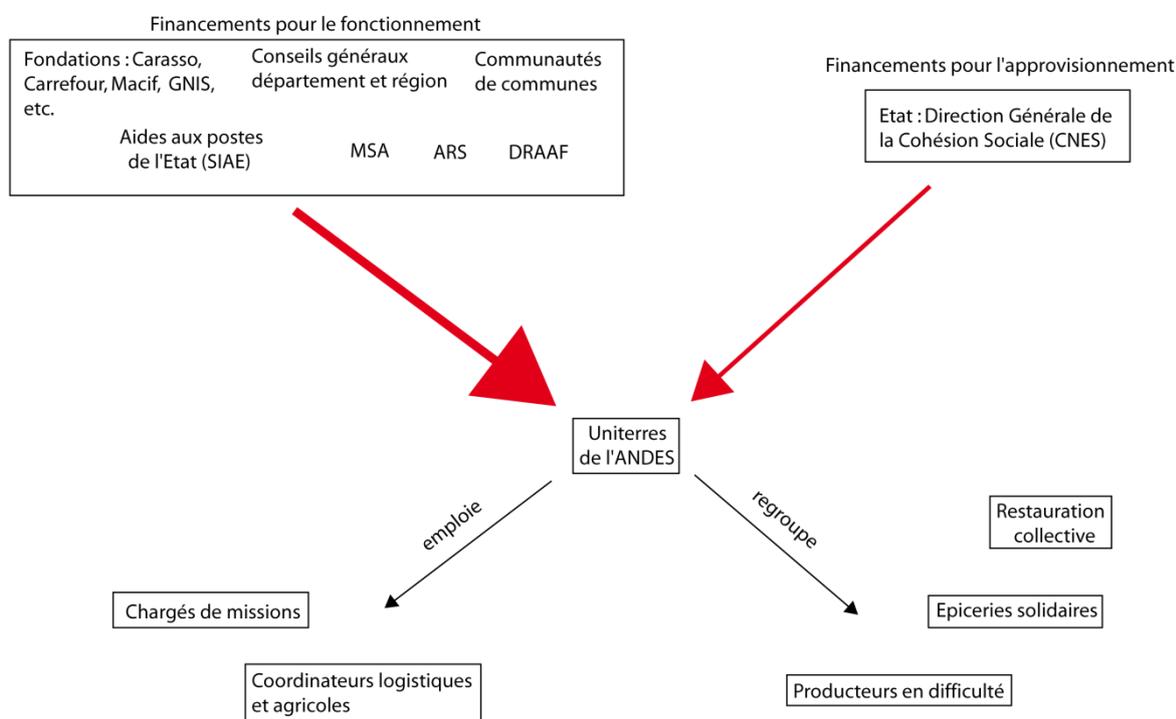
Uniterres a été initié par Véronique Blanchot en 2011, dans la région Poitou-Charentes, avant d'être étendu à la région Aquitaine en 2012, puis en Midi-Pyrénées en 2013. Une phase d'expérimentation d'une durée de trois ans a été mise en place, jusqu'à l'année 2015, et, ce dispositif ayant été jugé avec succès, en témoignent les différents prix attribués à savoir Lauréat 2015 de la France s'engage, le second prix 2015 pour la lutte contre la pauvreté du Conseil économique et social européen, le prix

coup de cœur Gironde 2016 Innovation sociale et solidaire, le prix Convergences 2016 Villes et territoires durables, a vu le jour dans les régions Pays de la Loire et Bretagne.

Uniterres est l'un des dispositifs de l'ANDES, qui a pour vocation d'instaurer une coopération entre des structures d'aide alimentaire et des producteurs locaux en difficulté, c'est-à-dire des agriculteurs qui connaissent des difficultés après leur première installation ou qui se trouvent en phase de reconversion, ou plus simplement qui sont à la recherche d'un accompagnement.

Schéma 10 : Fonctionnement général du dispositif Uniterres

Le fonctionnement général du dispositif Uniterres de l'ANDES



Réalisé par J. Licari. Sources : Site internet de l'ANDES andes-france.com, entretien chargé de mission Uniterres, D. Paturol et A. Carimentrand "Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ?" RIODD, Juillet 2016, p11-12

L'ANDES s'appuie ainsi sur différents acteurs publics et institutionnels, en particulier sur l'Etat pour financer le CNES redistribué aux épiceries qui leur permettent d'acheter des produits locaux aux différents dispositifs de l'ANDES et en particulier Uniterres (voir schéma 10), ainsi que sur des partenaires privés tels les fondations (la fondation Nina Carasso en tête de liste ou le Groupement National Interprofessionnel des Semences qui fait des dons de semences), les conseils généraux, les communes, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), les Agences Régionales de Santé (ARS), les Directions Régionales de l'Alimentation l'Agriculture et la Forêt (DRAAF), et bénéficie aussi des aides aux postes de l'Etat (SIAE) dans la mesure où l'ANDES se veut favoriser le retour à l'emploi des personnes, en

particulier pour les coordinateurs logistiques et dans le domaine du maraîchage avec ses autres chantiers d'insertion.

Le dispositif veut donc reconnecter les marges urbaines et rurales et instaurer une relation solidaire réciproque entre les deux parties. Afin d'examiner cette reconnexion de plus près, il importe de comprendre quels sont les apports du dispositif à la fois pour les consommateurs et les producteurs et comment sont organisées les relations entre les deux maillons visés par Uniterres.

1) Uniterres propose d'améliorer l'offre alimentaire (locale) des épiceries...

Nous avons cherché à comprendre quels étaient les effets escomptés d'une telle initiative pour les clients des épiceries.

Ce système local d'approvisionnement permet aux épiceries solidaires de proposer des produits locaux et ultra-frais, récolté la veille ou le jour même, biologiques ou non, aux bénéficiaires qui, c'est notre hypothèse, ont une accessibilité réduite à ce type de produits, que ce soit en termes économiques mais aussi sociologiques, de par leurs habitudes et leurs comportements alimentaires. On met donc à disposition des denrées locales, à faible prix (par exemple, 0.50€/1 kg de légumes confondus dans le cas de l'Eveil) dans des lieux fréquentés par des populations connaissant des situations sociales de précarité et de pauvreté. Les épiceries sociales ou solidaires jouent donc un rôle de médiateur entre les consommateurs qui fréquentent ces structures et les producteurs d'Uniterres, pour permettre un accès physique à des fruits et légumes locaux.

Ces approvisionnements participent à l'amélioration de l'offre et à priori de l'alimentation qualitative des populations bénéficiaires ou clientes des épiceries sociales ou solidaires. De plus, dans la charte d'Uniterres à laquelle adhèrent les épiceries, l'organisation d'ateliers de cuisine afin de parfaire des connaissances par rapport à la cuisine en général et à la transformation de produits bruts est préconisée. Cela participe à l'action éducative, de sensibilisation à l'alimentation et à la promotion d'habitudes alimentaires dites favorables à la santé voulue par l'ANDES.

Une certaine originalité réside dans le fait d'impliquer plus ou moins indirectement les consommateurs de l'aide alimentaire dans la production locale. Ces derniers, en achetant les produits, même à prix réduits, apportent un soutien économique aux producteurs locaux. Cela s'oppose en effet à la consommation traditionnelle dans la sphère de l'aide alimentaire, où les produits proviennent généralement des circuits utilisés par ceux de la grande distribution, à une échelle internationale, caractérisée par les produits proposés par la Banque Alimentaire. Uniterres

veut renforcer le lien entre les producteurs et consommateurs, non seulement sur le plan économique mais plus largement sur le plan social. Or, les consommateurs, compte tenu des agents de médiation qui existent (épicerie, organisation spécifique Uniterres) n'ont que peu de contacts avec les producteurs.

Dans quelles mesures les épicerie se sont elles investies et ont utilisé cette forme d'approvisionnement afin de proposer des produits locaux à leurs clients, produits qui sont aussi le symbole d'une solidarité alimentaire recherchée entre les deux groupes, dans une optique de justice alimentaire ?

On peut voir que sur les quelques 38 tonnes de marchandises vendues par l'épicerie CAPSUD en 2016, près de 20% provenaient d'Uniterres (à travers essentiellement les légumes, mais aussi fruits, œufs, jus de fruit), ce qui semble non négligeable, l'épicerie vendant aussi beaucoup de produits laitiers (environ 17 tonnes), de produits protéinés (environ 3 tonnes de poisson et viandes), des plats préparés (environ 2 tonnes), etc.

Tableau 6 : les produits Uniterres à l'épicerie CAPSUD en 2016

	Total produits alimentaire vendus	Total des produits Uniterres
En kg	38 479	7 308
En %	100	19

Source : bilan détaillé de l'épicerie CAPSUD en 2016

Concernant spécifiquement les fruits et légumes frais, l'épicerie de CAPSUD en 2016 a vendu 9 969 kg de fruits et légumes confondus, dont 6 037 kg provenant des producteurs d'Uniterres. Le reste des fruits et légumes, mentionné « autres » (soit 3 932 kg) provenait en majorité de la BA et du programme de groupement d'achat (Imagine 84) en particulier pour les fruits. Cela signifie que 61% des fruits et légumes frais vendus étaient locaux. Pour les légumes en particulier, on observe que 68% étaient locaux, soit deux légumes sur trois vendus dans l'épicerie étaient produit par des producteurs en difficultés provenant d'Uniterres. En ce qui concerne les œufs, 58% étaient locaux et provenaient d'Uniterres.

Tableau 7 : Uniterres comme premier approvisionnement en fruits et légumes à l'épicerie CAPSUD

	Fruits et légumes total	Fruits et légumes uniterres	Fruits et légumes autres	Fruits total	Fruits uniterres	Fruits autres	Légumes total	Légumes uniterres	Légumes autres

type									
En kg	9 969	6 037	3 932	2 271	1 108	1 163	7 198	4 929	2 269
En %	100	61	39	100	49	51	100	68	32

Source : bilan détaillé de l'épicerie CAPSUD en 2016

Ainsi, l'épicerie CAPSUD en 2016, s'est appuyée essentiellement sur les producteurs d'Uniterres pour l'approvisionnement en fruits et légumes frais (ainsi que des œufs)(voir tableau 7), refusant d'en acheter dans les grandes surfaces et préférant soutenir économiquement les producteurs locaux en difficulté. En effet, le directeur de CAPSUD, sensible à la question locale de l'agriculture, nous disait préférer la solution locale des approvisionnement à l'issue de l'adhésion à Uniterres en 2017 afin de proposer des produits de qualité et de soutenir les producteurs locaux.

L'épicerie de l'éveil se fait livrer chaque semaine environ 80 kg de produits uniterres soit environ 4 tonnes par an. Nous n'avons pas pu obtenir le détail des volumes.

L'épicerie de CAPSUD s'est beaucoup appuyée sur les producteurs d'Uniterres afin de proposer des fruits et des légumes frais à leur clients, tandis que l'Eveil, qui dispose de moyens de productions propres a sollicité Uniterres dans de moindres mesures.

Photographie 2 : les produits Uniterres à l'épicerie de l'éveil



Des salades, oignons, pommes de terre locales sur les étals de l'épicerie de l'éveil. Source : J. LICARI. 2017

En effet, l'adhésion à Uniterres a permis aux épiceries de proposer des produits frais différents et

locaux aux clients. L'accessibilité alimentaire a donc été améliorée. Toutefois, les quelques échanges avec des clients et même des bénévoles ont montré une certaine méconnaissance du dispositif Uniterres, en particulier dans l'épicerie de l'Eveil où les produits sont souvent assimilés aux jardins d'insertion. De plus, la présentation des étals ne met pas forcément en valeur la provenance et l'origine locale des fruits et légumes, comme l'illustre cette photographie et ne différencie pas les produits Uniterres des autres, pas même par le prix des produits (voir photographie 2).

L'information se fait surtout à travers les bénévoles, mais dépend aussi de la réceptivité des clients, car il n'est pas toujours très aisé de proposer et d'informer auprès des gens que l'on ne connaît pas, qui sont plus fermés ou timides, selon Audrey, une bénévole à l'épicerie CAPSUD. En effet, l'alimentation reste personnelle et les gens des épiceries ne veulent pas non plus se montrer trop intrusifs. L'origine locale des aliments n'est pas forcément très importante pour les clients, et cette question est donc reléguée derrière d'autres problèmes du quotidien pouvant être jugés plus importants. Ceci dit, une autre bénévole, Colette, estime que ce n'est pas facile et qu'il faut expliquer l'intérêt de choisir tel ou tel produit (carottes propres ou carottes avec de la terre par exemple) mais qu'une fois fait, cela marche plutôt bien et les aprioris s'estompent plus facilement. Quoiqu'il en soit, l'espace de vente des fruits et légumes reste, surtout pour les personnes disposées, un lieu de discussion entre les bénévoles et les clients, d'échange de recettes et de conseils de préparation et où les questions d'agriculture et de soutien aux producteurs peuvent être abordées mais semblent relativement peu mises en avant compte tenu des situations sociales rencontrées qui sont plutôt sensibles.

Il appartient donc aux bénévoles la tâche de vendre les fruits et légumes (en particulier pour CAPSUD) qui servent les clients en produits frais. Pour ce faire, ils doivent assurer un rôle d'information auprès des clients, expliquant l'intérêt de choisir des produits locaux, d'autant que les prix sont identiques quel que soit le type de produit (biologique, local, conventionnel). D'une part, il n'est pas tout le temps spécialement aisé de discuter avec les clients, mais la promotion des produits d'Uniterres ne se fait pas avec n'importe quel client, il faut que celui-ci soit disposé à échanger et apprendre autour de cette question, tout en faisant attention pour le bénévole de ne pas se montrer trop intrusif ou « donneur de leçon » à l'égard du client. L'alimentation découle de choix personnels et il est important de ne pas stigmatiser les personnes en fonction de leurs pratiques ou non pratiques alimentaires. De plus, les différents postes occupés par les bénévoles sont censés tourner pour que ces derniers ne fassent pas toujours la même chose. Or, pour les bénévoles en charge des fruits et légumes, nous avons appris que cette rotation se fait rarement. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'il n'est pas à la portée de quiconque d'amorcer une discussion sur une thématique qui peut se révéler sensible, d'autant plus si les bénévoles ne portent eux même pas d'intérêts pour ce genre

de produits. Quelques uns nous ont confié effectivement ne pas trop faire attention à cette question, même si il peut leur arriver occasionnellement d'acheter des produits biologiques. En fin de compte, ce sont les bénévoles intéressés et sensibilisés à l'agriculture locale, qui sont le plus à l'aise dans ce rôle et qui s'occupent de cette tâche, comme nous l'indique la bénévole en charge des légumes lors de notre visite. Elle nous a d'ailleurs dit acheter des produits biologiques (uniquement pour certains types de légumes) mais assez peu de produits locaux, ce qui ne l'empêche pas d'adhérer au soutien de l'agriculture locale.

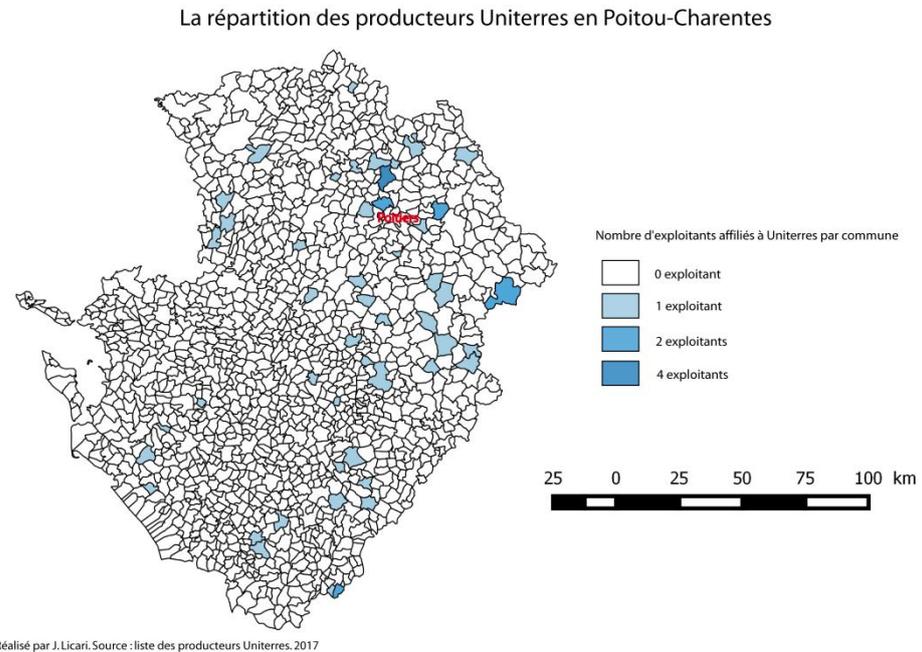
A travers la difficulté de faire passer un message, celui de l'alimentation locale et la solidarité envers des producteurs, c'est une nouvelle fois le volet de l'éducation qui est interrogé et qui sera abordé dans la prochaine partie à travers le résultat des questionnaires administrés auprès des clients des épiceries.

2) En soutenant les producteurs locaux

Uniterres constitue un débouché commercial supplémentaire pour les agriculteurs adhérents du programme, mais se veut aussi être un moyen d'accompagner et de soutenir des projets professionnels dans le cadre du développement local et rural des territoires et de créer du lien social avec les gens des épiceries solidaires.

Le dispositif Uniterres propose un accompagnement individualisé et un circuit de commercialisation, dans lequel les producteurs locaux fragilisés peuvent s'engager, en moyenne sur une durée de trois ans, l'objectif pour ces derniers étant de trouver ou retrouver une stabilité économique et sociale pour pérenniser et maintenir leur exploitation avant de sortir du dispositif. Il s'agit donc de placer le producteur dans de meilleures conditions économiques et sociales, avec des aides et conseils de coordinateurs qui connaissent le monde agricole.

Carte 4 : Localisation des producteurs Uniterres en Poitou-Charentes

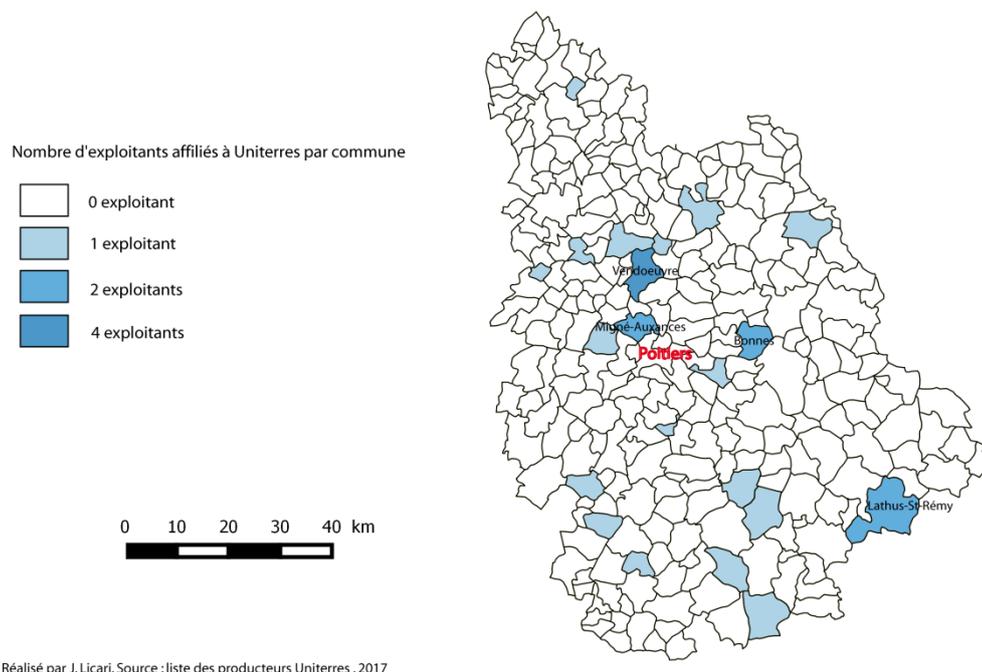


Actuellement, en 2017, ce sont 56 producteurs installés en Poitou-Charentes qui sont affiliés à Uniterres pour approvisionner les épiceries solidaires membres du programme de l'ANDES, avec une quarantaine dans un rayon de 100 km. L'aire en rouge représente Poitiers. On peut voir que la répartition des agriculteurs est assez dispersée et se concentre davantage à l'est (voir carte 4), surtout sur le département de la Vienne ainsi que celui de la Charente. Au regard de la distribution des agriculteurs, on peut parler d'une certaine proximité géographique avec les consommateurs fréquentant les épiceries sociales ou solidaires de Poitiers, qui jouent elles un rôle de médiation. La répartition des agriculteurs membres d'Uniterres à l'est du Poitou-Charentes peut s'expliquer par une activité de polyculture plus importante et une activité céréalière moins représentée.³⁸

³⁸ Selon la cartographie des orientations technico-économiques des communes de la région Poitou Charentes, disponible à <http://agreste.agriculture.gouv.fr/en-region/poitou-charentes/>. Consulté le 01/12/17.

Carte 5 : les producteurs Uniterres dans la Vienne

Les agriculteurs Uniterres approvisionnant les épiceries sociales ou solidaires dans la Vienne



Certaines communes comme Vendoeuvres du Poitou, Migné-Auxances, Bonnes ou Lathus-St-Rémy regroupent au moins deux producteurs membres sur leur territoire (voir carte 5). On observe environ 25 producteurs dans un rayon de 60 kilomètres, relativement dispersés.

Précisons aussi que la presque totalité des producteurs affiliés sont des maraîchers cultivant plusieurs types de légumes alors que quelques uns se concentrent sur une production spécifique (endives, raisin, pommes, fraises).

L'initiative, dans la mesure où elle favorise la vente en circuits courts, veut aussi contribuer à favoriser le développement de modes de culture respectueux de l'environnement. Les produits sont de ce point de vue valorisés mais la qualité (assimilée au mode de culture biologique, ou raisonné) n'en reste pas moins importante. Pour donner un aperçu des pratiques et des modes de culture, 100% des agriculteurs sont en agriculture biologique en Bretagne, 90% le sont en Midi-Pyrénées, 50% en Aquitaine et seulement 30% en Poitou-Charentes.

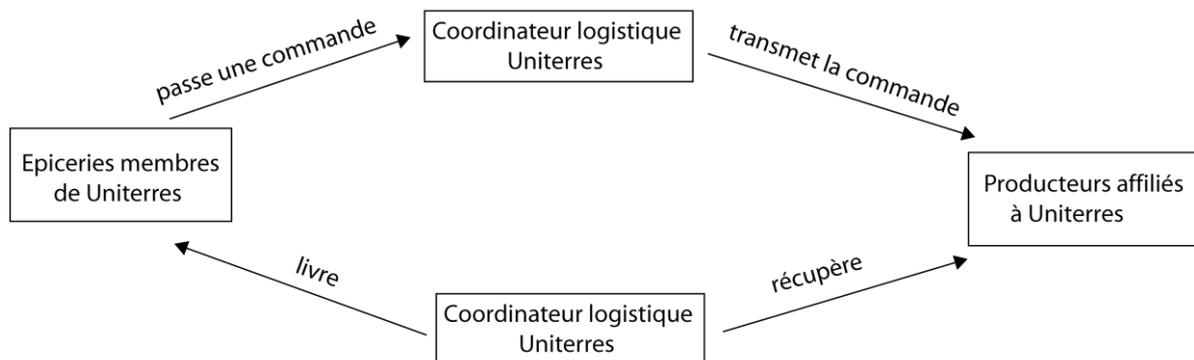
Concernant les prix de vente des produits, c'est un système de précommandes annuel avec des prix fixés qui est instauré entre les épiceries solidaires et les producteurs, afin de permettre à ces derniers d'ajuster leur volume de production, en particulier en ce qui concerne fruits, légumes, et œufs. Le

prix, se voulant juste, est quant à lui négocié collectivement pour chaque type de produit, avec les agriculteurs adhérents de Uniterres. Cette mise en place des prix est un premier élément de coopération entre les producteurs et les consommateurs, à travers le médiateur qu'est l'épicerie solidaire. Le prix juste dont il est question est un prix jugé plus correct en particulier par rapport à celui où les enseignes de grande distribution achètent les produits aux agriculteurs : il s'agit de fixer un prix supérieur au prix d'achat des grandes surfaces, et généralement inférieur au prix pouvant être pratiqué par le producteur dans le cadre de la vente directe. Les producteurs sont payés à la fin de chaque mois.

Pour la livraison des produits, ce sont des coordinateurs logistiques qui se chargent des approvisionnements en direction des épiceries, et favorisent le dialogue entre les deux parties. Généralement, un ou deux coordinateurs logistiques ont en charge un département, et leur rôle s'inscrit dans une médiation entre l'épicerie, et les producteurs.

Schéma 11: la médiation logistique entre épiceries et agriculteurs au sein du dispositif UNITERRES

Une médiation omniprésente au sein du fonctionnement de Uniterres entre les agriculteurs et les épiceries



Réalisé par J. Licari. Source : entretien chargé de mission + coordinateur logistique Uniterres. 2017

Lorsque l'on se réfère au schéma de l'organisation des approvisionnements des épiceries (schéma 11), des agriculteurs à destination des épiceries sociales ou solidaires, on peut noter l'omniprésence du coordinateur logistique de Uniterres qui joue le rôle d'intermédiaire entre les deux parties. Le lien entre les épiceries et les producteurs repose véritablement sur cet acteur, sollicité à chacune des quatre étapes. Tout d'abord, l'épicerie qui dispose du catalogue qui référence l'offre (à savoir les

producteurs, les productions et les prix proposés) passe sa commande auprès du coordinateur, celui-ci transmet au producteur et se charge ensuite de venir sur l'exploitation pour y récupérer la commande, et pour assurer lui-même la livraison de l'épicerie. Ce fonctionnement est ambivalent, dans la mesure où une certaine proximité relationnelle est instaurée entre les différentes parties affiliées à Uniterres, mais cette proximité relationnelle qui s'exerce par l'omniprésence de l'agent d'Uniterres peut être perçue comme limitée étant donné que les deux acteurs en bout de chaîne n'ont à priori pas l'occasion de se côtoyer et de dialoguer directement. Précisons que ce fonctionnement reste profitable à l'agriculteur dans la mesure où celui-ci utilise véritablement Uniterres pour commercialiser ses produits à moindres efforts car il n'a pas à les livrer lui-même, et cela représente donc un gain de temps et d'argent pour de moindres efforts³⁹.

c) Premiers résultats : un cloisonnement entre producteurs et consommateurs, des solidarités qui peinent à se développer ?

Les premiers résultats des enquêtes menées auprès des coordinateurs des épiceries, les observations participantes et des divers échanges tenus à ces occasions, avec des bénévoles ou avec le coordinateur logistique d'Uniterres, laissent entrevoir un cloisonnement des deux groupes (consommateurs et producteurs).

Cela se matérialise par une communication limitée, illustrée par l'organisation des commandes et des approvisionnements avec un système de médiation effectué par le coordinateur logistique d'Uniterres (voir schéma 11), mais aussi par une sorte d'absence d'empathie ou de compréhension de la part de certains agriculteurs, rapportée par le coordinateur. En effet, une mauvaise qualité de produits (navets creux, tomates vertes à l'intérieur) a parfois été mise en avant, par les bénévoles et le coordinateur logistique. Comme ce dernier l'avance, « parfois, c'est arrivé, les producteurs s'embêtent pas, ils envoient des produits qui sont pas corrects, quand c'est comme ça, l'épicerie les paie donc ça craint ». Ceci laisse présager que des agriculteurs, peuvent (à de rares occasions) profiter du débouché Uniterres vers les épiceries sociales ou solidaires, pour vendre des produits de mauvaise qualité (ce qu'ils ne pourraient peut-être pas faire dans d'autres circonstances et circuits de commercialisation, car en l'occurrence dans cette situation, ils n'ont que peu de contacts avec les acheteurs, grâce à la médiation logistique) sans prendre en compte le consommateur. Ceci s'apparente à une solidarité bafouée qui s'exerce de la part du producteur envers le consommateur.

³⁹ D. Paturol et A. Carimentrand en font la démonstration dans « Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ? » , 2016.

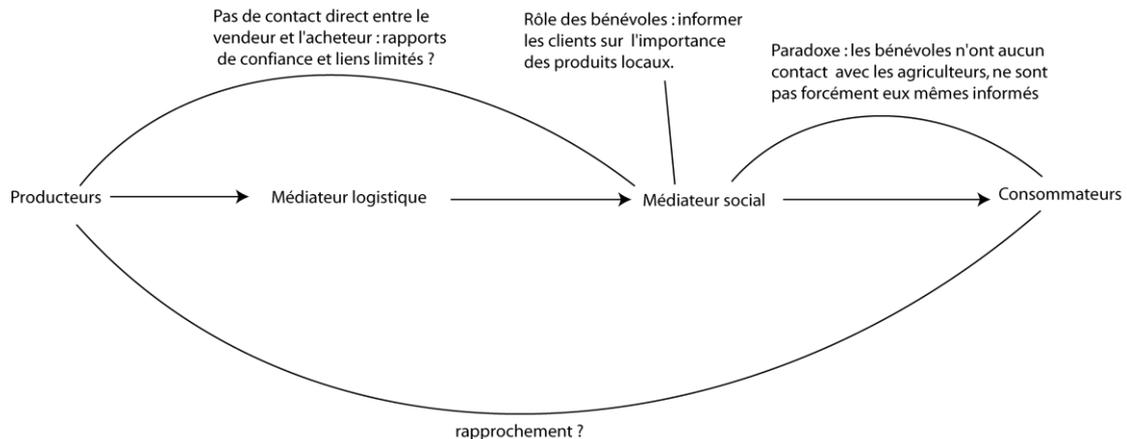
Cela ne contribue pas non plus à développer l'intérêt des consommateurs envers les producteurs en raison de la qualité moindre du symbole de solidarité, l'objet de l'échange qu'est le produit, tout comme dans une moindre mesure la représentation des personnes pour des produits « dégueulasses » (dixit Mme Dominguez), pleins de terre, qui peut aussi être perçue comme une barrière, plus facilement surmontable certes, grâce à des informations apportées notamment par les bénévoles des épiceries qui vendent les fruits et les légumes, mais pour qui il reste délicat d'assumer cette charge éducative face au degré d'intérêt prêté par les clients et à la délicatesse de cette tâche (certains ont l'impression d'être trop intrusif). Soulignons le aussi, une connaissance du dispositif Uniterres et plus largement des enjeux de justice alimentaire doit être requise de la part des bénévoles, sans quoi il semble plus difficile d'informer et de transmettre des connaissances.

Pour ainsi dire, les épiceries et leurs bénévoles sont aussi des éléments de médiation entre les producteurs d'Uniterres et les consommateurs, dans la mesure où les produits supposés peu accessibles sont mis à disposition par les épiceries, et où l'information prodiguée auprès des consommateurs est à la charge des bénévoles.

On peut voir les différents éléments de médiation comme des vecteurs d'accroissement en accessibilité de tout types : par exemple, si des produits pleins de terres et d'autres tout propres sont disponibles sans que les bénévoles expliquent le pourquoi de l'aspect inesthétique, on peut penser que les clients préféreront acheter les légumes propres et l'inaccessibilité culturelle et éducative (méconnaissances, clichés) ne sera pas réduite. Cela nécessite donc d'agir à différents niveaux (sensibilisation et information) et pas seulement par la seule réduction de l'accessibilité économique, sans quoi les représentations peinent à évoluer.

Schéma 12 : Un système de médiation illustré par la logistique d'Uniterres et le bénévolat des épiceries : quelle proximité entre producteurs et consommateurs ?

Un système de médiation illustré par la logistique d'Uniterres et le bénévolat des épiceries :
quelle proximité entre producteurs et consommateurs ?



Réalisé par J. Licari. 2017

Certes, les médiateurs sont autant d'éléments permettant d'améliorer l'accessibilité des produits (accessibilité géographique et organisationnelle dans le cas d'Uniterres, accessibilité économique et sociale dans le cas des épiceries et des bénévoles) et d'instaurer une relation de soutien des consommateurs envers les producteurs. Mais, ce système contribue-t-il réellement à rapprocher les deux parties, à faire s'intéresser le producteur au consommateur, et inversement, pour une meilleure compréhension des problématiques et des enjeux auxquels sont exposés les différents groupes ? Nous pensons justement que les différentes étapes de médiations assurée par Uniterres ou par la structure de l'épicerie contribuent à ne pas faciliter la connexion entre les deux maillons (voir schéma 12).

Le dispositif Uniterres participe donc à mener une action de soutien aux agriculteurs et d'amélioration qualitative de l'alimentation des consommateurs. Ceci, dans un but de faciliter des solidarités entre eux. Les deux épiceries se sont effectivement appuyées sur cette opportunité d'approvisionnement, clamant le fait d'aider les producteurs locaux en améliorant leur offre en produits frais, d'autant plus pour l'épicerie CAPSUD. Toutefois, les produits n'étant pas différenciés dans les épiceries, les consommateurs n'ont pas forcément conscience de consommer des produits locaux et, l'information apportée qui reste à la charge des bénévoles, n'est pas tout le temps aisée et peut se faire « à la carte », en fonction des clients, de leur intérêt et de leur ouverture. En réalité, les

bénévoles se doivent rester prudent pour réaliser cela, compte tenu des situations sociales de précarité et de pauvreté rencontrées, l'alimentation étant un sujet sensible.

Une difficulté dans l'exercice de solidarités entre les producteurs et les consommateurs est à dénoter, et est symbolisée par une discorde entre l'ANDES et la BA, entre nouvelles façons d'approvisionnements et canaux d'approvisionnements traditionnels de l'aide alimentaire. En effet, les épicerie bénéficiant du dispositif Uniterres ne sont en réalité pas réellement adhérentes à l'ANDES mais à la BA, par qui elles perçoivent le CNES de l'Etat. Or, elles utilisent le CNES pour acheter auprès de l'ANDES, ce qui n'est légalement pas possible normalement, mais cela le fut rendu par la volonté de la Région de faire participer un plus grand nombre d'épicerie à ce dispositif, devant le constat d'absence de produits de qualité au sein de ces dernières et de l'offre importante qui s'est développée par Uniterres rassemblant un nombre croissant d'agriculteurs.

Il s'agirait à priori d'une sorte de querelles entre les des deux associations têtes de réseau au niveau des épicerie adhérentes qu'elles rassemblent. Elles perçoivent en effet des subventions en fonction du nombre d'adhérents qu'elles possèdent. Ainsi, le cadre législatif du fonctionnement d'Uniterres, qui avait été élargi pour faire participer les épicerie, a été régularisé et il faut à présent choisir entre la Banque Alimentaire qui a une offre diversifiée (produits secs, produits frais, autres) et l'ANDES avec Uniterres qui a seulement une offre spécifique en légumes et fruits (locaux).

Ainsi, les épicerie enquêtées, et en particulier celle de CAPSUD qui ne dispose d'aucun autre canal d'approvisionnement en produit locaux, font les frais de cette concurrence, et s'en trouvent passablement désabusées : à partir du mois de juin 2017, Uniterres a donc arrêté de fournir ces épicerie qui ont par contrainte fait le choix de la Banque Alimentaire (selon le directeur de CAPSUD, « uniterres en termes de volume c'est peanuts donc compte tenu du nombre de clients que l'on a, on peut pas se permettre de faire une croix sur la banque alimentaire »), privilégiant la quantité à la qualité et ne pouvant faire autrement compte tenu du nombre important de clients fréquentant l'épicerie. Par conséquent, des projets qui étaient pensés par l'épicerie CAPSUD, par exemple de visite des exploitations des agriculteurs et de glanage avec les producteurs d'Uniterres ont été laissées de côté.

De plus, le CNES qui était alloué jusqu'alors à l'ANDES avait un plafond de 15 000€ pour chaque épicerie (mais n'était pas forcément respecté et parfois dépassé), et s'est vu réduire de moitié, passant à 8 000€. Ainsi, cela constitue un facteur limitant d'adhésion en particulier pour les épicerie qui ont une fréquentation élevée et pouvant difficilement se passer de la Banque Alimentaire.

Nous pouvons ainsi voir ces mécanismes comme le révélateur d'une difficulté à coopérer, à différents échelons, que ce soit à l'échelon territorial et local entre les consommateurs et les

producteurs, mais aussi à l'échelon institutionnel et politique entre l'ANDES et la BA pour qui il n'est visiblement pas aisé de s'entendre, chaque dispositif, ANDES et BA, offrant son lot d'avantages. En outre, l'importante médiation du producteur au consommateur semble ambivalente et ne pas favoriser le lien social et les solidarités entre les agriculteurs et les consommateurs, mais davantage accroître l'accessibilité économique à des produits locaux (voire biologiques) chez les consommateurs. La déconnexion entre les marges rurales et urbaines est illustrée à travers médiation logistique et sociale et traduit une méconnaissance et une relative incompréhension des enjeux pour les autres groupes d'acteurs (consommateurs envers producteurs, et inverse) et pour le territoire.

En résumé, les épiceries portées par différents financements et l'appui de différents acteurs, cherchent à aider les producteurs locaux et améliorer l'offre alimentaire pour les populations défavorisées (dont le nombre de clients a tendance à augmenter) à travers la participation à l'initiative d'uniterres. Ces efforts de relocalisation auraient peu d'échos chez les consommateurs dans la mesure où cette question n'est pas spécialement prioritaire et où le système de médiation, s'il contribue à s'affranchir de la distance géographique et économique qui sépare les épiceries (et clients) des producteurs, ne semble pas avoir l'effet escompté au niveau de l'éducation et de la sensibilisation des personnes sur les produits locaux.

En effet, différents acteurs mettent en place des actions sur l'importance de l'alimentation et le bon équilibre alimentaire mais peu mises en regard avec les questions d'agriculture et de proximité qui pourraient elles créer des liens entre les producteurs et les consommateurs.

Devant ce constat de faibles liens sociaux entre les producteurs et les consommateurs, on peut voir Uniterres comme un vecteur d'accroissement d'accessibilité géographique et économique des produits locaux mais pas véritablement comme un vecteur de compréhension des enjeux territoriaux, alors que la relation consommateur/producteur est une question centrale autour de la gouvernance alimentaire à échelle locale, et pour davantage de justice alimentaire.

4) Uniterres, un dispositif très orienté vers les agriculteurs et pas assez vers les (clients des) épiceries

A) Uniterres contribue faiblement à changer les représentations et les pratiques des clients des épiceries

Les premières observations et l'analyse du fonctionnement des épiceries couplée à celle de l'initiative Uniterres montrent selon nous une faible reconnexion en termes de lien social des urbains défavorisés avec leurs espaces ruraux notamment à travers les producteurs ruraux marginalisés et précarisés. Toutefois, l'analyse des questionnaires permet d'explorer plus largement les situations personnelles des consommateurs, sur le plan des représentations et des pratiques (approvisionnements et sensibilités alimentaires, loisirs et fréquentation des espaces ruraux) et bien que ces enquêtes ne soient quantitativement pas représentatives compte tenu du peu de questionnaires administrés, elles nous indiquent néanmoins des caractéristiques intervenant dans la connexion (ou déconnexion) des urbains précarisés avec le monde rural et une alimentation locale.

a) Un regard positif mais nuancé sur le monde rural et l'alimentation de proximité

Les représentations des clients de l'épicerie à l'égard du monde rural et de l'agriculture locale ont été interrogées à travers des entretiens directifs sous forme de questionnaire (questions Q7, Q9, Q10, Q18, Q19, Q20, Q21, voir annexe). Comme les différents regards portés sur l'agriculture, l'alimentation, et de manière large les espaces ruraux sont selon nous des facteurs d'explication des pratiques, différentes questions ciblées et des propositions d'activités ou d'informations sur ces thématiques ont été posées aux clients des épiceries.

Nous avons passé quinze entretiens avec les clients de l'épicerie de l'éveil, ainsi que deux avec les clients de l'épicerie de CAPSUD (initialement, le même nombre était prévu mais différents événements ne nous ont pas permis d'atteindre quinze entretiens). Ainsi, les différents résultats et interprétations que nous exposons découlent essentiellement des questionnaires administrés dans l'épicerie de l'éveil et nous empêchent d'établir une réelle comparaison entre les deux épiceries de l'éveil et de CAPSUD.

Pour dresser un rapide profil des personnes enquêtées, la moitié des personnes vivent dans le quartier des Couronneries tandis que les autres vivent dans les quartiers adjacents pris en charge par l'épicerie de l'éveil. Les personnes sont en large majorité âgées entre 30 et 59 ans et ont au moins un enfant, et ce sont en majorité des femmes et des personnes vivant seules.

Quelle représentation du monde rural pour les clients des épiceries ?

Une légère tendance montre que les clients ayant répondu au questionnaire assimilent la campagne à un cadre de vie agréable tandis qu'un tiers l'estiment trop peu accessible et trop loin (Q18). En effet, toutes les personnes ne sont pas mobiles et certaines ne possèdent aucune voiture pour un ménage. De plus, il convient de prendre des pincettes pour interpréter ces résultats qui montrent que globalement l'espace rural est assimilé à un cadre de vie agréable : les réponses « vide » et « peu d'attraits » (péjoratives) et « active avec nombreux usages » (positive) ont été peu choisies et « le cadre de vie agréable » a été plus massivement choisi (mais une part de relative neutralité peut exister dans cette réponse). Les clients habitent tous à Poitiers et donc en zone urbaine, et ont souvent connu un moment de leur vie où ils ont vécu en espace rural (pour la majorité). Nous pensons que cette réponse peut alors avoir été choisie par opposition à leur actuel mode de vie urbain et en fonction d'une expérience positive passée en espace rural.

Toutefois, une majorité se révèle intéressée à l'idée d'une pratique de fréquentation d'espaces ruraux, y compris les personnes déclarant ne jamais se rendre à la campagne (Q20). Comme l'atteste une personne, « moi, j'aimerais bien y aller à la campagne, mais j'ai pas de voiture, pas de famille proche, c'est difficile ! La campagne, j'y vais pour voir mon fils car il y habite, mais c'est rare, il n'habite pas dans la région ».

Pour d'autres personnes (très minoritaire), c'est le contraire. Une femme enquêtée ne s'est pas privée d'apporter quelques commentaires – visiblement qui traduisent une mauvaise expérience – lorsque nous lui avons demandé si elle aimerait s'y rendre plus souvent : « non, surtout pas, j'y ai

passé ma jeunesse et j'ai eu ma dose ». Elle n'a pas apporté de précision et nous ne lui en avons pas demandé mais cette personne a visiblement une idée assez arrêtée et négative de la campagne. Ainsi les gens ont déclaré en majorité être intéressés pour fréquenter davantage les espaces ruraux dans le cadre de loisirs ou de nouvelles pratiques, « pour changer de la routine d'ici » mais les réponses évoquant l'activité et les usages possibles lors de la question « Quelle est votre vision de la campagne ? » ont peu été choisies (hormis pour le cadre de vie agréable). Cependant, les réponses péjoratives ont été très peu choisies également. Tout cela signifie selon nous que les gens n'ont pas forcément un avis très tranché sur l'espace rural et qu'éventuellement, si on leur propose d'en faire l'expérience ou d'apprendre des choses, alors les personnes pourraient être intéressées.

Quelle représentation des aliments locaux et circuits courts pour les clients des épiceries ?

Parmi les personnes enquêtées, une majorité de personnes perçoit le fait de manger des produits locaux comme un soutien économique aux producteurs locaux et comme un bénéfice sur le plan du développement durable (Q11). La moitié des personnes enquêtées ont exprimé l'idée d'une qualité plus élevée et de produits plus sains à l'égard des produits locaux. D'ailleurs, les produits locaux ne sont pas forcément plus sains (mais ont un gain de fraîcheur plus élevé que grandes surfaces, chose qui a été explicitement dite par une minorité de clients ayant répondu). D'après nos résultats, la majorité serait sensible à la qualité et à la traçabilité des produits, à des degrés divers (partagé entre très sensible et moyennement sensible). Par exemple, une femme d'origine africaine lors des questionnaires a dit à propos des produits locaux : « pour moi, c'est important de manger des bons produits. Chez moi, il y a beaucoup d'agriculture vivrière et j'ai été éduquée dans cet esprit, à manger de bons produits, que ce soit des légumes ou de la viande ». Elle a associé les produits locaux à de bons produits, comme ceux qu'elle consommait lorsqu'elle était en Guinée et qui avait une provenance locale voire familiale.

Pourtant, une large majorité des personnes déclarent ne pas faire plus attention que cela à l'origine des légumes lorsqu'elles font leurs achats en dehors de l'épicerie (Q8). Il semble intéressant d'évoquer ici la représentation de la qualité d'un produit qui serait souvent assimilé au mode de culture labellisé biologique. Ce n'est donc pas la provenance mais peut être davantage le label qui serait synonyme de qualité d'un produit. En ce sens, la question de la fraîcheur d'un produit pour en déterminer sa qualité est intéressante, et le sujet de la représentation de qualité alimentaire pourrait être intéressant à étudier.

A propos du prix, qui est souvent méconnu ou perçu comme trop cher par les consommateurs, la question a été posée (Q10). Une large majorité ne considère pas que les produits locaux à un prix trop élevé : deux explications peuvent être mises en avant. Soit les personnes connaissent le prix des produits locaux et savent que cela ne coûte pas forcément plus cher que dans les grandes surfaces, soit les personnes ne connaissent pas le prix des produits locaux et n'ont donc pas souhaité se prononcer sur la question.

Quelle représentation des clients envers l'alimentation et le savoir culinaire ?

Concernant la proposition d'accroître les connaissances en matière de savoir culinaire au sens large (découverte de produits, de recettes, de mode de préparation, etc), une majorité se montre intéressée (et quelques personnes très intéressées). Toutefois, nous avons eu différents témoignages indiquant l'organisation d'ateliers de cuisine par les épiceries mais une faible participation des clients. Il aurait peut être fallu demander aux personnes si elles étaient intéressées pour participer à des activités du types ateliers cuisines. La nuance entre « plutôt intéressée » et « très intéressée » montre cependant qu'une majorité de personnes se trouvent encore une fois avoir une position davantage neutre que tranchée.

Des personnes ont aussi exprimé oralement l'idée qu'elles ont un capital culinaire suffisamment développée et que l'idée d'augmenter les connaissances à cet égard n'est pas nécessaire, puisqu'elles ont déjà des interactions et des échanges relatives à l'accroissement des connaissances culinaires.

b) Des pratiques plutôt déconnectées qui illustrent un regard ambivalent et des méconnaissances sur les espaces ruraux et l'alimentation.

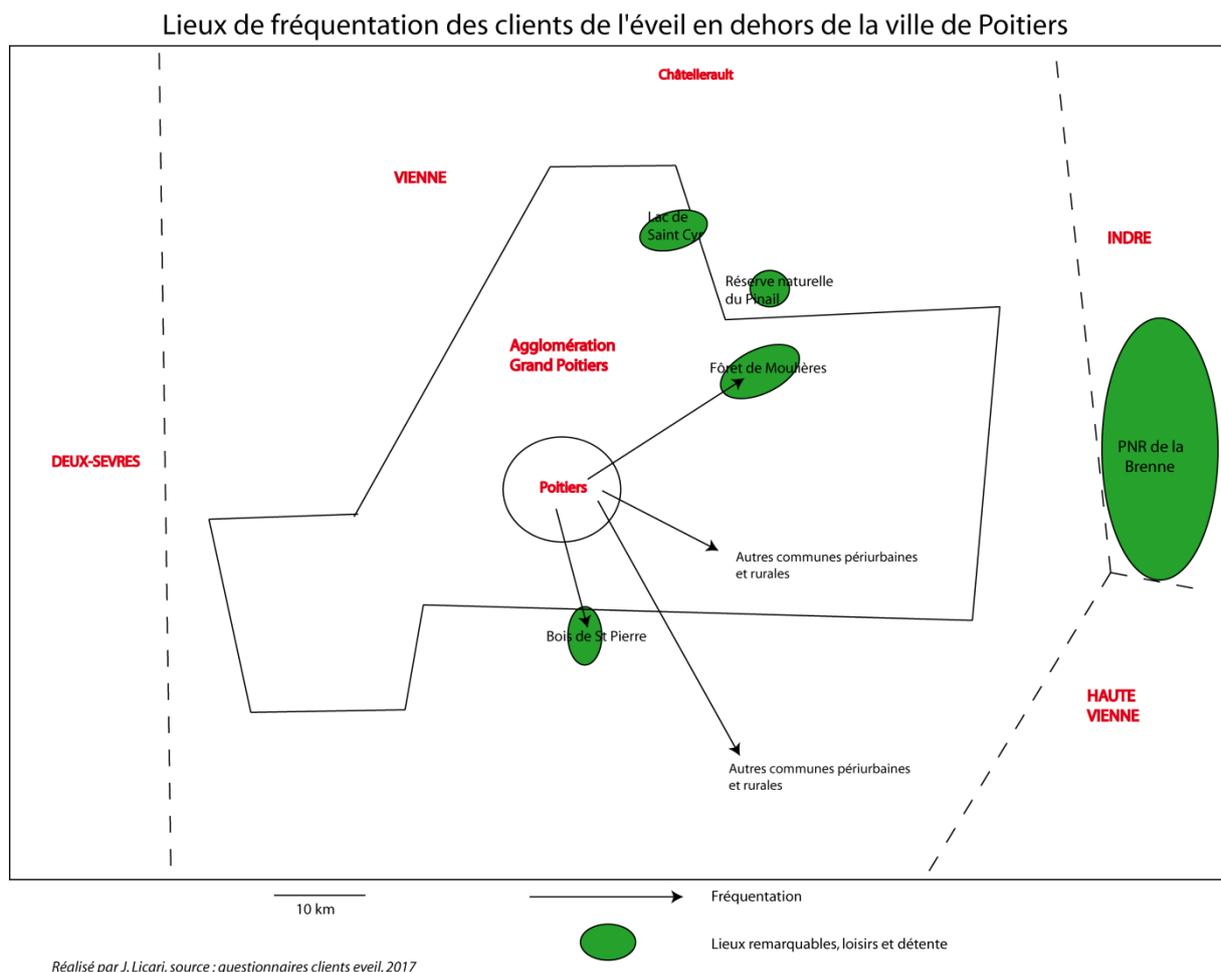
Les pratiques, que ce soient la fréquentation des espaces ruraux, les activités ou les stratégies d'approvisionnements en denrées alimentaires sont des marqueurs de connexions et de relations qu'entretiennent les urbains avec leurs espaces ruraux. Dans les questionnaires administrés, plusieurs questions portant sur ces thèmes ont été posées afin d'évaluer ces connexions et

l'importance qu'elles peuvent avoir sur l'alimentation des personnes (voir en annexe les Q1, Q4, Q5, Q6, Q8, Q11, Q12, Q15, Q16, Q17 du questionnaire).

1) Des mobilités rurales limitées et non associées à l'espace rural agricole

Pour commencer, voyons ce qu'il en ressort concernant les mobilités et la fréquentation des espaces ruraux avant de s'intéresser aux moyens d'approvisionnement des ménages connaissant la précarité sociale.

Schéma 13 : Les lieux de fréquentation des clients de l'éveil



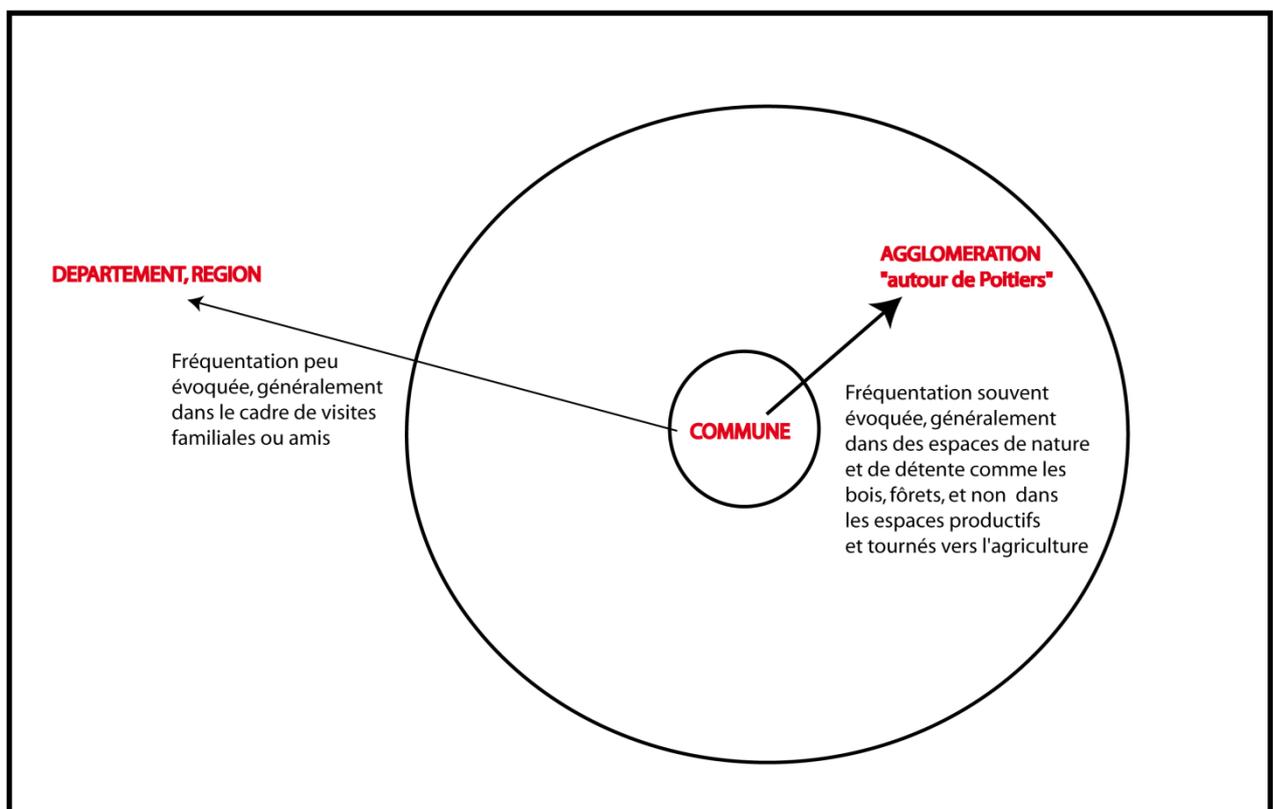
Nous avons pu établir un schéma des mobilités et de la fréquentation rurales des clients des épiceries en fonction des réponses à la question « Fréquentez vous des espaces ruraux ? Si oui, lesquels ? » (voir schéma 13). Malgré le peu de questionnaires administrés, des tendances se dégagent au niveau des lieux de fréquentation : ce sont les espaces de nature tels que le bois de St-Pierre (à 10 km au sud de Poitiers), la forêt de Moulières (à environ 20 km) ainsi que des communes périurbaines ou rurales à proximité de Poitiers. D'autres lieux dits de nature, figurant sur la carte (Lac

de St-Cyr, réserve du Pinail) et se situant un peu plus loin de Poitiers (environ 30 km) n'ont pas été cités par les clients mais ont été représentés pour exprimer l'idée d'une accessibilité éventuellement réduite de ces lieux, en cause une distance peut être trop importante.

Ce sont en réalité uniquement des espaces de détente et de loisirs comme des forêts, ou tout simplement des lieux évoquant pour une personnes un « cadre agréable » qui ont été citées et non des espaces dédiés à la production.

Schéma 14 : les différentes mobilités en milieu rural évoquées par les clients de l'Eveil

Schéma des différentes mobilités en milieu rural évoquées par les clients de l'Eveil



Réalisé par J. Licari, source : questionnaires clients de l'éveil..2017

En outre, il ressort des enquêtes que la mobilité en dehors de la ville reste bien souvent limitée, en particulier pour les personnes vivant seules (célibataires, retraités). Certaines personnes déclarent en effet ne jamais se rendre à la campagne, faute d'opportunités et de moyen de mobilité (pas de connaissances à la campagne, pas de voiture, pas de possibilité d'utiliser des transports en commun). D'autres personnes (une minorité) fréquentent plutôt régulièrement les espaces ruraux, et la majorité plus occasionnellement. Les environs de Poitiers notamment sont souvent cités comme des lieux de détente, de balades, de sorties en famille (voir schéma 14). Ces mobilités de loisirs

s'inscrivent donc dans une certaine proximité avec le lieu de résidence, l'agglomération de Poitiers offrant elle-même des espaces ruraux et de nature (petits bosquets, bois, forêts...).

D'autres mobilités plus éloignées du lieu de résidence sont aussi évoquées, toutefois plus rarement. Elles peuvent être un moyen de se rendre à la campagne dans le cadre de visites de proches (amis ou plus généralement famille). Certains clients ont par exemple évoqué une fréquentation occasionnelle de ces espaces pour y voir de la famille dans d'autres régions.

A travers nos résultats peu significatifs sur le plan quantitatif, nous pouvons néanmoins retenir une brève typologie de la fréquentation des espaces ruraux par les clients de l'épicerie de l'éveil. En premier, la fréquentation de lieux de nature comme les bois ou forêts pour des balades (en famille ou non, pour loisirs et détente), en second, la visite d'amis ou famille résidant eux-mêmes dans des territoires ruraux mais qui se fait non pas au nom du lieu mais qui relève avant tout du motif de la fréquentation, c'est-à-dire pour y rencontrer des proches. Des activités spécifiquement rurales comme la cueillette de champignons, la pêche, l'observation des animaux n'ont pas été citées parmi les motifs de fréquentation des espaces ruraux tandis que ces raisons ont été avancées par un bénéficiaire.

Nous pouvons donc retenir une fréquentation nuancée de ces espaces, avec plus de facilités de s'y rendre pour les personnes étant pourvues de mobilité (au moins une voiture) et ne vivant pas seules, ayant des proches vivant à la campagne et donc ayant un motif pour s'y rendre. Cette fréquentation apparaît donc relative à un cadre de détente ou de visites des proches mais elle ne s'oriente jamais vers les espaces productifs, qui sont selon nous davantage assimilés à « vide » et « peu d'attrait et d'activités » (dans le domaine des représentations), alors qu'il est possible de visiter des fermes productives ou mêmes pédagogiques qui connaissent un essor de plus en plus important, de rencontrer des gens issus du monde agricole (tout comme les AMAP le permettent).

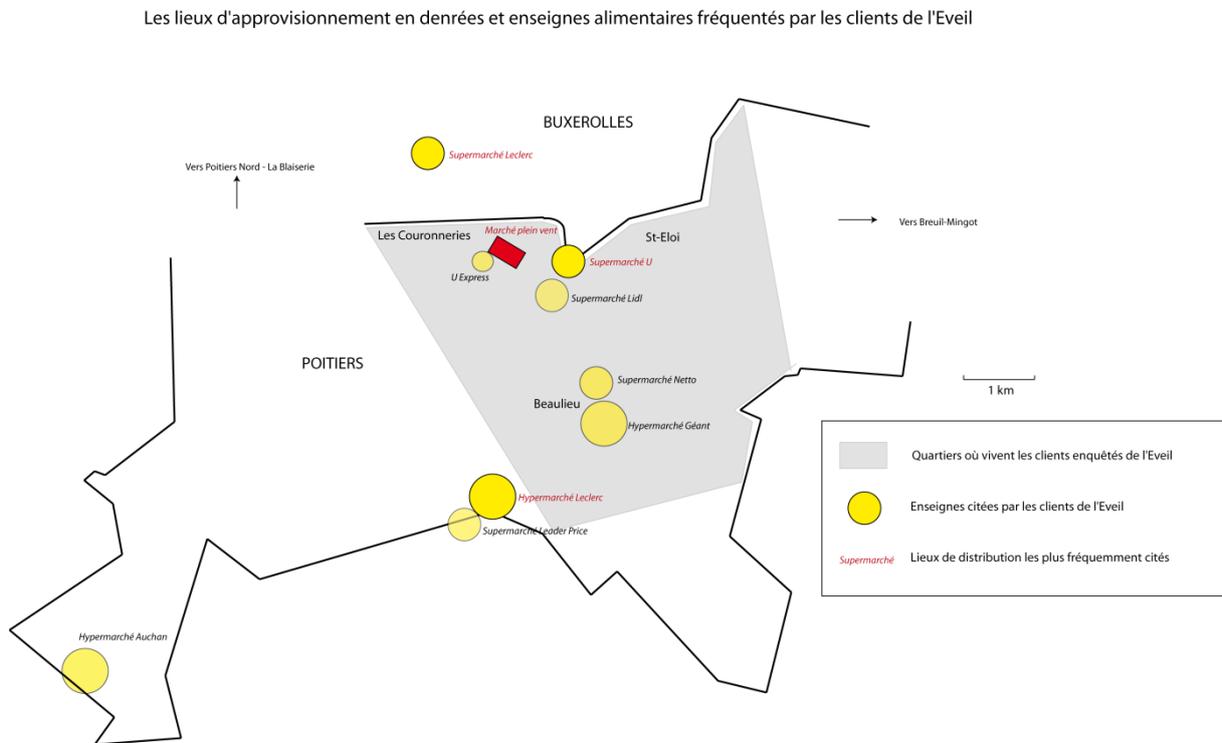
2) Des stratégies d'approvisionnement alimentaire qui reposent largement sur l'offre de la grande distribution

A présent, intéressons-nous aux stratégies d'approvisionnements des ménages enquêtés.

Tout d'abord, précisons que l'intégralité des personnes ayant participé à l'enquête déclare fréquenter régulièrement les grandes enseignes de distribution, tandis qu'un tiers déclare faire en plus des achats sur des marchés (et en particulier le marché des Couronneries qui présente les

avantages d'être proche des clients de l'éveil et d'une offre importante, mais pas uniquement,

Carte 6 : les lieux d'approvisionnement en denrées et enseignes alimentaires fréquentés par les clients de l'Eveil



Réalisé par J. Licari. Source : données questionnaires clients de l'Eveil, 2017

comme nous allons le voir).

Cette carte de fréquentation des lieux de distribution alimentaire apporte différents enseignements. En effet, elle reprend tous les lieux cités par les clients pour s'approvisionner, et recense donc dix lieux différents (neuf sont des enseignes de distribution et de grandes surfaces) en les hiérarchisant non pas par leur taille mais par leur fréquentation. Des supermarchés hard-discount (Lidl, Netto, Leader Price) ont été évoqués mais restent visiblement peu privilégiés par les participants de l'enquête, de même que les épiceries et superettes (U Express). En effet, ces derniers semblent fréquenter davantage des grandes surfaces alimentaires se trouvant à proximité de leur domicile : les habitants des Couronneries et de St Eloi s'orientent naturellement vers deux supermarchés se trouvant proches de leur lieu de résidence (Leclerc Buxerolles et Super U St Eloi-Buxerolles) tandis que les habitants des Dunes, Montbernage (au sud des Couronneries et au nord de Beaulieu) et Beaulieu vont plutôt préférer l'hypermarché Leclerc.

Cette carte met donc en avant une fréquentation des grandes surfaces alimentaires, pas les plus grandes, ni les moins chères, mais celles accessibles sur le critère géographique. Une autre forme ressort (rectangle rouge sur la carte), c'est l'approvisionnement par le marché des Couronneries. Ce marché bi-hebdomadaire, du mercredi et du dimanche est aussi fréquenté par une minorité des enquêtés. Bien que la réputation de ce marché soit assez importante et dépasse le simple cadre du quartier, les personnes ayant déclaré s'y rendre vivent toutes au sein du quartier des Couronneries, et aucune personne vivant à St Eloi ou un autre quartier adjacent n'a déclaré fréquenter ce marché. Pourtant, même pour des personnes ayant des contraintes sur le plan de la mobilité, les transports en commun desservent plutôt bien ces quartiers, que ce soit le mercredi ou le dimanche où les passages des bus sont les plus fréquents.

Un élément cité par deux personnes purement relatif à la stratégie d'achat des denrées semble intéressant : ces personnes déclarent se rendre sur le marché, mais selon des modalités bien précises : à une certaine heure, à certains stands. En effet, elles se rendent en fin de marché afin de faire des affaires, et d'acheter les produits à un coût moindre. Cela est une stratégie de contournement d'une certaine inaccessibilité économique, et permet en tous les cas de réaliser des économies sur l'achat des fruits et légumes frais à travers la rencontre, suscitant discussions ou négociations avec un commerçant.

Le marché des Couronneries est aussi un moyen pour les familles de s'approvisionner en produits qui ne sont pas proposés à l'épicerie solidaire ni même dans tous les enseignes de distribution. Et en particulier pour les produits dits ethniques, telles que les bananes plantain, le manioc, etc. Une minorité de personnes ont estimé que l'offre en fruits et légumes de l'épicerie de l'éveil n'était pas satisfaisante selon eux.

Rajoutons à ces éléments un cas qui se démarque du reste des enquêtés, une personne déclare avoir recours à des solidarités familiales pour obtenir des légumes frais ou en conserves ainsi que des confitures. Cela s'apparente à une stratégie informelle d'approvisionnement alimentaire, et une seule personne a déclaré y avoir recours. Toutefois, la question des stratégies informelles d'approvisionnement n'a pas été réellement creusée à travers notre enquête auprès des clients, et nécessiterait probablement de l'être davantage.

c) L'évaluation de l'évolution des pratiques alimentaires des clients

Des questions ont également cherché à évaluer quels changements, quelles nouveautés aurait pu intervenir chez les clients des épiceries (Q6, Q8, Q11, Q12) depuis qu'elles y font leurs courses, à savoir si cet environnement aurait pu contribuer à modifier les représentations et faire évoluer les

pratiques alimentaires au sens large, que ce soit dans la façon de choisir les produits, les préparer, de s'informer et d'augmenter les connaissances liées au savoir culinaire.

Depuis qu'elles fréquentent l'épicerie, la majorité des personnes déclarent que leurs habitudes concernant la cuisine sont les mêmes, et une minorité confie qu'elle a appris de nouvelles recettes et de nouvelles façons de préparer les produits frais, tout comme elle consomme plus de fruits et de légumes. Parallèlement à cela, une majorité affirme avoir régulièrement des discussions et des échanges au sujet de la cuisine au sens large (recettes, conseils) avec des proches, y compris au sein de l'épicerie. Certaines personnes ont aussi indiqué n'avoir aucun échange à ce sujet pour la raison que cela ne les intéresse tout simplement pas. Le rôle des bénévoles qui accompagnent les clients, discutent avec eux, éventuellement leur servent les légumes, pourrait donc être interprété comme un vecteur de modification des représentations et des pratiques alimentaires, dans une mesure néanmoins limitée, en cause la délicatesse de la tâche qui incombe aux bénévoles de nouer des relations sociales (et de confiance) ne serait-ce que par la discussion, l'information, le conseil par exemple.

De plus, il semblait intéressant de se demander si le fait de proposer des produits locaux et de les promouvoir à travers les épiceries pouvait favoriser l'ouverture des personnes quant à l'origine des aliments. Il semblerait que cela n'est guère fort d'incidence même si une minorité se dit être relativement attentive à la provenance des fruits et légumes consommés.

Dans ce cas, il paraît intéressant de mettre ces résultats en regard de la promotion qui est faite des produits locaux et en particulier de celle du dispositif Uniterres qui transparait assez peu. Certes, les épiceries souhaitent se garder d'être trop intrusive sur le thème de l'alimentation, mais le seul système d'information à la charge des bénévoles constitue certainement un frein. D'autres facteurs comme la précarité économique des clients, l'absence de choix auxquelles sont confrontés les clients sont des éléments qui relèguent la question de l'origine des produits à une préoccupation minime (secondaire par rapport au reste des problèmes). C'est aussi pour ça que les épiceries se positionnent relativement timidement et font une promotion du local de façon très mesurée. Une participation et une implication des clients dans une activité liée à l'alimentation mais surtout à l'agriculture pourrait être pertinente, c'est l'hypothèse que l'on fait. Les ateliers de cuisine sont d'ailleurs une forme d'activité qui mobilise cela dit assez peu les clients. Cette activité n'est également pas spécialement en lien avec l'agriculture, à la différence du glanage sur les exploitations (qui symbolise la praxis de justice alimentaire développée au début du mémoire) qui semble plus intéressante sur ce plan là (l'idée avait émergé à CAPSUD, c'était une piste pour impliquer les clients et les rapprocher des producteurs du dispositif Uniterres).

Enfin, les clients de l'épicerie de l'éveil se disent en majorité connaître l'origine locale des produits

achetés à l'épicerie, sans toutefois connaître le dispositif Uniterres. Ceci est probablement dû à la connaissance et à la promotion des jardins de l'éveil qui approvisionnent l'épicerie. Les jardins d'insertion employant des personnes qui connaissent des difficultés au retour à l'emploi (et les clients en ayant la connaissance), la consommation des produits du jardin peut alors revêtir une valeur importante de soutien et vecteur d'emploi dans le milieu agricole. Cela pourrait expliquer la forte représentation de soutien aux agriculteurs qu'évoque l'idée de la consommation de produits locaux.

Les résultats des enquêtes parmi les questions portent sur les pratiques et recourent ainsi les mobilités associées au monde rural, les activités et loisirs de « nature », ou encore les types d'approvisionnement de denrées et les pratiques alimentaires. On peut observer une déconnexion de certaines personnes avec leur environnement rural et proche au prisme de leurs pratiques de loisir, et une stratégie d'approvisionnement alimentaire passant essentiellement par les enseignes de distribution alimentaire (marques traditionnelles, mais aussi hard discount) ainsi que des savoirs culinaires et une activité de cuisine (préparation de repas) limités. La composition familiale, le nombre de personnes dans le ménage et le cercle de proches (famille ou amis) semblent être des facteurs à considérer dans cette connexion, et les personnes plus âgées ou vivant seules semblent connaître une déconnexion plus importante.

La tendance moyenne qui se dégage reste une connexion plutôt partielle, qui se définit surtout à travers une fréquentation occasionnelle mais assez rarement régulière des espaces ruraux, généralement dans des lieux de nature proche de la ville de Poitiers, ainsi que par des rencontres de proches (familles ou amis), et jamais à travers un intérêt vers les espaces agricoles et productifs. Si le tourisme rural se développe, celui-ci ne touche visiblement pas les clientèles des épiceries solidaires et plus largement des populations précarisées et connaissant des difficultés sociales. La question de la sensibilisation mérite donc d'être ici soulignée et recoupe aussi la faible considération des clients pour les produits locaux. Pour agir là-dessus, des pratiques de loisirs orientées vers le monde rural mais surtout vers des espaces productifs, organisées avec de la pédagogie et des rencontres d'acteurs du monde productif rural pourraient donc être une solution plus adaptée.

B) Uniterres, un apport économique clair pour soutenir la production locale des agriculteurs fragilisés, mais un lien social avec les épiceries qui reste à construire.

Nous nous intéressons maintenant à la production et aux apports d'Uniterres envers les producteurs membres. Nous avons enquêté deux agriculteurs, l'un rencontré sur son exploitation et à l'occasion d'un marché, l'autre joint par téléphone. Nous les nommerons respectivement Agricultrice A et Agriculteur B.

Le dispositif Uniterres a pour vocation d'apporter un soutien aux agriculteurs fragilisés, rencontrant des difficultés économiques, pour les aider à stabiliser et développer leur activité. Nous allons voir que ces agriculteurs peuvent avoir des profils très différents.

a) Des profils personnels et professionnels différents

L'Agricultrice A que nous avons rencontré, a 48 ans et vit seule avec un enfant d'une dizaine d'années. Elle est arrivée dans le département de la Vienne il y a quelques années après y avoir vendu sa maison en Champagne-Ardenne. L'argent lui a servi à acheter un véhicule utilitaire et à financer du matériel de culture (serres) pour lancer son activité de maraîchage ici-même. Ses revenus sont irréguliers et dépendent beaucoup d'aléas tels que la météo. Elle connaît la précarité rurale et fait ses courses depuis plusieurs années à l'épicerie solidaire du Panier Garni à Migné Auxances, adossé au centre socio culturel de la Comberie qu'elle fréquente lorsqu'elle a le temps.

Elle est installée à Migné-Auxances au domaine de Malaguet depuis 2011, sur une superficie de deux hectares, initialement consacrée comme espace test (qui appartient à la collectivité de Poitiers) qu'elle loue à hauteur d'environ 300€ par an (elle estime d'ailleurs que ce n'est pas très avantageux et qu'on lui avait promis la location à 100€ auparavant). Elle a eu cette opportunité grâce à une association agricole d'insertion de Fontaine le comte. Elle a connu de nombreuses difficultés économiques et techniques pour lancer son activité comme le non accès à l'eau (mise en place tardive d'un système d'irrigation), la cohabitation avec les gens du voyage sur le domaine (pillage, vandalisme) et la proximité de la LGV (conséquences sur le terrain, beaucoup de cailloux qu'il a fallu enlever). Son activité s'est lancée véritablement en 2014, au moment où les conditions de culture de l'exploitation n'étaient pas encore optimales mais où elle a adhéré à Uniterres, afin de démarrer véritablement son activité. De plus, elle n'est pas encore salariée et perçoit plusieurs aides : celles de la PAC où elle déplore les retards, un complément RSA et l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique,

prolongement du chômage), ainsi que l'ACCRES (Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprises) qui l'exonère de charges sociales agricoles.

L'agricultrice A est maraîchère, cultive un large choix de légumes (salades, radis, carottes, choux, oignons, tomates, pomme de terre, poireaux, fenouils, etc) et également des fruits (kiwis, abricots, prunes, fraises, pommes, etc) selon des valeurs de respects des sols, des saisons et des hommes, sans traitements agressifs mais en s'appuyant sur l'interaction entre les plantes et les insectes pour maintenir une structure intéressante du sol (humus) et un environnement de culture optimal. Son activité est donc garantie biologique par le label ecocert.

Elle a développée sa sensibilité et sa passion pour le maraîchage et pour le bien-manger durant son éducation en milieu rural, en Champagne-Ardennes, notamment avec ses grands-parents qui cultivaient leur terre sans toutefois être agriculteurs.

Elle n'a jamais utilisé le désherbant ou les pesticides (« on connaît pas »), mais préfère s'appuyer sur un écosystème et une biodiversité riche pour réguler ce dernier : (haies, arbres, insectes, oiseaux etc) et y limiter le labour. Une mentalité due à sa plus jeune enfance qu'elle perpétue à travers son activité.

Elle a donc baigné dans l'environnement rural et a été sensibilisée aux « pratiques culturelles respectueuses des hommes et de la terre » et n'a pas eu de formation particulière pour développer ses compétences dans le maraîchage. Elle n'était donc pas dans le secteur d'activité par le passé mais elle a connu des problèmes personnels importants qui l'ont touché et poussé à se consacrer au maraîchage.

Pour dire un mot sa mentalité, c'est une femme de qui possède un fort caractère dans le sens où elle n'a pas peur de dire ce qu'elle pense et d'aller à contre-courant. Elle estime que « les gens sont déconnectés, qu'ils ont complètement perdu le sens des priorités et préfèrent investir dans le tape à l'œil, le futile, plutôt que de prendre en considération le fait que l'alimentation est quelque chose de fondamental », et n'a pas peur d'incriminer les sphères politiques sur des sujets divers et variés.

Agriculteur B est l'agriculteur enquêté par téléphone. Il a 55 ans et est installé à Ouzilly (86) depuis 1986, à proximité de son logement. Il est marié et a des enfants adultes. Il travaille seul sur son exploitation qu'il a récupéré de ses parents. Il a donc grandi ici et s'y est établi pour reprendre l'activité et la développer. Il est propriétaire des terres qu'il exploite.

Il a créé une entreprise agricole à responsabilité limitée (EARL) spécialisée dans la production de céréales en 2001. L'agriculteur ne nous en a pas fait part directement mais nous avons pu constater (moteur de recherche internet) qu'il a connu d'importants problèmes économiques avec son activité aux alentours de l'année 2015 pour cessation de paiement et impossibilité de rembourser des dettes contractées. Son entreprise a donc été sujette à un redressement judiciaire.

Sa surface totale d'exploitation est de 150 hectares, dont 142 sont consacrés à l'agriculture céréalière (majoritairement du maïs, puis orge et blé) et 8 hectares au maraîchage consacrés au maraîchage depuis trois ans. Il s'est donc diversifié davantage en se lançant dans l'activité de maraîchage, durant une période qui correspond aux difficultés économiques qu'il a rencontrées. Lorsque nous lui avons demandé les motivations de cette diversification (qui existait déjà au sein de son activité céréalière), il a simplement dit le faire pour gagner en confort économique sans évoquer les problèmes économiques rencontrés par son entreprise. Cette nouvelle activité était en fait le meilleur moyen pour lui de répondre à ses problèmes, en augmentant aussi largement son nombre d'heures de travail chaque semaine.

Il cultive des légumes essentiellement d'hiver sur une surface de 8 hectares. Aujourd'hui, il produit annuellement environ 100 tonnes de légumes, dont la moitié de poireaux, puis des navets, choux, salades, carottes, asperges, etc.

Son adhésion à Uniterres s'est faite tout juste son activité de maraîchage lancée, non pas pour pérenniser son exploitation déjà ancienne mais plutôt sa nouvelle activité, dans l'optique de répondre aux problèmes économiques rencontrés. Il nous a dit ne pas bénéficier d'aides spécifiques hormis les aides de la PAC.

Tableau 8 : caractéristiques des agriculteurs enquêtés

	Installation	Lieu	Statut	Activité	Surface d'exploitation	Mode de culture	Adhésion Uniterres	Nombre d'ouvriers
Agricultrice A	2011	Migné-Auxances (86)	Locataire exploitante agricole non salariée	Maraichage (légumes et fruits toute l'année)	2 hectares	biologique	2014	0
Agriculteur B	1986	Ouzilly (86)	Propriétaire exploitant agricole salarié (EARL : entreprise agricole à responsabilité limitée)	Maraichage (légumes d'hiver) + culture de céréales	8 hectares (maraichage) + 142 hectares (céréales : maïs, orge, blé)	conventionnel	2015	0

Source : entretien agricultrice A et entretien agriculteur B. Réalisation : J. Licari, 2017

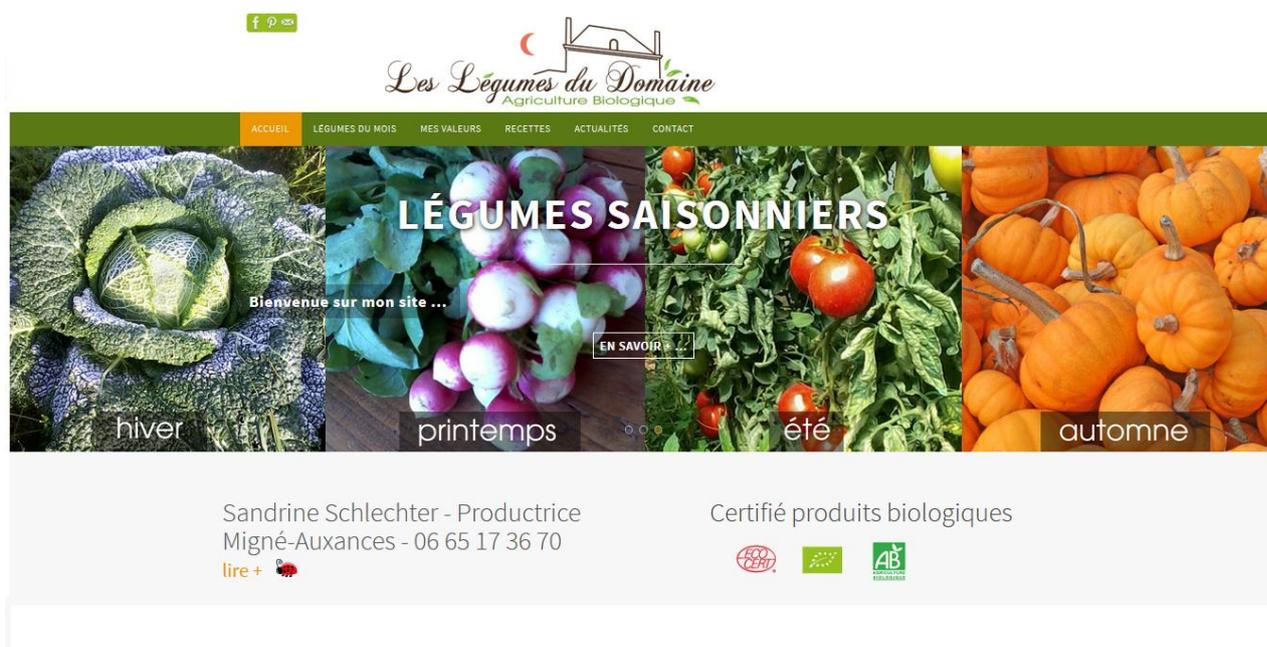
L'agricultrice A présenterait à priori davantage de difficultés et une plus grande fragilité que l'agriculteur B, notamment au regard de son statut d'exploitante non salariée et de locataire de l'exploitation, mais aussi de la date d'installation qui est très récente par rapport à B. Nous n'avons pas obtenu de salaires chiffrés mais son statut de cliente d'une épicerie solidaire et les aides sociales (RSA, ASS, ACCRE) qu'elle reçoit, à la différence de l'agriculteur B, nous le confirme.

Les deux agriculteurs présentent donc des profils différents en beaucoup de points, mais tous les deux ont pour points communs de rencontrer une situation économique difficile : l'un a pour objectif de lancer son activité, l'autre de la maintenir. Pour ce faire, ils se doivent de prendre en charge l'aspect commercial et d'établir une stratégie de commercialisation de leur production de légumes. Voyons donc à présent en quoi ces stratégies peuvent se ressembler ou différer.

b) Des stratégies commerciales à échelles à la fois locales mais aussi très différentes

L'agricultrice A commercialise elle-même ses produits. Elle a mis en place une stratégie de commercialisation basée sur des commandes par téléphone. Les clients peuvent se faire livrer à domicile comme ils peuvent venir sur l'exploitation pour venir chercher leurs produits. Elle estime que c'est la meilleure façon de commercialisation pour vendre suffisamment de légumes.

Image 2 : Accueil du site web de l'agricultrice A



Elle se rend visible à travers son site internet (voir image 2), où en premier lieu elle se présente, et y affiche produits et variétés disponibles durant la saison avec les prix. Elle y met aussi à disposition beaucoup d'informations sur les produits (intérêts nutritionnels, type de préparation, conseils de culture) et des recettes associées à destination de ses clients. On trouve aussi les informations pour la contacter et connaître les zones qu'elle approvisionne. C'est une stratégie originale de commercialisation, qui repose beaucoup sur son cercle d'amis et sur le bouche à oreille. Toutefois, cela reste chronophage et elle se consacre chaque jour plus ou moins à cette activité de commercialisation, en fonction de la demande.

Schéma 15 : la fréquentation urbaine et stratégies de commercialisation de l'agricultrice A

Fréquentation urbaine et stratégies de commercialisation d'une agricultrice affiliée à Uniterres



Réalisé par J Licari. Source : entretien agricultrice Uniterres. 2017

Comme nous pouvons le voir, l'agricultrice A exerce son activité de commercialisation à une échelle très locale : celle-ci se diffuse sur sa commune de résidence et où elle produit ses légumes tous les jours, ainsi que de façon hebdomadaire sur la petite place du bourg de Biard le samedi matin, le tout sur un rayon de moins de cinq kilomètres de chez elle (voir schéma 15). Depuis peu, elle a agrandi son rayon de livraison à la commune de Béruges, où elle se rend les mercredis ou il y a de la demande. Elle ne distribue pas ses produits à Poitiers, l'importante offre qui y existe déjà l'explique. Cela dit, il lui arrive aussi d'étendre son cercle de commercialisation (à environ 15 kilomètres) et livrer ponctuellement des restaurants comme le château de Périgny (mais elle confie qu'elle préfère éviter de traiter avec les restaurateurs car elle dit qu'il faut toujours attendre longtemps pour être payée), ou de participer à des événements ponctuels tel que le marché des saveurs bio de Jaunay-Marigny.

De même, elle approvisionne ponctuellement l'enseigne biocoop de Migné Auxances en salades lorsqu'elle reçoit des commandes.

Enfin, le point CSC La Comberie à proximité de son domicile n'est pas un débouché commercial, mais

une épicerie solidaire se tient ici, qu'elle fréquente chaque semaine pour faire ses courses, et qu'elle a déjà approvisionné auparavant dans le cadre du dispositif Uniterres. Nous avons représenté ce lieu dans la mesure où elle nous a expliqué y être attachée et s'y rendre pour participer à des activités lorsqu'elle a le temps. Cela témoigne de sa fréquentation et de ses pratiques de l'espace qui se font très localement.

De plus, elle « revendique » aussi le fait de ne pas fréquenter « la ville », en l'occurrence Poitiers, mais passer son temps entre son exploitation, son appartement et son fils, et le centre de la Comberie. « Je ne sors pas de Migné, sauf pour venir sur le marché de Biard le samedi, c'est pour dire... ».

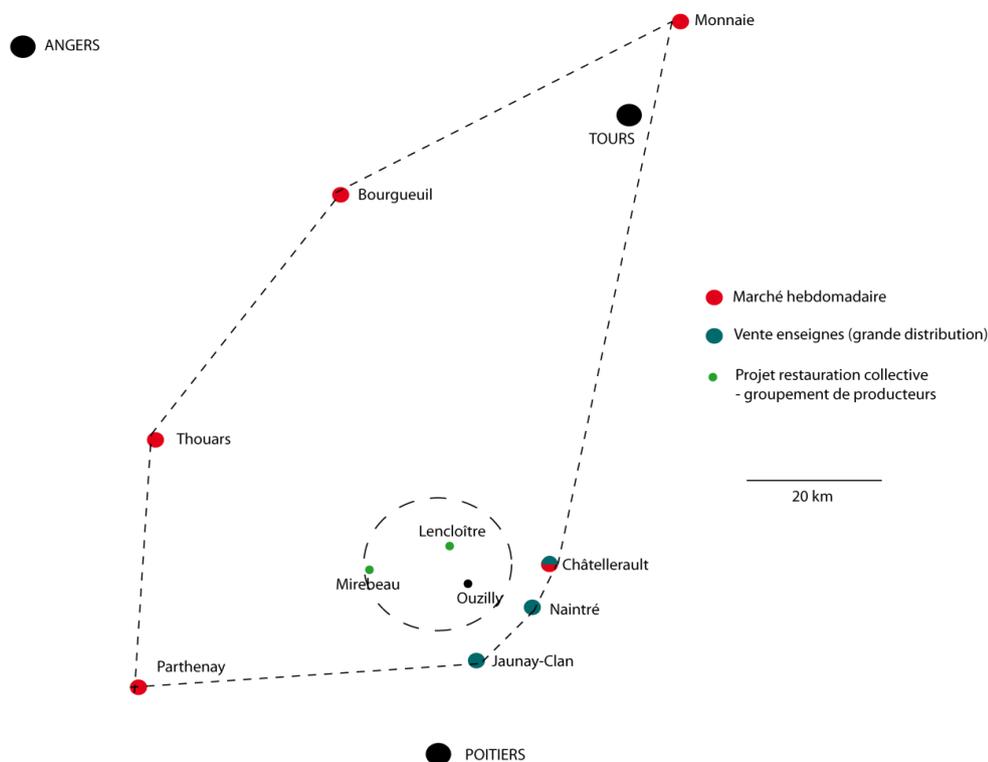
Elle aime participer à des ateliers création de produits ou cuisine (ainsi que d'autres activités proposées par le CSC la Comberie) mais elle regrette le fait qu'il y ai très peu de personnes, notamment peu de bénéficiaires de l'épicerie sociale qui participent. De plus, concernant ses activités non pas commerciales mais plutôt de loisirs, elle s'occupe aussi d'une petite parcelle à l'entrée du domaine de Malaguet, les jardins partagés de Malaguet. Pour elle, l'esprit c'est d'échanger, et rendre accessible les produits sans demander aux gens de payer, mais selon elle, ce sont les gens qui ont les moyens qui viennent ici, et pas ceux qui sont plus dans le besoin.

Quoi qu'il en soit, elle commercialise elle-même l'essentiel de sa production à très grande échelle, et se repose sur une base de clients fidèles et satisfaits de la qualité des produits labellisés biologiques (ecocert) qu'elle propose.

Voyons maintenant la stratégie de commercialisation mise en œuvre par l'agriculteur B, qui a depuis peu accru la diversification de sa production, et avec des volumes de légumes produits de plus en plus importants.

Schéma 16 : la stratégie de commercialisation d'un agriculteur affilié au dispositif Uniterres

La stratégie de commercialisation (Uniterres non compris) d'un agriculteur affilié au dispositif Uniterres



Réalisé par J. Licari. Source : entretien téléphonique agriculteur. 2017

B commercialise aussi une partie de sa production, en participant chaque semaine à cinq marchés éloignés les uns des autres (il en fait un par jour du mardi au samedi, Bourgueuil, Parthenay, Thouars, Châtelleraut, Monnaie), ce qui lui permet de ratisser assez large, c'est à dire de saisir l'opportunité de toucher un maximum de population sur un rayon kilométrique assez large.

Il utilise également les circuits de la grande distribution (Intermarché Naintré, Intermarché Jaunay Clan, Intermarché Châtelleraut) pour écouler sa production, mais les prix de vente sont évidemment beaucoup moins rentables pour lui (0.50€ pour un kilo de poireau contre 2€ commercialisé soi-même). Les trois enseignes se situent à proximité de Ouzilly et il touche donc les bassins de populations locaux (Châtelleraut) qui est la ville la plus importante en termes de population (derrière Poitiers) à l'échelle du département.

B commence également à traiter avec les cantines scolaires situées à proximité, qui sont représentées par les points verts sur la carte (Lencloître, Mirebeau). Ce débouché commercial est d'ailleurs privilégié par B pour le futur : il s'organise actuellement avec d'autres maraichers à proximité pour créer un groupement de producteurs capable de mettre une offre en adéquation avec la demande croissante de la restauration collective en produits locaux.

Concernant d'autres activités en lien avec la fréquentation urbaine, B ne fréquente généralement pas l'espace urbain en dehors du cadre de son activité commerciale sur les marchés.

Pour résumer, son rayon de vente s'étale donc sur une centaine de kilomètres depuis son exploitation et sa stratégie consiste à diversifier ses débouchés commerciaux en privilégiant cependant la vente directe (auprès des consommateurs eux même ainsi que les cantines scolaires) plutôt que les enseignes distributaires pour mieux valoriser sa production.

Nous pouvons d'ores et déjà voir que la commercialisation ne se fait pas à la même échelle : l'agriculteur B commercialise dans un rayon de 100 kilomètres. Sa stratégie s'oppose donc à celle de A même si l'on peut quand même considérer que la commercialisation se fait en circuits courts (distance pas supérieure à 100 km, avec maximum un seul intermédiaire dans le cas des GMS).

Nos deux agriculteurs mettent en œuvre une stratégie de commercialisation de leur production en parti semblable à des échelles et des degrés différents. Cela s'explique par une différence dans les profils et en particulier dans les volumes : dans le premier cas, l'agricultrice dispose d'une surface de 2 hectares, dans le second cas, l'agriculteur exploite une surface de 8 hectares. L'agricultrice A produit de façon biologique, c'est un élément qualitatif et un signe de qualité supplémentaire (biologique +local) qui lui permet en théorie de valoriser davantage sa production à une échelle très locale. Nous pouvons aussi voir la philosophie biologique et les valeurs qui animent l'agricultrice A comme plus adaptée à l'échelle extra-locale que la philosophie et les pratiques du mode de culture conventionnel qui peuvent souffrir d'une représentation plus négative. Ce n'est toutefois pas la seule explication, les situations familiales jouent aussi un rôle, et par exemple, l'agricultrice A est célibataire avec un jeune enfant et doit donc concilier sa vie familiale et sa vie professionnelle avec plus de contraintes, tandis que l'agriculteur B est marié et a un fils adulte. L'agricultrice A semble donc plus isolée et l'agriculteur B disposer de plus de ressources familiales, ce qui permet aussi au dernier de déployer une stratégie de commercialisation plus étendue spatialement, qui est également plus propice pour lui en rapport à l'importance de sa production (en volumes).

Mais dans tous les cas, les stratégies s'appuient autant que possible sur une vente directe sans intermédiaire pour une meilleure rentabilité et valorisation des produits. L'agricultrice A commercialise elle-même la quasi-totalité de sa production (hormis l'enseigne biologique et Uniterres rarement) et l'agriculteur B commercialise certes moins de la moitié du total de sa production mais sa volonté est de traiter de plus en plus avec la restauration collective et donc tendre vers une commercialisation sans intermédiaires.

c) Des bénéfices économiques constatés mais qui rapprochent assez peu

Voyons maintenant dans quelles mesures le dispositif Uniterres contribue-t-il à apporter un soutien à des agriculteurs de profils différents, mais aussi quels liens sont créés entre les producteurs et les autres acteurs du circuit de distribution Uniterres. Ainsi, nous pourrions déterminer si le dispositif se révèle apporter des bénéfices à la fois économiques (avec le soutien de l'activité) et sociaux (création de lien social avec les autres acteurs et en particulier les épiceries solidaires, et plus largement quel investissement dans des relations solidaires).

1) Connaissance et motivations initiales d'adhésion au dispositif Uniterres

A a connu le dispositif par l'intermédiaire de l'AFIPAR (Association de formation et d'Information des Paysans et des Ruraux) avant d'en devenir producteur membre en 2014. A ce moment où son activité démarrait tout juste, les motivations d'adhésion étaient économiques mais aussi, l'idée de fournir des épiceries solidaires lui plaisait : elle qui connaît ce milieu et cette réalité, cela lui apportait de la satisfaction de fournir des produits de qualité, biologiques et locaux, à des gens qui sont vraiment dans le besoin.

A a expliqué s'être beaucoup appuyée sur ce dispositif qu'elle venait de rejoindre, durant la première année où elle vendait des légumes chaque semaine aux épiceries. Le prix de vente pour une salade par exemple, était de 0.9€, elle estime que c'est un prix correct avec une demande régulière. Mais à présent, elle nous dit fournir rarement les épiceries via Uniterres, uniquement lorsqu'elle a des excédents de production. En effet, le prix correct qu'elle évoque est plus juste, dans la mesure où il est plus élevé que le prix d'achat des enseignes de distribution mais légèrement moins que si elle commercialisait elle-même ses produits.

B explique que « quand ils sont venus lui proposer d'acheter ses poireaux, il n'a pas hésité, c'est beaucoup plus intéressant de vendre le kilo à 1.20€ plutôt qu'à 0.30€ (à la grande distribution) d'autant qu'à l'époque, la production démarrait juste et on n'était pas dans les mêmes volumes produits ». C'est en effet Uniterres qui est venu vers lui et non l'inverse en 2015, et B nous a expliqué trouver ce dispositif Uniterres intéressant économiquement pour lancer son activité de maraichage. Il n'a en aucun cas évoqué les épiceries et leurs clients lorsque nous lui avons demandé quelles raisons l'avaient poussé à devenir producteur membre.

Il dit vendre des légumes aux épiceries chaque semaine, la fréquence étant la même qu'au début de son adhésion au dispositif. Il estime que grossièrement 10% de sa production maraichère, soit une dizaine de tonnes, est commercialisé avec Uniterres et fournit les épiceries sociales et solidaires de la région.

Nous pouvons voir qu'initialement, l'adhésion des deux agriculteurs s'est faite pour des raisons bien évidemment économiques, à la différence que A était plus sensible au symbole solidaire de l'action d'Uniterres se voulant toucher des populations connaissant des difficultés sociales en leur proposant des produits de qualité, qu'ils n'ont pas forcément l'habitude d'acheter et de consommer.

Pour les deux agriculteurs, c'est un acteur tiers qui a joué un rôle pour porter à connaissance le dispositif Uniterres (dans un cas, une association renseigne l'agricultrice, dans l'autre cas c'est probablement la chambre d'agriculture ou un autre acteur qui a fait savoir à Uniterres que l'agriculteur connaissait des difficultés économiques). Enfin, les usages du dispositif de la part des deux agriculteurs connaissent également des différences : pour A, une importante et régulière utilisation la première année puis un usage de plus en plus ponctuel jusqu'à maintenant, pour B un usage régulier et hebdomadaire depuis son adhésion jusqu'à maintenant.

De plus, pour A, le schéma semble correspondre à la volonté d'Uniterres qui est d'accompagner et de soutenir les producteurs, non pas en les rendant dépendant d'une certaine manière mais en restant à leurs côtés pour les faire sortir du dispositif progressivement, une fois que leur activité a gagné en pérennité, que des projets sont envisagés et réalisés. A produisant des volumes plus limités de légumes, il est alors intéressant d'avoir la possibilité de vendre des excédents de production à un prix juste mais de cependant commercialiser par elle-même au maximum.

Pour B, on observe un usage qui est resté régulier depuis deux ans, et qui souhaite continuer comme cela au moins pour l'année à venir. Uniterres continue donc de soutenir cet agriculteur qui a davantage d'intérêts à utiliser le débouché dans la mesure où celui-ci lui permet de bénéficier d'un prix plus juste que celui auquel il vend la majorité de sa production à la grande distribution.

Toutefois, rappelons que le dispositif Uniterres a vocation à garder les agriculteurs en moyenne trois ans pour leur permettre d'asseoir leur activité et le développement de cette dernière.

Voyons maintenant ce qu'apporte et ce que permet le dispositif Uniterres, au-delà d'un prix d'achat plus juste pour les producteurs, comment se manifeste le soutien de ces derniers à travers leurs activités culturelles et commerciales.

2) Un soutien économique plus limité pour les petits producteurs ?

Nous avons donc voulu savoir quels changements avaient connu les agriculteurs sur les plans aussi bien professionnels et personnels depuis leur adhésion au dispositif et comment eux percevaient les bénéfices apportés par l'initiative au quotidien.

D'un point de vue économique, l'agricultrice A a par exemple pu compter sur la commercialisation avec le dispositif Uniterres pour faire face aux charges les premières années, telles la certification

biologique (450€/an), l'achat des semences (environ 600€ actuellement, un peu moins les premières années), le loyer annuel de l'exploitation (300€), plus toutes les autres charges mensuelles liées à l'irrigation (100€/mois), ainsi que pour ses charges personnelles et son confort de vie.

Elle a aussi pu investir dans une seconde serre en 2016. Pas uniquement grâce à Uniterres donc, mais nous estimons que cela a pu l'aider dans cet investissement qui elle nous le dit se chiffre à près de 5 000€ (dont 2 000€ d'installation). Elle a d'ailleurs mobilisé son cercle de proche et les exploitants installés à Malaguet durant une journée pour l'aider à l'installer elle-même. Elle a donc utilisé la solidarité, ce qui est une chose habituelle chez elle et en particulier avec ses voisins de Malaguet avec qui on s'entraide en fournissant de la main d'oeuvre, se rassemble pour l'achat des semences, se prête des surfaces pour cultiver.

B nous a dit avoir investi dans un véhicule utilitaire afin d'assurer sa stratégie commerciale qui passe par la participation cinq jours par semaine à des marchés plus ou moins éloignés de son domicile. Mais pour lui, Uniterres reste surtout un « bon complément économique » peu chronophage qui lui laisse du temps pour organiser sa stratégie de commercialisation afin de valoriser au mieux ses produits (pouvoir les vendre à un prix similaire ou un peu plus élevé que le prix juste proposé par Uniterres) et qui lui permet de « se faire connaître » auprès des épiceries.

Même si cela n'a pas été spontanément dit par les agriculteurs, l'agriculteur B en particulier (qui commercialise beaucoup avec Uniterres) a avoué que le mardi, jour de récolte des produits, il vendait donc à Uniterres mais dans le même temps il pouvait se rendre à un marché de plein vent pour y vendre également ses produits. De plus, le projet qu'il a avec la restauration collective nécessite beaucoup d'organisation avec d'autres producteurs et le temps libéré par Uniterres mais surtout l'accompagnement et le personnel agricole qui est à disposition des agriculteurs sont des éléments qui peuvent favoriser l'émergence de son projet.

Les apports perçus par les agriculteurs sont surtout économiques, c'est une des vocations qu'a le dispositif. Ces apports économiques permettent aux agriculteurs de développer leur activité à travers l'évolution de leur stratégie de commercialisation, d'investir dans du matériel de culture et répondre aux frais de fonctionnement d'une exploitation agricole (charges, semences), tout ceci dans le but d'accroître les bénéfices avec une bonne valorisation des produits. Dans le cas de A, le dispositif a visiblement permis le démarrage de l'activité durant une année environ tandis que dans le cas de B, le dispositif a eu un usage linéaire et même s'il a apporté davantage de confort économique et le maintien de l'activité, il se révèle davantage être un complément idéal parallèlement à l'évolution de la stratégie commerciale. Notons que dans le cas de A, si le bénéfice économique a un impact plus limité, des relations d'une autre nature comme les pratiques solidaires peuvent permettre de

soutenir l'activité (alternatives, stratégies pour réduire les coûts).

Le dispositif Uniterres apporte donc des bénéfices économiques de différentes manières en fonction des différents profils et besoins des agriculteurs. Il se veut aussi être un moyen de créer du lien et des contacts, non seulement en rapprochant les clients des épiceries des producteurs, mais en accompagnant ces derniers avec des coordinateurs qui connaissent le monde rural et capables de conseiller.

3) Une création de liens limitée avec Uniterres et les épiceries.

Actuellement, la participation de A dans l'approvisionnement des épiceries sociales et solidaires est très limitée. Elle nous dit donc avoir assez peu de contact depuis un an, ce qui ne l'empêche pas de parfois se rendre aux réunions ou aux événements (tables de producteurs) organisés avec tous les acteurs.

Elle a fait part des tensions qui peuvent exister durant ces réunions entre les agriculteurs, notamment entre ceux qui utilisent un mode de culture différent (conventionnel et biologique). Nous lui avons demandé si Uniterres était un moyen pour elle de rencontrer et nouer des relations avec les autres producteurs mais cela n'est visiblement pas le cas.

Pour illustrer les contacts qu'elle peut à présent avoir, elle nous a dit que son renouvellement a été fait automatiquement, c'est-à-dire qu'on ne l'a même pas contacté pour lui demander si elle souhaitait rester, chose qui avait visiblement été faite les années précédentes. Elle a suggéré que le dispositif avait peut-être perdu de l'élan en raison du départ de deux personnes qui travaillaient dans le dispositif (il y a un an et demi), et que depuis elle n'avait pas vu de coordinateurs Uniterres hormis la personne chargée de la logistique que nous avons-nous-même rencontré.

L'agriculteur B ne nous a fait part d'aucune rencontre ni connaissance avec d'autres producteurs du dispositif mais uniquement une interaction avec les gens de Uniterres : « la personne qui passe sur l'exploitation récupérer les commandes pour les livrer est très sympathique », c'est le coordinateur logistique qu'il côtoie en majorité, tandis qu'il arrive qu'une personne d'Uniterres le visite pour « voir comment ça se passe », probablement un coordinateur agricole. Nous lui avons alors demandé quelle était la nature de la relation qu'il entretient avec les personnes censées accompagner les producteurs, ce à quoi il nous a répondu qu'il les voyait rarement et qu'il avait en fin de compte assez peu de contacts avec eux. Il a néanmoins déclaré avoir pu discuter de son projet consistant à se

tourner davantage vers la restauration collective dans son activité de commercialisation. Cela peut lui apporter de l'aide dans son projet.

De plus, pour illustrer le dialogue qu'il a avec la structure Uniterres, il nous a confié avoir été averti que la demande des épiceries allait décroître (étant donné les sorties du dispositif) et on lui aurait recommandé de traiter directement avec les épiceries (donc indépendamment d'Uniterres).

Toutefois, cette idée ne le séduit pas vraiment pour plusieurs raisons : il faudrait se réorganiser, redéfinir un prix, et surtout faire des kilomètres pour la livraison. Or, il estime que cela rajoute trop de travail et qu'il ne dispose pas du temps nécessaire pour cela.

L'agriculteur semble en tout cas assez détaché du dispositif, ayant quelques interactions avec les conseillers d'Uniterres mais une participation visiblement faible aux réunions et autres événements tels que les tables de producteurs qui ont permis de se faire rencontrer les acteurs à deux reprises. Il est en tout cas satisfait de ce que le dispositif lui apporte sur le plan économique.

A a expliqué ne pas vraiment avoir de contacts avec les épiceries fournies. Elle n'a pas dit mot pour mot qu'elle souhaitait avoir des relations avec les clients mais en évoquant avec elle à plusieurs reprises des mécanismes solidaires dans lesquels elle est engagée (projet jardin solidaire, divers ateliers du CSC comme les ateliers cuisines, confections de produits et minimalisme), elle a toujours spontanément parlé des gens qui venaient participer et regrettait que le public visé, « dans le besoin », était en fait peu présent et ne bénéficiait alors pas trop de ce type d'initiatives, ou que ce sont des personnes qui n'étaient pas forcément dans le besoin qui en bénéficiaient. Cela reste très subjectif mais ces critiques sont toutefois révélatrices des valeurs solidaires qu'elle possède. Comme elle le dit, « aujourd'hui, les gens de faibles conditions doivent se soutenir, j'ai peu d'espoir avec les hommes politiques ». Ses différentes pratiques montrent donc qu'elle est engagée dans des mécanismes de solidarité. Sa participation aux ateliers de cuisine et dans un projet de jardin solidaire montrent sa volonté de créer des liens de solidarité avec d'autres personnes qui connaissent des difficultés économiques et sociales, entre autre le public qui fréquente les épiceries sociales ou solidaires.

B nous a confié n'avoir jamais eu de contacts avec les gens des épiceries. Pour aller plus loin et jauger sa position par rapport au public des épiceries sociales ou solidaires, un élément intéressant est à souligner. Il s'agit de sa volonté à continuer de fournir les épiceries à l'unique condition de la participation d'Uniterres. Sans ce dernier, il estime qu'il deviendrait moins avantageux de nouer des liens directs avec les épiceries pour différentes raisons (contraintes de temps et de distance avec la livraison, question des prix redéfinis qui pourraient être moins avantageux). On ne peut donc pas

vraiment observer une volonté de connexion et création de lien avec les épiceries et les personnes les fréquentant.

On a aussi demandé si cela pouvait l'intéresser de nouer des relations avec les clients des épiceries ou même plus largement d'autres consommateurs, de développer du lien social à la manière des AMAP (relation de confiance consommateur/producteur, présence de consommateurs sur l'exploitation pour apporter de l'aide, etc). Il nous a dit connaître vaguement le système d'association des AMAP, mais que ce n'était pas à l'ordre du jour en raison de projets différents.

Globalement, les usages (participation, fréquence d'approvisionnement) que font les agriculteurs et les apports suscités du dispositif Uniterres peuvent différer en fonction des profils (personnel, professionnel) mais aussi des besoins. L'avantage économique, qui reste la motivation d'adhésion principale, semble plus important et plus étalé temporellement chez B qui commercialise une majorité de sa production en passant par les enseignes de distribution, du fait de l'importance des volumes produits et de l'impossibilité de le faire lui-même. Cela reste à confirmer mais visiblement, le dispositif Uniterres a vocation à aider économiquement plus longtemps les producteurs ayant des volumes plus importants de produits à commercialiser, alors que les petits producteurs se heurtent plus rapidement à un prix certes juste mais pas spécialement avantageux dans la mesure où les volumes de production sont plus limités et ont alors plus d'avantage à être vendus à un prix un peu plus élevé.

En outre, on peut parler d'effets positifs pour les agriculteurs membres d'Uniterres mais on peut dans tous les cas souligner l'absence ou la faiblesse des liens qui rapprochent les clients des épiceries des producteurs (B utilise plus mais participe peu, A utilise peu mais participe, B n'a aucun lien avec les clients des épiceries et ne semble pas impliqué dans des mécanismes de solidarité, A peut en avoir quelques liens du fait de son statut de cliente d'une épicerie et semble impliquée dans divers mécanismes de solidarité).

Cela confirme aussi notre hypothèse de faibles relations développées entre les producteurs et les consommateurs à travers le dispositif Uniterres, que nous avons explicité après l'analyse du fonctionnement du dispositif et des épiceries solidaires en troisième partie.

C'est donc en évaluant les apports de part et d'autre (du côté des consommateurs et des producteurs) que l'on estime que l'initiative reste trop tournée vers les agriculteurs et pas assez vers les épiceries. En effet, l'organisation à travers les différents médiateurs que nous avons perçue comme ambivalente au préalable, dans la mesure où elle permet à l'activité économique de se mettre en place mais ne permet pas outre mesures un développement efficace de rapports sociaux et de formes de sensibilisation et d'éducation envers les clients des épiceries solidaires, est plutôt confirmée par les résultats des questionnaires portant sur les représentations et les pratiques des clients, ainsi que l'évolution de ces dernières. Si une partie des clients font usage de l'espace rural, ces pratiques restent déconnectées de la thématique agricole et se font surtout dans le cadre des loisirs ou de rencontres familiales (ou autres proches, comme les amis). Elles ont donc peu d'intérêt sur le plan de l'éducation à l'environnement. Concernant les producteurs, ces derniers utilisent surtout Uniterres comme un débouché commercial avantageux et leur volonté de s'inscrire dans des mécanismes de solidarité dépend surtout de leur profil (sensibilité et situation personnelle). En effet, nous avons pu constater que l'agricultrice A participe largement à des actions telles que des ateliers entre personnes fréquentant un centre socio culturel ou la gestion d'un jardin solidaire à proximité de son exploitation, tandis que son activité de commercialisation avec Uniterres s'est surtout exercée la première année pour lancer son activité. L'agriculteur B, quant à lui, profite toujours du dispositif pour s'offrir un « bon complément ». Nous pouvons aussi poser l'hypothèse que la volonté de créer des liens de solidarité se développe plus facilement en fonction des profils professionnels, et que la petite taille de l'exploitation favoriserait cela.

Conclusion

Durant la phase préparatoire de ce travail de recherche, nous avons posé différentes hypothèses afin de rendre compte en quoi la relocalisation de l'aide alimentaire pouvait-elle initier des formes de solidarité ou de développement socio-spatial mettant en œuvre marges rurales et quartiers défavorisés de la ville de Poitiers. En reprenant les éléments de réponses de notre développement, nous allons faire un petit retour sur nos hypothèses en infirmant ou confirmant ces dernières.

Hypothèse 1 : les bénéficiaires de l'aide alimentaire ont un faible accès à des produits frais et locaux. Partant de ce constat, et après l'avoir vérifié, il sera intéressant de définir les caractéristiques de cette accessibilité réduite.

L'accessibilité est faible en produits locaux mais pas spécialement en produits frais en général, d'après les résultats de nos questionnaires.

Les contraintes économiques n'ont pas semblé être la principale barrière, mais les aspects sociologiques, culturels, ou psychologiques de l'accessibilité en produits locaux semblent être des leviers primordiaux et davantage déterminer l'intérêt pour l'agriculture locale, ses producteurs et ses produits.

Soulignons toutefois que des possibilités d'approvisionnement local existent dans les deux quartiers étudiés, mais la méconnaissance de ces offres et un éventuel désintérêt (du moins pas une préoccupation importante, d'autres problématiques considérées comme plus importantes) liés aux aspects de l'accessibilité que nous venons de citer, sont forcément des facteurs limitant de nouvelles pratiques alimentaires.

Devant ce constat d'accessibilité toujours compromise, les pistes nous semblant les plus adaptées sont des actions de sensibilisation et d'éducation, pour faire tomber les clichés et permettre une évolution positive des représentations et des connaissances liées à l'agriculture et à l'alimentation. L'évolution des pratiques est en effet étroitement liée à celle des regards portés sur l'alimentation.

Hypothèse 2 : le dispositif Uniterres permet d'améliorer la situation générale des exploitations et des agriculteurs en difficulté et que ces derniers y trouvent une valorisation de leur travail, et restent optimiste pour la pérennisation de leur exploitation.

Le dispositif permet sans aucun doute de soutenir la situation générale des exploitations à des degrés divers : il semblerait que le prix juste contraint les petits producteurs commercialisant de petits volumes à en sortir plus rapidement. Dans les deux cas, les agriculteurs ont pu soit démarrer leur activité (A), soit maintenir celle-ci qui se trouvait alors compromise (B), en profitant de des avantages

économiques de cette initiative pour développer leur activité grâce à l'investissement en matériel agricole, ou en s'acquittant plus simplement des frais de fonctionnement occasionnés par l'activité. L'optimisme quant à la pérennisation de l'exploitation n'a cependant pas été spécialement remarqué, mais nous supposons que cela dépend surtout de la capacité des agriculteurs à organiser eux-mêmes l'activité de commercialisation et à l'adapter, le dispositif ayant seulement vocation à soutenir et accompagner le producteur sur une durée limitée d'une moyenne de trois ans. Ce que nous avons pu remarquer est que, les pratiques des agriculteurs, que ce soient en termes de production, ou de commercialisation, ne restent pas figées et c'est plutôt en cela que l'on peut parler de situation plus pérenne.

Hypothèse 3 : la relocalisation des approvisionnements des épiceries solidaires et les différents dispositifs visant à améliorer qualitativement l'alimentation des bénéficiaires contribuent à rétablir un lien qui fait sens entre populations précarisées et espaces ruraux dépassant le simple accès fonctionnel de se nourrir avec des produits locaux, c'est-à-dire un lien qui fait se rencontrer ces différents acteurs et participe à la compréhension des situations et à l'évolution des représentations et des pratiques de part et d'autre.

Il paraît difficile de confirmer cette hypothèse dans la mesure où nous avons vu que cette initiative de relocalisation comportait un certain nombre de limites quant à la connexion susceptible d'exister entre les clients des épiceries et les producteurs de Uniterres.

En effet, si cette initiative permet aux épiceries sociales et solidaires d'innover et de s'inscrire dans de nouvelles dynamiques plus locales quant à leur approvisionnement en fruit et légumes, la situation des clients reste interrogée : d'une part, les clients n'ont pas forcément conscience de pouvoir acheter des produits locaux du fait d'une différenciation pas toujours évidente, mais surtout, l'organisation de la filière d'approvisionnement Uniterres repose largement sur différents médiateurs. Cela permet peu les rencontres et le dialogue entre producteurs et plus généralement les épiceries.

De plus, même en dehors du cadre de l'épicerie, les différents témoignages nous ont indiqué une très faible participation des clients aux événements organisés par Uniterres pour justement se faire rencontrer tous ces acteurs.

Cela est aussi vrai dans le sens inverse, dans la mesure où les producteurs n'ont pas forcément conscience des réalités des clients des épiceries solidaires et où le dispositif ne revêt pas de valeur symbolique (dans le cas de B et à la différence de A, qui a aussi une double casquette de producteur/cliente d'une épicerie).

Là encore, cette hypothèse non confirmée traduit une déconnexion pouvant s'effectuer aussi bien dans un sens que dans l'autre.

Hypothèse 4 : des effets positifs de part et d'autres pourront être observés (producteurs et consommateurs) mais resteront à nuancer

Nous pouvons confirmer cette hypothèse au sens où les effets du dispositif Uniterres ont apporté un bénéfice économique plutôt clair pour les producteurs, ainsi qu'une évolution de leurs activités.

Toutefois, ceux-ci peuvent être nuancés car la petite taille des exploitations semble limiter le bénéfice économique de l'initiative.

D'un autre côté, Uniterres permet aux épicerie de proposer des produits économiquement accessibles bien que le prix ne semble pas être l'obstacle principal et de faire participer les clients au soutien économique des producteurs affiliés. Toutefois, la promotion des produits locaux d'Uniterres reste peu marquée (en particulier à l'épicerie de l'éveil), et en conséquence cela n'amène pas à ouvrir réellement le dialogue sur les questions d'agriculture, et ne favorise pas non plus des actions d'éducatives et de sensibilisation.

Pour conclure ce travail, nous pouvons dire que les épicerie solidaires occupent une place importante dans la gouvernance alimentaire à Poitiers. Le réseau des épicerie est particulièrement développé, et, à travers l'initiative Uniterres entre autre, innove en s'inscrivant dans de nouveaux circuits d'approvisionnements relocalisés. Les épicerie solidaires mobilisent différents acteurs sociaux publics et associatifs, comme le CAPEE et les bénévoles qui sont des agents facilitateurs du développement des épicerie. Elles nouent donc des liens avec les acteurs du territoire et cela leur donne la force d'action de participer à la gouvernance alimentaire et à l'évolution de celle-ci.

Si Uniterres est une innovation qui permet de relocaliser les approvisionnements au sein d'une forme d'aide alimentaire, l'évolution des représentations et des pratiques, la participation et la coopération, des éléments qui restent nuancés à l'heure actuelle. Certes, nous pouvons estimer que ces mécanismes sont relatifs à la solidarité alimentaire, mais peut être à un degré pas assez élevé pour parler véritablement de justice alimentaire, en particulier du côté des clients. De ce point de vue, cela nécessiterait de « faire avec » et pas simplement « faire pour » les gens. C'est-à-dire, l'idée de praxis de justice alimentaire (voir la praxis avec Beischer et Corbett en première partie) avec la participation des clients à des activités (par exemple de glanage) permettrait aussi d'élargir le thème

alimentaire à l'espace agricole, de partager des moments ensemble, se sentir utile et faire quelque chose que l'on estime plus juste, améliorer le monde d'une certaine façon.

Nous pensons que Uniterres est un dispositif intéressant dans cette optique, mais qui comporte cependant son lot de limites dont nous avons pu faire part. Nous ne pouvons de plus pas nous réjouir des querelles politiques qui ont contraint une partie des épiceries solidaire à quitter prématurément ce dispositif, mais nous pouvons cependant souligner la volonté de quelques unes de s'organiser pour créer un système d'approvisionnements locaux inhérent aux épiceries. La participation à Uniterres des épiceries a aussi, c'est notre avis, contribué à l'évolution de représentations et de pratiques, et à redonner une force d'action. Dans une optique de solidarités et de justice alimentaire, cela demande cependant de faire les choses précisément, et nous pensons effectivement que les clients des épiceries ont un rôle à jouer dans ce projet. En tous les cas, il semblerait que les acteurs qui se réunissent autour de ce projet aient « les crocs » et soient déterminés à faire évoluer les choses, même si ils sont aussi conscients qu'il leur faudra du temps pour mettre cela en place.

Bibliographie

BEISCHER A., CORBETT J., 2016. La justice alimentaire comme réponse à la faim dans les paysages alimentaires canadiens : Comment un projet de glanage communautaire axé sur une praxis de justice alimentaire peut remédier à la dépolitisation de l'insécurité alimentaire » *justice spatiale | spatial justice*, n°9, Janvier 2016.

BUCLET N., DEBUISSON M., 2012. Le renouvellement des pratiques territoriales à travers la fonction alimentaire. *Colloque interdisciplinaire sur l'écologie industrielle et territoriale*. Oct 2012, Troyes, France. Presses des Mines, pp.45-58, 2015.

CAILLAVET F., 2006. L'alimentation des populations défavorisées en France. Synthèse des travaux dans les domaines économique, sociologique et nutritionnel. Les travaux de l'observatoire. 42 pages.

CHIFFOLEAU Y., PREVOST B., 2012. Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires. *Norois*, N°224. Pages 7-20.

COUTOLLEAU T., 2016. Mémoire de fin d'études : Quelles méthodes pour étudier la gouvernance alimentaire métropolitaine au travers de modalités de relocalisation alimentaire ? *Agrocampus Ovest*. 118 pages.

DUTIL J., 2012. Le goût de Montréal : regard sur la notion de désert alimentaire. *Pour*. N°215-216. Mars 2012. Pages 377-383.

FOURNIER J-M., RAOULX B., 2003. La géographie sociale, géographie des inégalités. *Revue ESO travaux et documents*, N°20, Octobre 2003.

FUMEY G., MILHAUD O., 2006. Une géographie de la pauvreté est-elle possible ? *Brèves de comptoirs, Les cafés géographiques*. 11 Juin 2006. cafe-geo.net

HERAULT-FOURNIER C., 2010. Les circuits courts, définitions et enjeux. *Les carnets pro de Liproco*, N°1. 10 pages.

HOCHEDÉZ C., et MIALOCQ M., 2015. Précarités et marginalités en milieu rural. Introduction, *Pour*, vol. 225, no. 1, 2015, pp. 19-25.

HOCHEDÉZ C., LE GALL J., 2016. Justice alimentaire et agriculture : introduction. *Justice spatiale-spatial justice*. 31 pages.

HOCHEDÉZ C., LE GALL J., 2015. Quel accès des urbains issus des « suds du nord » à la campagne ? L'éducation aux ressources agricoles, un instrument pour connecter les marges urbaines défavorisées aux espaces productifs proches et aller vers davantage de justice alimentaire. *Colloque Villes et Campagnes en relation : regards croisés Nords-Suds*. 11 pages.

KLEIN J-L., ENRIQUEZ D., 2011. Les déserts alimentaires et la réponse communautaire : un cas dans un quartier précaire à Montréal. *XII^e rencontre du RIUESS*. 6/8 juin 2011.

LAMINE C., CHIFFOLEAU Y., 2012. Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : dynamiques et défis, *Pour*, vol. 215-216, no. 3, 2012, pp. 85-92.

- LARDON S., LOUDIYI S., 2014. Agriculture et alimentation urbaines : entre politiques publiques et initiatives locales. *Géocarrefour*. Vol 89 1/2, 2014.
- LE VELLY R., PATUREL D., 2012. Associer circuits courts et aide alimentaire ? Un dispositif de marché expérimental en Languedoc Roussillon. *Communication aux 6èmes journées de recherche en sciences sociales Toulouse*. Décembre 2012. 24 pages.
- LEVY J., LUSSAUT M., Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés. Edition 2013
- MUNDLER P., 2013. Le prix des paniers est-il un frein à l'ouverture sociale des AMAP ? *Economie rurale*, N°336, Juillet Aout 2013. Pages 3-19.
- MUNDLER P., ROUCHIER J., 2016. Alimentation et Proximités. *Editions Educagri*. 462 pages
- NOEL J., DARROT C., 2016. Des systèmes alimentaires relocalisés plus durables : vers un accès à une alimentation de qualité pour tous. *RIODD 2016* Juillet 2016. 30 pages.
- PADDEU F., 2016. D'un mouvement à l'autre : des luttes contestataires de justice environnementale aux pratiques alternatives de justice alimentaire ? *Justice spatiale-Spatial Justice*. Septembre 2016. 36 pages.
- PADDEU F., 2015. De la crise urbaine à la réappropriation du territoire. Mobilisations civiques pour la justice environnementale et alimentaire dans les quartiers défavorisés de Detroit et du Bronx à New York. *Paris IV, La Sorbonne*.
- PANASSIE C., 2012. Mémoire de première année : L'aide alimentaire en France. *CETIA, Université de Toulouse*. 102 pages.
- PATUREL D., CARIMENTRAND A., 2016. Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ? *RIODD 2016*, Jul 2016, Saint-Etienne, France.
- PERRIN C., 2014. Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan. *Géocarrefour*. Vol 89. Janvier 2016. 168 pages.
- PLUVINAGE J., 2012. Évolution de la consommation : vers une meilleure qualification des biens alimentaires, *Pour*, vol. 215-216, no. 3, 2012, pp. 75-84.
- RIOS D., 2015. Mémoire de deuxième année : L'aide alimentaire à Grand Poitiers : Vers un modèle résilient et solidaire d'alimentation. Etat des lieux sur l'aide alimentaire de Grand Poitiers. *RURALITES*. 110 pages.
- SYLVESTRE P., 2015. Nourrir et se nourrir. Une approche géo-anthropologique de la précarité alimentaire chez les agriculteurs. Etude de cas dans les départements du Rhône et de la Vienne. *ENS de Lyon*. 105 pages.
- SERRES L., 2014. Mémoire de première année : L'aide alimentaire en France, appliquée aux épiceries sociales et solidaires. ISTHA, Université de Toulouse. 143 pages.
- SLOCUM R., CADIEUX K., BLUMBERG R., 2016. Solidarité, espace et « race » : vers des géographies de la justice alimentaire. *justice spatiale - spatial justice*, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UMR LAVUE 7218, Laboratoire Mosaïques, 2016.

Autres ressources consultées :

Décret n°2012-63 du 19 janvier 2012 relatif à l'aide alimentaire. Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Etude ABENA, 2004 2005.

Livret de présentation : L'Éveil, Poitiers, 1984-2014.

Projet social de Territoire 2017-2020, Centre d'Animation de Poitiers Sud.

Rapport annuel d'activité du centre d'animation de Poitiers Sud, 2016.

Rapport annuel de l'association de l'éveil, 2016.

Différents sites internet consultés :

Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires (ANDES)

<https://andes-france.com/>

Banque Alimentaire

<https://www.banquealimentaire.org/>

Comité d'Alternatives Poitevines pour l'Emploi et l'Entraide (CAPEE)

www.capee.fr

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Réseau Association pour le Maintien d'un Agriculture Paysanne (AMAP)

<http://www.reseau-amap.org/amap-86htm>

Ville de Poitiers

<https://www.poitiers.fr>

Table des matières

Introduction.....	6
1) L'alimentation, élément de définition de la précarité et de la pauvreté.....	13
A) Alimentation, entre contraintes et conséquences.....	13
a) Prix comme barrière à une alimentation saine.....	14
b) Mais pas uniquement : barrières culturelles, sociologiques, psychologiques.....	15
c) Comment se détermine l'alimentation des populations défavorisées ?.....	18
B) Pourquoi parler de justice alimentaire ?.....	21
a) Qu'est ce que la justice alimentaire ?.....	21
b) La justice alimentaire concerne aussi les producteurs.....	23
c) Quid de l'aide alimentaire à propos de la justice alimentaire ?.....	24
C) L'aide alimentaire pour plus de justice alimentaire ?.....	25
a) Fonctionnement général de l'aide alimentaire.....	25
b) Des initiatives de relocalisation de l'alimentation des personnes en situation de précarité ...	29
c) L'épicerie sociale ou solidaire : une forme originale et locomotive dans le changement de pratiques dans l'aide alimentaire.....	32
2) Poitiers à l'épreuve de la justice alimentaire ?.....	35
A) L'aide alimentaire à Poitiers, une affaire de « partenariat entre la collectivité et les associations ».....	37
B) Les terrains et objets d'étude.....	45
a) Poitiers Sud.....	47
b) Les Couronneries.....	50
c) Nos deux épiceries, l'ainée et la cadette de la ville.....	54
C) Point méthodologique.....	59
3) Une place particulière pour les acteurs des solidarités territoriales dans la gouvernance alimentaire locale.....	63
A) Un partenariat entre pouvoirs publics et monde associatif pour la gouvernance alimentaire à Poitiers.....	63
a) La gouvernance alimentaire, éléments de définition.....	63
b) La place des épiceries solidaires dans la gouvernance alimentaire.....	64
c) D'autres acteurs qui soutiennent les épiceries.....	70
B) Uniterres, un dispositif pour promouvoir les solidarités locales ?.....	74
a) Qu'est ce que la solidarité alimentaire.....	74

b) Uniterres, un dispositif original de l'ANDES soutenu par les collectivités pour approvisionner les épiceries sociales et solidaires en filière locale	76
1) Uniterres propose d'améliorer l'offre alimentaire (locale) des épiceries... ..	78
2) En soutenant les producteurs locaux	82
c) Premiers résultats : un cloisonnement entre producteurs et consommateurs, des solidarités qui peinent à se développer ?	86
4) Uniterres, un dispositif très orienté vers les agriculteurs et pas assez vers les (clients des) épiceries	91
A) Uniterres contribue faiblement à changer les représentations et les pratiques des clients des épiceries	91
a) Un regard positif mais nuancé sur le monde rural et l'alimentation de proximité.....	91
b) Des pratiques plutôt déconnectées qui illustrent un regard ambivalent et des méconnaissances sur les espaces ruraux et l'alimentation.	94
1) Des mobilités rurales limitées et non associées à l'espace rural agricole.....	95
2) Des stratégies d'approvisionnement alimentaire qui reposent largement sur l'offre de la grande distribution.....	97
c) L'évaluation de l'évolution des pratiques alimentaires des clients	99
B) Uniterres, un apport économique clair pour soutenir la production locale des agriculteurs fragilisés, mais un lien social avec les épiceries qui reste à construire	102
a) Des profils personnels et professionnels différents.....	102
b) Des stratégies commerciales à échelles à la fois locales mais aussi très différentes	106
c) Des bénéfices économiques constatés mais qui rapprochent assez peu	110
1) Connaissance et motivations initiales d'adhésion au dispositif Uniterres.....	111
2) Un soutien économique plus limité pour les petits producteurs ?.....	112
3) Une création de liens limitée avec Uniterres et les épiceries.	114
Conclusion.....	118

Table des illustrations

Carte 1 : un réseau développé d'aide alimentaire à proximité des quartiers prioritaires de la ville de Poitiers.....	36
Carte 2: aide alimentaire à Poitiers en 2015: les épiceries sociales et solidaires	44
Carte 3 : revenu fiscal médian annuel par IRIS et par unité de consommation à Poitiers.....	47
Carte 4 : Localisation des producteurs Uniterres en Poitou-Charentes.....	83

Carte 5 : les producteurs Uniterres dans la Vienne.....	84
Carte 6 : les lieux d'approvisionnement en denrées et enseignes alimentaires fréquentés par les clients de l'Eveil	98
Tableau 1 : problématiques et hypothèses structurant le travail de recherche.....	10
Tableau 2 : les marqueurs de la précarité dans les sous-quartiers de Poitiers sud	48
Tableau 3: les marqueurs de la précarité dans les sous-quartiers des Couronneries	51
Tableau 4 : tableau comparatif entre l'épicerie CAPSUD et l'épicerie de l'éveil	54
Tableau 5 : méthodologie et personnes enquêtées.....	60
Tableau 6 : les produits Uniterres à l'épicerie CAPSUD en 2016.....	79
Tableau 7 : Uniterres comme premier approvisionnement en fruits et légumes à l'épicerie CAPSUD	79
Tableau 8 : caractéristiques des agriculteurs enquêtés.....	105
Graphique 1 : nombre de structures de l'aide alimentaire par lieu et type d'approvisionnement.....	40
Graphique 2 : la provenance des clients de l'épicerie de l'éveil	56
Graphique 3 : la composition des ménages qui se rendent à l'épicerie de l'éveil.....	56
Graphique 4 : la provenance des clients de l'épicerie de CAPSUD	57
Graphique 5 : la composition des ménages qui se rendent à l'épicerie de CAPSUD	58
Schéma 1: le fonctionnement général de l'aide alimentaire en France	28
Schéma 2 : l'organisation générale d'une épicerie sociale ou solidaire.....	34
Schéma 3 : le quartier des Couronneries et sa proximité avec l'espace rural et le monde agricole	45
Schéma 4 : le quartier de Poitiers sud et sa proximité avec l'espace rural et le monde agricole.....	46
Schéma 5: la distribution alimentaire dans le quartier de Poitiers sud	49
Schéma 6 : la distribution alimentaire dans le quartier des Couronneries.....	53
Schéma 7 : le fonctionnement de l'épicerie de l'éveil (quartier des Couronneries).....	65
Schéma 8 : le fonctionnement de l'épicerie de Capsud (Bellejouanne)	68
Schéma 9 : le rôle du CAPEE auprès des épiceries sociales et solidaires	72
Schéma 10 : Fonctionnement général du dispositif Uniterres.....	77
Schéma 11: la médiation logistique entre épiceries et agriculteurs au sein du dispositif UNITERRES.	85
Schéma 12 : Un système de médiation illustré par la logistique d'Uniterres et le bénévolat des épiceries : quelle proximité entre producteurs et consommateurs ?.....	88
Schéma 13 : Les lieux de fréquentation des clients de l'éveil	95
Schéma 14 : les différentes mobilités en milieu rural évoquées par les clients de l'Eveil	96
Schéma 15 : la fréquentation urbaine et stratégies de commercialisation de l'agricultrice A	107
Schéma 16 : la stratégie de commercialisation d'un agriculteur affilié au dispositif Uniterres.....	109
Photographie 1: Le nouveau bâtiment pour l'aide alimentaire à Poitiers.	38
Photographie 2 : les produits Uniterres à l'épicerie de l'eveil	80
Image 1 : Initiative COMAC avec le CAPEE et l'eveil.....	73
Image 2 : Accueil du site web de l'agricultrice A.....	106

Annexes

Annexe 1 : questionnaire à destination des clients des épiceries

1. **Achetez vous des légumes et fruits frais lorsque vous faites vos courses à l'épicerie ?**
 oui non
2. **Si oui, lesquels?**
3. **L'offre de fruits et légumes :**
 - a) **correspond-elle à vos besoins (diversité)?** oui non
 - b) **vous satisfait-elle en terme de qualité ?** oui non
4. **En dehors de l'épicerie solidaire, quels lieux fréquentez vous pour faire vos courses :**
 - Grande distribution (supermarché, hypermarché)
Précisez le lieu et l'enseigne.....
 - Marchés
Précisez le jour et le lieu.....
 - Epiceries
Précisez le lieu et le nom.....
 - Autres (AMAP, magasin à la ferme, internet)
Précisez.....
5. **Dans ces autres commerces, y achetez vous des fruits et légumes frais ?** oui non
Si non, précisez pourquoi.....
6. **Parmi ces lieux que vous avez cité, il y en a-t-il que vous fréquentez seulement depuis que vous faites vos courses à l'épicerie ?** oui non
Si oui, précisez lequel(s).....
7. **Connaissez-vous l'origine des légumes proposés par l'épicerie ?** oui non
Si oui, comment :
8. **Depuis que vous faites vos courses à l'épicerie :**
 - a) **consommez vous plus de fruits et légumes frais ?** oui non
 - b) **faites-vous plus attention à l'origine des légumes ?** oui non

9. a) **Connaissez vous le dispositif Uniterres ?** oui non
 b) **si oui, avez-vous des informations sur les producteurs de Uniterres et sur leur mode de culture (biologique,..) ?** oui non
 Si oui, précisez comment (étiquetage, vendeurs,...) :.....
 c) **Cela vous intéresse-t-il ?** oui non

10. **Pour vous, consommer des produits locaux revient à (vous pouvez sélectionner plusieurs réponses):**

- la même chose que de consommer des produits dont on ne connaît pas l'origine
- soutenir l'agriculture et les producteurs locaux
- agir en faveur du développement durable
- un gage d'une meilleure qualité des produits et d'une alimentation plus saine
- payer un prix trop élevé pour ce que c'est

Autre, précisez.....

11. **Depuis que je fais mes courses à l'épicerie, j'ai (sélectionnez autant de réponses que voulu) :**

- essayé de nouvelles recettes peu ou pas changé mes habitudes concernant la cuisine
- appris des choses sur les produits frais et la façon de les préparer
- consacré plus de temps pour préparer les repas fait évoluer la façon de choisir mes aliments

12. **Participez-vous à des activités ou des ateliers en lien avec l'alimentation et/ou la campagne, proposés par le centre socioculturel ?** oui non

Si oui, précisez lesquelles :.....

13. **Avez-vous déjà vécu à la campagne ?** oui non

14. **Avez-vous des amis ou de la famille vivant dans des espaces ruraux ?** oui non nsp

15. a) **Fréquentez-vous des espaces ruraux (vacances, week end, balades en forêt, lacs, en dehors de poitiers, famille..) :**

- régulièrement occasionnellement jamais

b) **Si oui, lesquels ; où vous rendez vous ? (balades, vacances, weekend, lacs, forêts...)**

.....

c) **Si la réponse est jamais, pourquoi ?**

.....

16. **Vous arrive-t-il de jardiner ?** oui non

précisez pourquoi.....

17. **Que ce soit avec vos proches ou non, partagez vous des recettes ou des savoirs faire pour préparer et cuisiner des aliments tels que les légumes (avez-vous des discussions à propos de la façon de préparer ces produits) :** souvent régulièrement parfois jamais

18. Quelle est votre vision de la campagne (plusieurs réponses possibles) :

- vide peu de possibilités et peu d'attraits
 « trop loin », peu accessible nombreux usages possibles, une campagne active
 cadre de vie agréable, attirant autre :

19. Êtes vous sensible à la qualité et à la traçabilité des produits de votre alimentation et leurs conséquences sur votre santé : oui, très sensible oui, plutôt sensible non, peu ou pas sensible

20. Seriez vous intéressé(e) pour fréquenter la campagne dans le cadre des loisirs et de la détente, pour y passer un moment, un séjour ou des vacances, par exemple :

- oui, très intéressé(e) oui, plutôt intéressé(e) non, peu ou pas intéressé(e)

21. Êtes-vous intéressé(e) pour améliorer vos connaissances concernant la transformation et la préparation des légumes (connaître et utiliser de nouvelles recettes) ?

- oui, très intéressé(e) oui, plutôt intéressé(e) non, peu ou pas intéressé(e)

22. Dans quel quartier vivez- vous ? Couronneries St Eloi Beaulieu Autre, précisez

23. Vous êtes : une femme un homme

24. Votre tranche d'âge : 18-29 ans 30-45 ans 46-59 ans 60 ans et +

25. Votre situation familiale : Marié Union Libre Célibataire Separé/Divorcé

26. Avez-vous des enfants : oui non Précisez combien :

Annexe 2 : grille d'entretien avec le conseiller en cohésion sociale du grand Poitiers

Présentation interlocuteur, parcours professionnel, fonction et rôle

Autorisation enregistrer, anonymat + droit de regard sur le travail final

1] Politique alimentaire

-Y a-t-il actuellement une politique alimentaire à l'échelle de Poitiers ? à l'échelle du Nouveau Grand Poitiers ?

-Dans quel sens envisage t on de la faire évoluer, pourquoi?

-Cette politique alimentaire est-elle couplée à une politique agricole ? Si oui dans quelle mesures, comment ?

(PAT ? souci de relocalisation des approvisionnements en soutenant agriculture de proximité ?)

2] Rôle des acteurs, fonctionnement

-Quelles instances de la ville s'occupent plus particulièrement de la politique alimentaire ? (conseil de développement, etc)

-Quel est globalement le rôle de chacun ?

-Quel budget annuel pour les actions menées ds ce domaine ?
(Comment est l'organisation ? bien organisé, un peu balbutiant ?)

3] l'alimentation de proximité

-La ville soutient elle des initiatives (dans le cadre d'un eventuel futur PAT?) ?
- des quartiers/secteurs plus engagés que d'autres ?
-Quelle est l'importance des circuits de proximités pour les collectivités et notamment au regard de la reconfiguration territoriale (nouveau Grand Poitiers)

4] Alimentation solidaire et politique publique

-Du point de vue de l'alimentation solidaire, comment la ville est elle investie ? (Cf video 2012 michel berthier) ?
-Quel est le budget de la ville pour l'alimentation solidaire ? (qui ? Solidarité et Cohésion Sociale)
-Comment les collectivités financent t elle (logistique, autre ?) ?
-Est-ce que la ville délègue, se décharge pour le domaine de l'alimentation solidaire, ou s'appuient sur d'autres structures ? (voir CAPEE Rôle, tissu associatif)

-Y a-t-il un souci affiché de relocalisation de l'approvisionnement pour favoriser l'approvisionnement local des épiceries sociales ? (ou plutôt problème de second plan ? qualité ou quantité ?)
-La reconfiguration territoriale change t elle la donne pour les épiceries solidaires du Grand Poitiers ? (une politique plus ambitieuse pour les épiceries, + de moyens.. ?)

5] Les initiatives et formes de solidarité à Poitiers

-Y a-t-il des quartiers plus engagés, avancés, que d'autres, sur le plan de l'alimentation solidaire?
-Si différenciation, quelles sont les raisons d'un engagement accru ?, quelles formes cela prend il ? (autres initiatives dans le domaine de la solidarité alimentaire : AMAP solidaires, actions d'éducation/sensibilisation à l'alimentation ?)
-Dans quel(s) quartier(s) ou secteur(s) de la ville peut on observer ces formes de solidarités alimentaires ? (a priori épiceries quadrillent bien le territoire de Poitiers)
-Y a-t-il de nouvelles épiceries en projet ?
-La politique d'aide alimentaire (ou la volonté, pour l'avenir) est elle d'être liée, connectée, en résonance avec une politique agricole (promouvant agriculture locale et la proximité) ? Volonté d'intégrer l'aide alimentaire à un projet alimentaire global et territorial ?

Annexe 3 : Grille d'entretien avec les agriculteurs

Volet question techniques :

- taille de l'exploitation (ha)
- terres en propriété ou pas

- type de production : élevage (si oui taille du cheptel et type de bêtes), légumes, céréales, etc
- date d'installation => comment avez-vous trouvé la terre ?
- Mode de production particulier ? (bio, etc) ? Si oui depuis quand ? Motivations à pratiquer le bio, le cas échéant ?
- Comment s'organisent vos circuits de ventes ? Quels sont vos différents canaux de ventes ? Volumes/canaux de ventes ?

Volet question perso :

- Etes vous issu d'une famille d'agriculteurs, d'un milieu rural, en lien avec l'agriculture ?
Préciser
- Depuis combien de temps exercez vous le métier ?
Pourquoi, quelles motivations ?
- Avez-vous recours à des aides ?
- (à un moment donné dans la conversation il faudra essayer de savoir l'EBE (excédent brut d'exploitation), + revenu, (l'agriculteur touche-t-il le RSA ? Vous ne pourrez pas le demander frontalement mais peut-être que par un biais détourné vous arriverez à savoir).)

Volet uniterres :

- Que vous a apporté le dispositif uniterres ? Depuis combien de temps en faites vous partie, comment avez-vous adhéré ?
Idée de soutien économique et de développement de l'activité, OUI, mais autres ?
- Changement de pratiques ? (agricoles, pratique de l'espace urbain => pallier au non recours des aides, utilisation de nouveaux circuits de distribution) Quels grands changements depuis l'adhésion uniterres ?
- quel volume de production + quels produits livrez-vous à Uniterres ? Combien cela vous rapporte-t-il ?
- Quel est le prix d'achat d'Uniterres ? Et, qui achète techniquement les produits ? Est-ce les épiceries directement (elles commandent), ou l'argent vous est-il versé par Uniterres/Andes
- Question du lien avec les épiceries/bénéficiaires ?
Quel dialogue, quel lien social ? Echange avec les épiceries sur ce dont elles ont besoin en fruits/légumes ? (type de production, suggestions produits, projets ? accueil à la ferme des clients et participation, du type AMAP)
Ou un lien qui se fait surtout par le coordinateur logistique (Mr Labrousse) et par les gens d'Uniterres ? (donc un système uniterres relativement cloisonné.. ?)
- Quel lien avec les autres agriculteurs du dispositif ? Connus ou pas ?
- Quels liens avec les bénéficiaires de l'épicerie ? Si oui sous quelle forme (ateliers cuisine, visite d'exploitation, conférence, etc) ? Savez-vous comment sont reçus vos produits ?

-Quelle importance pour vous de fournir des produits (locaux) à une clientèle qui peut difficilement y accéder autrement ? (ou seulement un débouché avantageux économiquement?)

-Pensez vous que l'adhésion à ce dispositif soit vraiment utile pour pérenniser votre exploitation à moyen terme?

Cette adhésion vous permet t elle d'avoir de nouvelles perspectives pour l'avenir ? (nouvelles pratiques, agrandissement,....)

-Est-ce que tout cela (l'adhésion à ce dispositif) répond à vos attentes initiales ? Espérez vous d'autres choses que vous n'avez pas pu « obtenir » ? (l'idée c'est de donner son ressenti sur le dispositif, critiques positive/négative et suggestions d'amélioration)

-Savez-vous qu'à partir du 1^{er} juin, un certain nombre d'épiceries vont quitter Uniterres ?

Que cela représente t il pour vous ?

Annexe 4 : Grille d'entretien avec le directeur de l'épicerie CAPSUD et la coordinatrice épicerie EVEIL

1] PRESENTATION INTERLOCUTEUR

-Pouvez vous me dire quel est votre rôle et votre statut au sein de l'épicerie ?

-Depuis combien de temps faites vous cela ?

2] PRESENTATION EPICERIE

-Après vous êtes présenté, pouvez vous présenter l'épicerie ?

-Quel est le statut de l'épicerie ? (association/centre culturel, adossée à CCAS,... ?)

-Depuis quand existe-t-elle ?

-Quels sont les jours et les horaires d'ouverture ?

-Combien y a-t-il de bénévoles ou/et d'employés ? (bénévoles = bénéficiaires ?)

A] Bénéficiaires

-Combien y a-t-il de bénéficiaires ? Le nombre est il en croissance chaque année ?

-D'où viennent les bénéficiaires de l'épicerie ? (quartier + quartiers environnants ?) Des quartiers sont ils plus représentés ?

-Quel est leur profil ? (familles, célibataires, jeunes, ... ?)

-Comment sont sélectionnés les bénéficiaires ? (Démarche venant d'eux, d'assistant social, les deux ?)

B] Fonctionnement et nature des aides

- Modes d'approvisionnement: Distinguer les différents modes d'approvisionnement (financier et denrées)

-Comment arrive la nourriture ? S'agit il de dons ou d'achats (les 2 ?) ?

Dans quels cas s'agit il de dons, de la part de qui ? Quels volumes ?

-D'où proviennent les aides financières ? Pouvez vous les estimer ?

Les aides sont elles acheminées via l'ANDES ou bien sans passer par elle ?

-Quelles aides jugez vous la (les) plus importante(s), et pourquoi ?

-logistique et fonctionnement de l'épicerie :

-Quelle est la fréquence de livraison générale de la nourriture ?

-Comment est stockée la nourriture ?

- quel est le budget global annuel de l'épicerie sociale ?

-à quel endroit s'établie l'épicerie ? mise à disposition d'un local pour l'épicerie ?

- combien de % du prix les bénéficiaires paient-ils ?.

C] Le rôle des collectivités et acteurs

-Quel est le rôle des collectivités (la ville, le département) dans le fonctionnement de l'épicerie ?

Apportent elles des aides ? De façon directe, ou indirecte ? (de quelle nature ? mise à disposition de locaux,...)

-Quel est le rôle du CAPEE dans le fonctionnement de l'épicerie?

3] DISPOSITIF UNITERRES

-Depuis quand ce partenariat avec Uniterres ?

Pourquoi cela s'est fait, et comment ?

- quels types de produits sont proposés ? (de façon régulière ?)

-Quelle est la fréquence de livraison de produits locaux ?

- les produits locaux se vendent-ils bien voire mieux que d'autres produits ? (y'a-t-il des surplus ? ou au contraire un manque)

-fait on la promotion des produits locaux dans l'épicerie ? Les bénéficiaires ont-ils conscience de consommer des produits locaux et de soutenir des producteurs ?

-Avez-vous d'autres produits frais (fruits et légumes) provenant de la grande distribution ? Quelle différence faites vous entre les fruits et légumes provenant des agriculteurs d'UNITERRES et ceux provenant d'autres sources comme la grande distribution ?

-Rôle des agriculteurs : les connaissez vous en personne, êtes vous en contact régulier avec eux, y a-t-il un dialogue ?

Existe-t-il un contact entre les agriculteurs et les bénéficiaires ? Présence de l'agriculteur dans les locaux de l'épicerie ?

Vous travaillez avec seulement quelques agriculteurs ou l'ensemble affiliés à Uniterres ?

-Contact/approvisionnement avec d'autres agriculteurs hors uniterres ?

4] AUTRES ACTIONS autour de l'alimentation ?

-Menez vous des actions ou projets parallèles s'inscrivant dans l'alimentation (locale) et l'aide alimentaire ?

-Menez vous d'autres actions autour de l'alimentation ? (ateliers cuisine, visite de fermes..)

Autres projets autour de l'alimentation avec autres contacts autour de la question locale ?

Autres questions :

-investissement/sensibilisation au sein de la structure (bénévoles/bénéficiaires), des personnes qui sont un écho, qui tentent de véhiculer et sensibiliser d'autres à la question du local

-Avec la scission Uniterres/BA, qu'est ce qui est envisagé ? quels moyens envisagés pour approvisionnement locaux? Quels sont vos interlocuteurs, des projets en vue ?
Relations/liens avec les autres épiceries (en sortie de dispositif Uniterres) ?
Estimez vous posséder les moyens nécessaires pour remplacer le dispositif Uniterres ?

FIN : obtenir les noms des agriculteurs, + contacts Uniterres

Demander des données chiffrées sur les bénéficiaires et les produits uniterres/activités annexes
+ demander revenir pendant le temps d'ouverture d'épicerie, afin de rencontrer et discuter avec des bénévoles/des bénéficiaires, assister (participer ?) aux opérations de réceptions et déballage de la nourriture...

Annexe 5 : grille d'entretien avec un chargé de mission Uniterres

Dispo efficace pour quels producteurs ? quel type de producteur ?
Accompagnement des producteurs ?

Rapidement, pouvez vous présenter votre rôle ?
Quand ce dispositif a-t-il été lancé ?
Comment cela s'est il fait, quelle est l'origine de ce projet ?
Pourquoi mobiliser l'acteur épicerie solidaire ?

Un projet qui implique producteurs et consommateurs par le biais des épiceries.
Pouvez-vous présenter et détailler l'objectif du dispositif Uniterres ?

Combien de personnes actives (chargés de mission, coordinateurs, employés, service civique)
Quels acteurs interviennent dans le fonctionnement du dispositif ?
Comment s'organise la livraison des épiceries ? (légumes stockés ou directement livrés ?)

Comment ça marche ? Il y a une enveloppe ANDES issue du CNES, pour chaque épicerie adhérente... ? (financement par le CNES ?)
Comment rétribue-t-on les producteurs ? (Un prix juste, comment est il défini, comment paie-t-on le producteur ?
Engagement des agriculteurs sur un an ? renouvelable ?
Accompagnement des producteurs d'une façon ou d'une autre ?

Il y a eu une phase d'expérimentation qui a duré plusieurs années. Qu'avez-vous observé à l'issue de cette phase sur les épiceries/producteurs? (positif/négatif/améliorations à apporter)
Des choses ont-elles fondamentalement changées depuis la fin de l'expérimentation ?
(financements,....)
Est-ce à ce moment que l'on a élargi les territoires d'action de ce dispositif ? (fin experimentation)
Aujourd'hui, quelles régions/départements sont concernées ? / Combien d'épiceries (dans les villes ou plutôt dans périurbain/rural? d'agriculteurs ?

Combien de concernés dans la région nouvelle aquitaine ?

Combien d'épiceries concernées à Poitiers et alentours ? D'agriculteurs qui approvisionnent ces épiceries ?

Y-a-t-il beaucoup de demandes pour adhérer, de la part des épiceries, des agriculteurs ? (refus, liste attente)

Y a-t-il des actions pour rapprocher consommateurs et producteurs, pour sensibiliser à l'alimentation locale, de la part d'uniterres ? (ou cela est il laissé, conseillé, aux épiceries) => est ce qu'on en parle avec les épiceries ?

A partir de juin 2017 : quelles sont les modifications, les nouvelles décisions, et pourquoi ?

Quel sont les effets envisagés sur les épiceries et les agriculteurs avec ces nouvelles décisions/modalités ? (scission totale BA/ANDES)

Moins d'épiceries adhérentes ? (quid pour les agriculteurs ?)